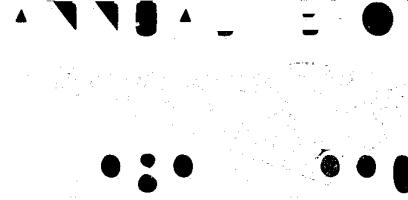
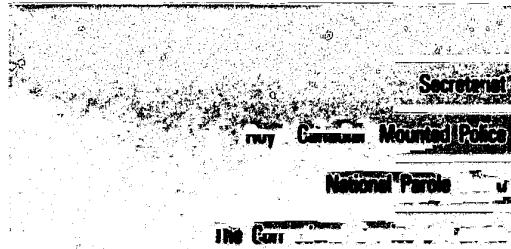


If you have issues viewing or accessing this file, please contact us at NCJRS.gov.

130101





Solicitor General
Canada

Solliciteur général
Canada

180101

Secretariat

Royal Canadian Mounted Police

National Parole Board

The Correctional Service of Canada

Canadian Security Intelligence Service

A large, stylized, diamond-shaped watermark or background graphic composed of repeated text. The text "SOLICITOR GENERAL" is written diagonally across the shape, with "SOLICITOR" on the left slant and "GENERAL" on the right slant, creating a continuous loop.

Canada

ANNUAL REPORT

1989 • (1990)

130101

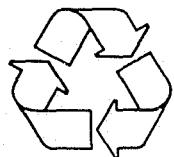
**U.S. Department of Justice
National Institute of Justice**

This document has been reproduced exactly as received from the person or organization originating it. Points of view or opinions stated in this document are those of the authors and do not necessarily represent the official position or policies of the National Institute of Justice.

Permission to reproduce this copyrighted material has been granted by
Solicitor General Canada/
Minister of Supply and Services
Canada
to the National Criminal Justice Reference Service (NCJRS).

Further reproduction outside of the NCJRS system requires permission of the copyright owner.

Think Recycling!



Pensez à recycler !

This report is printed on paper containing recycled, de-inked waste.

Published under the authority of the
Hon. Pierre H. Cadieux, P.C., M.P.,
Solicitor General of Canada

Produced by the Communications Group,
Ministry Secretariat

©Minister of Supply and Services Canada 1990

Cat. No. JS1-1990

ISBN 0-662-57644-6

Solicitor General
of Canada



Solliciteur général
du Canada

To His Excellency
The Right Honourable Ray Hnatyshyn
Governor General of Canada

May it please Your Excellency:

I have the honour to submit to Your Excellency the annual report of the Ministry of the Solicitor General for the fiscal year April 1, 1989 to March 31, 1990.

Respectfully submitted,

Pierre H. Cadieux

CONTENTS

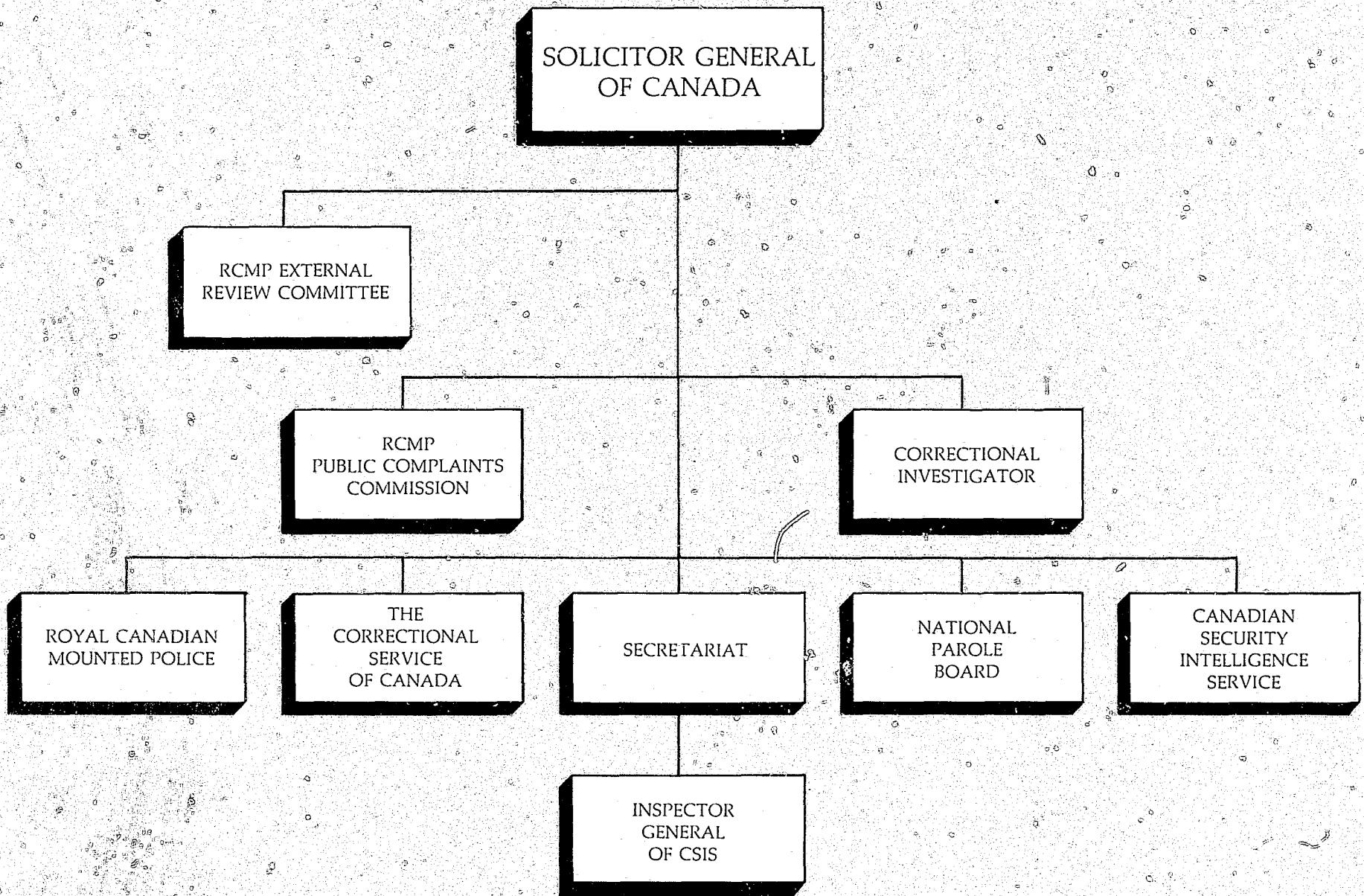
The Ministry of the Solicitor General

Secretariat	3
Police and Security Branch	4
Planning and Management Branch	6
Corrections Branch	10
Communications Group	12
Inspector General of the Canadian Security Intelligence Service	13
Appendices	14
 Royal Canadian Mounted Police	 19
Organization	21
Operations	22
Law Enforcement and Protective Services	29
Corporate Management	33
Administration	35
Highlights of 1989-90	38
Objectives for 1990-91	39
 National Parole Board	 41
Highlights of 1989-90	43
Appeal Division	44
Clemency and Pardons Division	44
Human Resources Division	44
Financial and Administrative Division	45
Access to Information and Privacy Unit	45
Communications Division	45
Information Systems and Services Division	46
NPB Regional Offices	46
Tables	47
 The Correctional Service of Canada	 51
Mission	53
Organization	53
Highlights of 1989-90	54
Offender Case Management	54
Education, Training and Employment of Inmates	56
Health Care	57
Custody of Inmates	57
Technical Services	58
Administration	59
Planning and Management	60
Objectives for 1990-91	62

Appendices:	64
1. Average Number of Offenders on Register — March 31, 1990	65
2. Financial Performance by Activity	65
3. Expenditures for the Last Five Years by Activity	66
4. Person-Year Utilization	67
5. Revenues	67

Canadian Security Intelligence Service	69
-----------------------------------------------	-----------

The Mandate of CSIS	70
The Powers of CSIS	71
Highlights of 1989-90	71
The Controls of CSIS	72
Independent Review of CSIS	73



THE MINISTRY OF THE SOLICITOR GENERAL



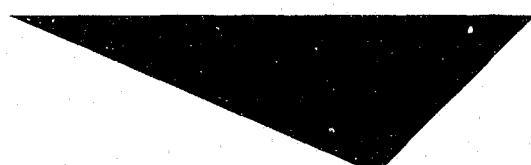
The Ministry's 30,000 police, penitentiary guards, parole officers, security intelligence officers, policy advisors and support staff work to protect Canadians from threats to personal and national security and from infringements upon their rights and freedoms.

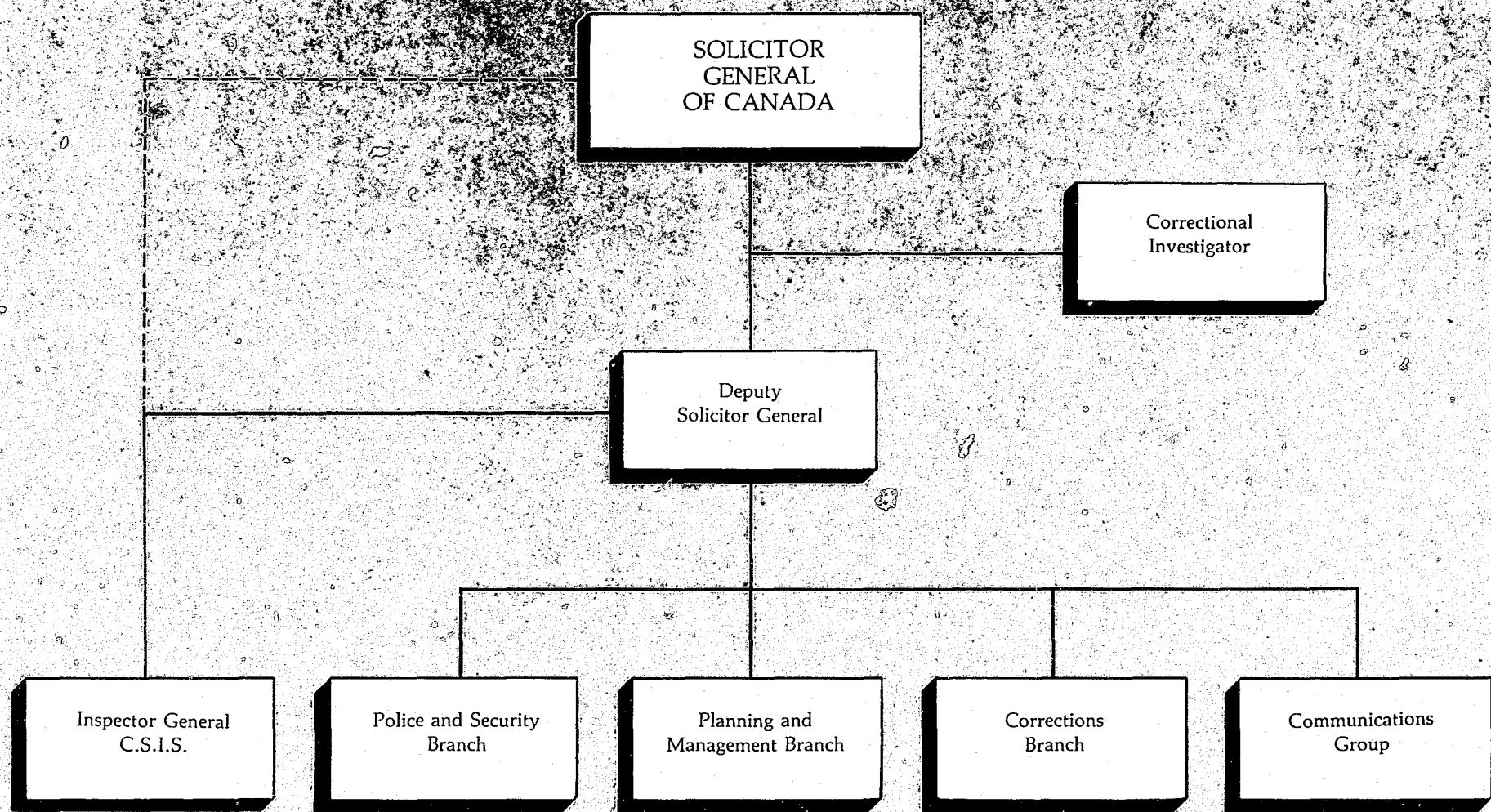
Four agencies make up the Ministry: the Royal Canadian Mounted Police (RCMP), the National Parole Board (NPB), the Correctional Service of Canada (CSC) and the Canadian Security Intelligence Service (CSIS). In addition, a Secretariat provides advice to the Solicitor General on policing, corrections and national security, and advises on Ministry policy.

The Solicitor General administers the *Department of the Solicitor General Act*, the *Royal Canadian Mounted Police Act*, the *Penitentiary Act*, the *Parole Act*, the *Prisons and Reformatories Act*, the *Canadian Security Intelligence Service Act*, the *Security Offences Act*, the *Criminal Records Act* and the *Transfer of Offenders Act*. The Ministry's operational responsibilities are carried out under acts such as the *Identification of Criminals Act*, the *Official Secrets Act*, the *Diplomatic and Consular Privileges and Immunities Act* and the *Immigration Act*, which are administered by other departments. The RCMP enforces all federal statutes, such as the *Criminal Code of Canada*, when they are not under the jurisdiction of another department or agency.

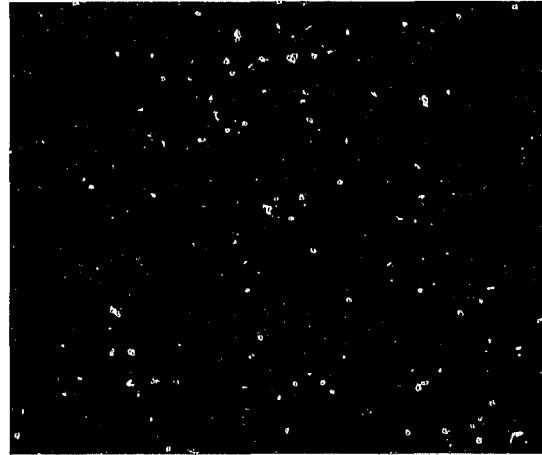
This report details the activities and accomplishments of the Ministry's four agencies and the Secretariat for the 1989-90 fiscal year.

THE MINISTRY OF THE SOLICITOR GENERAL





SECRETARIAT

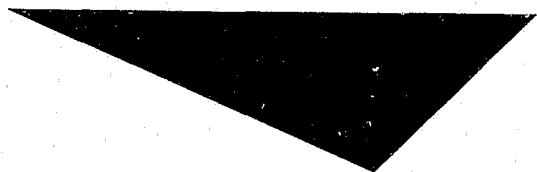


The Secretariat advises and assists the Solicitor General in discharging his or her responsibilities for:

- Providing direction to the agencies of the Ministry;
- Exercising national leadership in policing, law enforcement, security, corrections and conditional release; and
- Answering in Cabinet and Parliament for the Ministry.

Headed by the Deputy Solicitor General, the Secretariat's organization is in keeping with the Ministry's mandate for corrections, policing and security intelligence. It has three branches: Police and Security, Planning and Management, and Corrections.

SECRETARIAT



Police and Security Branch

The Police and Security Branch (PSB) provides advice and support to the Solicitor General as minister responsible for the RCMP, the RCMP External Review Committee and the RCMP Public Complaints Commission, CSIS and the Inspector General of CSIS. The Branch also supports the Solicitor General as lead minister in the government's response to terrorism.

PSB advises the Minister and Deputy Solicitor General on developments in the law enforcement and national security sectors and develops and coordinates initiatives to carry forward the Solicitor General's responsibilities in these areas.

In carrying out its responsibilities for the development of policy advice, PSB consults with Ministry agencies, the Department of Justice, other federal departments, the provinces, and agencies of foreign governments.

PSB, with the RCMP, is negotiating renewal of contracting arrangements with eight provinces and the two territories for RCMP policing services. The present contracts, which were negotiated in 1981, expire in 1991.

Security Policy and Operations Directorate

The Directorate is divided into three divisions: Security Policy, Security Operations and the Canadian Security Intelligence Service Act Review. It is responsible for:

- Analyzing and developing corporate and operational policy initiatives, issues and proposals on CSIS security intelligence programs, and on the security enforcement and protective security programs of the RCMP;
- Initiating, developing and administrating government and Ministry national security policies,

often in collaboration with the Ministry's agencies and other government departments and agencies;

- Managing the Solicitor General's direct responsibility for national security programs; and
- Coordinating the government's participation in the Parliamentary review of the *Canadian Security Intelligence Service Act* and *Security Offences Act*.

Highlights of 1989-90

In this period, work undertaken within the Directorate included:

- Ministerial direction to CSIS including continuing direction to CSIS on the management of files inherited from the RCMP and direction on National Requirements for Security Intelligence, an issue that was addressed within the recommendations of the Independent Advisory Team (1988);
- Monitoring and ongoing evaluation of the cooperative arrangement between the RCMP and CSIS on security matters;
- Coordinating the drafting of principles forming the basis for CSIS annual reports and Inspector General certificates;
- Advising the Solicitor General on reports received from the Security Intelligence Review Committee and the Inspector General of CSIS;
- Consultation with CSIS regarding general operational policies;
- Reviewing CSIS requests for authority to use special investigative techniques and to undertake sensitive operations, and advising the Solicitor General; and
- Reviewing reports submitted by CSIS and the RCMP on their respective responsibilities under the *Immigration Act* and *Citizenship Act*, and advising the Solicitor General.

Police and Law Enforcement Directorate

The Police and Law Enforcement Directorate has three divisions: RCMP Policy and Programs, Law Enforcement Policy and Programs and Police Research and Demonstration, as well as the Federal Law Enforcement Under Review (FLEUR) Secretariat. Through staff support, advice, policy development, program initiation and research, the Directorate supports the Solicitor General in:

- Accountability of the political executive for the activities of the Royal Canadian Mounted Police by providing the Minister with information and advice on all matters connected with his statutory responsibilities for the RCMP, the RCMP External Review Committee and the RCMP Public Complaints Commission;
- Involvement of the Federal government in national police policy issues by providing information and advice on policing effectiveness, multicultural policing, policing for aboriginal people, and crime prevention/community-based policing;
- Achieving Canadian foreign policy interests and objectives involving policing and law enforcement concerns;
- Administering statutory functions assigned to the Solicitor General;
- Contributing to policing through research and support to the development and evaluation of policing strategies and programs over the full range of federal and national responsibilities of the Ministry; and
- Supporting federal enforcement through the development and implementation of initiatives which seek to enhance the consistency and general management of enforcement activities.

Highlights of 1989-90

During this period the Directorate's initiatives included:

- Providing advice on modifications to the RCMP's significant uniform and other personnel and

resource issues, including the proposed payment of a bilingual bonus;

- Renegotiating RCMP policing contracts;
- Enhancing the role of the military in support of drug enforcement initiatives through the renegotiation of arrangements with the Department of National Defence and the employment of North American Aerospace Defence Command resources;
- Completing consultations with more than 500 individuals and organizations in the Canadian criminal justice community through the "Future of Policing" project;
- Organizing the first national symposium of policing policy directors. Symposium themes included policing and aboriginal people, the National Drug Strategy, and policing and the vulnerable sectors of society;
- Undertaking extensive consultations with provincial counterparts in support of multicultural policing initiatives, including planning for a Canadian Police-Race Relations Centre;
- Supporting a variety of initiatives concerning aborigines and policing, including participating in the Indian Policing Policy Review and the Alberta Task Force on Justice for Aboriginals;
- Completing evaluation of the Canadian Police College drug prevention training program and a study of the vulnerability of financial and business institutions to money laundering; and
- Developing and running a four-week federal enforcement officer training course for an interdepartmental group of fifteen enforcement officers.

The National Security Coordination Centre (NSCC)

The National Security Coordination Centre was established in February 1989. It has three divisions: Policy and Planning, Security Advisory Committee Secretariat, and Operations and Exercises. The Centre, which replaced the Security Planning and Coordination Directorate, supports the Solicitor

General's leading role in the area of security and is responsible for the following duties:

- Coordinates the development, planning and implementation of the national counter-terrorism and crisis management program, at interdepartmental, federal-provincial and international levels;
- Supports the Solicitor General in his capacity as minister responsible for the federal response to terrorism and other crises that jeopardize public order;
- Provides secretarial services to the Security Advisory Committee, a senior interdepartmental committee chaired by the Deputy Solicitor General, in charge of security matters which have an impact on the government as a whole. Within this committee framework are two other committees, the Counter-Terrorism Committee and the Public Communications Committee; and
- Coordinates the development and implementation of exercise programs designed to test and assess counter-terrorism plans, as well as the participation of the Ministry in government exercises that test other important aspects of crisis planning.

- Advised the government on its response to reports of the Special Committee of the Senate on Terrorism and Public Safety; and
- Prepared and distributed a comprehensive bibliography on counter-terrorism literature to various departments, embassies, universities and research centres.

Planning and Management Branch

The Planning and Management Branch supports the Solicitor General, Deputy Solicitor General, Ministry Secretariat and review agencies by the provision of services related to:

- Strategic and operational planning;
- Resources management, analysis and planning;
- Information management;
- External relations; and
- Executive and coordinating services.

Highlights of 1989-90

During this period the National Security Coordination Centre:

- Initiated a review and update of the National Counter-Terrorism Plan;
- Prepared for federal-provincial consultations with the objective of more clearly integrating provincial roles and responsibilities within the National Counter-Terrorism Plan;
- Participated in Canada-United States counter-terrorism exerc. to practice aspects of the National Counter-Terrorism Plan and consultation and coordination arrangements with the United States;
- Participated in ministerial consultations with European counterparts responsible for counter-terrorism at meetings in Madrid and Paris;

Planning, Financial Management and Administration Directorate

The Planning, Financial Management and Administration Directorate has two divisions.

The **Planning, Systems and Information Management Division** supports the planning and accountability processes at a strategic level for the Ministry and at an operational level for the Ministry Secretariat, Office of the Inspector General (CSIS), and Office of the Correctional Investigator. It provides information management and informatics support of all kinds, particularly as related to resource management. It coordinates the Secretariat's resource allocation, budgeting and resource management, as well as the Secretariat's responses to government planning and accountability initiatives.

Highlights of 1989-90

Major achievements in 1989-90 were in the area of informatics and telecommunications.

- The program to replace all non-standard personal computers was continued and significantly accelerated. By the end of fiscal year 1990-91, it is expected that all users will employ IBM-PC compatible equipment.
- Initial implementation of the government's Management Communications Network was completed and was extended to all staff at the director level and above;
- Support formerly provided by staff was contracted out, in keeping with the current climate of restraint.

Objectives for 1990-91

- The Division will develop, and seek Ministry agreement to, an overall planning and accountability framework to make planning more strategically oriented and effective;
- It will improve the quality and timeliness of management information, thus contributing to more effective, efficient and economical use of program resources;
- It will streamline planning and budgetary control processes to make them more timely and useful to clients;
- It will integrate currently discrete and inefficient planning and resources management systems to:
 - Eliminate duplication and waste;
 - Permit direct end-user access to all data; and
 - Increase timeliness and reduce workloads and paperburden.
- It will develop and begin implementation of a non-secure local area electronic network serving all client areas, to maximize the productivity benefits derived from use of informatics technology;
- It will complete installation of a program-wide electronic mail system and integrate this system with the government's Management

Communications Network, to optimize timely and effective inter-office and inter-personal communications.

The Finance and Administration Division is responsible for the provision of financial and administrative support and services to the management and operation of the Ministry Secretariat and the review agencies. It is also responsible for the promotion and support of effective management practices and methods. This is done through the development and implementation of policies, procedures, programs and services; the provision of expert advice, guidance and information to support management; the assurance of compliance with legislative, regulatory and policy requirements, both government-wide and internal; and the assurance of accountability and control.

Highlights of 1989-90

The focus of Finance and Administration Division in 1989-90 was on improving management methods and practices and service delivery in the Secretariat and the review agencies. This is considered essential in times of restraint and increasing workloads. This thrust will continue in 1990-91.

Three specific activities were directed towards improving the management of our contributions:

- Establishment of a review committee with Ministry-wide representation;
- Development of a managers' handbook to assist program managers with their contribution management responsibilities; and
- Development of a guide for organizations seeking financial support from our contributions program.

Another initiative was the development of an operations handbook to assist regional office staff in their management functions.

Objectives for 1990-91

The Division will continue work on its current program:

- To simplify work processes and procedures;

- To advise and assist managers in the assumption of their new responsibilities and accountabilities resulting from Public Service 2000;
- To complete the project to integrate departmental financial and management information systems;
- To implement an automated records management system; and
- To improve response time to client requests.

- Revise the Long-Term Audit and Program Evaluation Plans;
- Conduct audits of Staffing and Human Resource Planning, Financial Control and Delegation of Authority and project contributions to three recipients;
- Complete the evaluation of external communications; and
- Continue participation in the inter-departmental working group on evaluating the federal government's family violence initiative.

Management Review Directorate

The Management Review Directorate is responsible for the functions of audit and program evaluation.

Highlights of 1989-90

Audit

- Audits were completed of: two regional offices (Quebec and Prairie); Corrections Branch; Administrative Services; Contract Management; Deputy Solicitor General's Office; Leave Management; sustaining contributions to the University of Regina and Dalhousie University and two other recipients; and four project contributions.
- A follow-up audit was completed which examined the progress made in implementing management action plans flowing from audits conducted in 1987-88 and 1988-89.

Program Evaluation

- An evaluation of the Secretariat's Internship Program was completed.
- Participated in an inter-departmental working group on evaluating the activities and effects of the federal government's family violence initiative.

Objectives for 1990-91

In 1990-91, the Directorate is planning to:

Human Resources Division

Working with managers and employees of the Secretariat, the role of the Human Resources Division is to facilitate the recruitment of personnel, to identify opportunities for the professional development of all employees and to create a work environment that stimulates, challenges and recognizes the efforts of employees.

Highlights of 1989-90

During the year, the Human Resources Division contributed to the:

- Identification of Public Service 2000 improvements for the delivery of human resource programs and services;
- Recruitment of personnel to priority Management Category positions;
- Management of person-year reductions relating to the Government Restraint Program; and
- Provision of effective in-house training programs in official languages and automated EDP systems.

Objectives for 1990-91

Building on the progress which was made through the activities of Public Service 2000 and the proposed principles of the Mission Statement, the Human Resources Division will next year be implementing:

- A Ministry-wide assignment program for the redeployment of employees;
- A self-funded leave program to allow employees time off from work to pursue personal/professional activities;
- An improved and increased delegation of authority to supervisors in all areas of human resource management;
- Streamlining and simplification of classification and staffing operations; and
- An enhanced training and development program.

Executive Services Group

The Executive Services Group is responsible for a range of corporate services in support of the Solicitor General and Deputy Solicitor General and represents the Ministry as a whole in a number of areas. It undertakes the Cabinet Liaison function for the Ministry and supports the Minister in Cabinet and appearances before parliamentary committees. The Group also provides support for federal-provincial conferences and international events requiring the participation of the Minister. It also operates the Secretariat's Access to Information and Privacy (ATIP) office and prepares the annual Ministry regulatory plan.

The Group advises and supports the Solicitor General and Deputy Solicitor General on research and statistics policies, plans and priorities, conducts environmental scanning and assesses surveys and long-term research needs in support of planning.

Through the regional offices, the Executive Services Group provides regional representation, consultation, liaison and communications support for the Minister, the Secretariat and, if requested, the agencies. It also advises the Minister and others in the Ministry on provincial pressures, opportunities and priorities, and informs the provinces and the private and voluntary sectors of policies, programs and priorities.

Certain programs come under the jurisdiction of the Group. The National Voluntary Organizations Grants and Contributions Program promotes the involvement

of communities and volunteers in Ministry programs and policy development. The Group also provides administration and management support to the National Joint Committee (NJC) of the Federal Correctional Officers and the Canadian Association of Chiefs of Police.

The Group coordinates Secretariat-wide policy initiatives in several areas, providing links to other social policy departments of the government. It also develops and coordinates an information-sharing network on policy matters stemming from social policy.

Highlights of 1989-90

- The Group coordinated planning for the Ministry's participation in the 8th United Nations Congress on the Prevention of Crime and the Treatment of Offenders;
- The Group implemented the Coordination of Access to Information Requests System (CAIRS) for monitoring access to information requests and otherwise improved procedures for handling ATIP requests;
- The Group coordinated the Solicitor General's trip to Ixtapa, Mexico to participate in one of the first Canadian contributions to the Organization of American States;
- The Group implemented the recommendations of the evaluation of the Contributions Program to the eight Canadian centres of criminology, resulting in a more cost-efficient program responsive to the need for research relevant to the priorities of the Ministry;
- The Group amalgamated the functions of the Research and Statistics Division with those of the Intergovernmental Affairs Division, reducing and re-deploying resources as necessary to meet priorities within the Ministry; and
- The Group closed the Northern regional office, located in Edmonton, as part of an overall Secretariat reduction exercise, and redirected responsibility for the Alberta and Northwest Territories regions to the Prairies Regional Office in Saskatoon.

Objectives for 1990-91

- To continue the high level of service in responding to ATIP requests and to improve coordination with Ministry agencies.
- To develop proposals for a Ministry policy on international relations and to implement mechanisms to ensure Ministry-wide coordination; also to coordinate several international visits.
- To complete and implement the Ministry policy on relations with the Canadian voluntary sector active in criminal justice.
- To implement within the Executive Services Group the approved recommendations from the Public Service 2000 initiative as they relate to the Group.
- To play a more active role in the analysis and dissemination of research, statistics and public attitude survey results in the criminal justice sector.

information and research-based advice for operational policy and program analysis and for policy and program development;

- Developing corrections policy concerning natives and women;
- Coordinating consultation, communication and implementation of the recommendations of the Task Force on Aboriginal Peoples in Federal Corrections;
- Reviewing corrections law and developing comprehensive recommendations for laws affecting the CSC, the NPB and, to a more limited extent, the correctional services provided by the provinces and territories;
- Regularly reviewing federal corrections legislation; and
- Developing corrections programs in collaboration with federal, provincial and territorial corrections agencies, and the private and voluntary sectors.

Corrections Branch

Two directorates make up the Corrections Branch of the Secretariat: Corrections Research and Strategic Policy, and Corrections Policy and Program Analysis.

Corrections Research and Strategic Policy Directorate

The Directorate conducts research and develops long-term policies and programs. It advises the Solicitor General on strategic directions for policy, program and legislative initiatives with respect to ministerial responsibilities for the Correctional Service of Canada (CSC) and the National Parole Board (NPB), in addition to other roles that come under the Solicitor General's jurisdiction.

Specifically, the Directorate is responsible for the following:

- Researching corrections issues that help set policies, programs and legislation. It provides

Research and Program Development

This Division conducts social science research in priority areas of the Ministry's mandate for corrections, and develops and evaluates model programs for use in corrections in Canada. The research and development activities of the Division provide the following:

- Research-based policy and program advice;
- Information to improve the planning and development of policies, programs and legislation within the sphere of the Solicitor General's responsibilities for corrections;
- Better information for use by decision-makers in corrections and parole; and
- Better information for the public and professionals in fields related to corrections.

Research and program development are typically undertaken in collaboration with the CSC and the NPB, and frequently involve joint initiatives with provincial agencies and the voluntary sector.

Priorities for corrections research and program development during 1989-90 included: conditional release; sex offender treatment; drugs, alcohol and

crime; female offenders; native offenders; offenders' relationships, particularly with their families; and community corrections.

Highlights of 1989-90

In 1989-90, the Research and Program Development Division:

- With the assistance of the CSC and the NPB, and in collaboration with provincial and territorial heads of corrections, produced a report on the management and treatment of sex offenders;
- In partnership with the CSC, the NPB, the Department of Justice and representatives of the voluntary sector, organized and staged a National Forum on Offender Rehabilitation;
- Undertook a study of female offenders to inform the work of the Task Force on Federally Sentenced Women;
- Produced a report on programs and services designed to facilitate contact between inmate parents and their children; and
- Supported community-based demonstration projects sponsored by native organizations to improve the conditions for the reintegration of native offenders.

Strategic and Legislative Policy Division

This Division is responsible for reviewing and developing strategic correctional policy and corrections-related legislation. It reviews developments in Canadian law, in particular the impact of the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* on corrections, and keeps abreast of developments in the provinces and other countries as well as in international law. Advice is provided on a wide range of strategic policy issues, including aboriginal, female and visible minority offenders.

The Correctional Law Review (CLR), a comprehensive review of federal correctional legislation, is the major project of this Division. It developed proposals for a new *Corrections Act*, which are contained in the

consultation package *Directions for Reform: Sentencing, Corrections and Conditional Release*, to be released in July 1990 by the Solicitor General and the Minister of Justice. The proposals include a declaration of purpose and principles for federal corrections and provisions for improving fairness in institutional decision-making and the integration of the different elements of the criminal justice system. They were developed following extensive consultations on the working papers of the CLR.

Highlights of 1989-1990

In 1989-90, the Strategic and Legislative Policy Division:

- Continued developing legislative and regulatory proposals which would replace the *Penitentiary Act* and Regulations;
- Reviewed the legislative framework governing the international transfer of offenders;
- Responded to the initiatives of CSC and other agencies on issues including contraband control, special handling units, and access to legal services;
- Participated in the preparation of training videos for the Canadian Judicial Centre on sentence administration and parole;
- Continued to coordinate the Ministry's implementation of the recommendations of the Task Force on Aboriginal Peoples in Federal Corrections;
- Coordinated the federal corrections responses to the Report of the Royal Commission on Donald Marshall, Jr.;
- Continued to provide support and information to provincial and regional inquiries and task forces respecting aboriginal peoples and the justice system; and
- Continued to work with other federal departments to define corrections responsibilities for aboriginal peoples, including those under Indian community self-government arrangements and by virtue of the *James Bay and Northern Quebec Agreement*.

Corrections Policy and Program Analysis Directorate

This Directorate provides policy support and advice to the Solicitor General and Deputy Solicitor General by analyzing current trends and developments in corrections, developing policy options, and preparing legislative proposals and policy initiatives. It works closely with the CSC and NPB to coordinate policy advice on issues of mutual concern. It also gathers outside input on Ministry policy by meeting with other government departments, provincial and territorial representatives, interest groups and international corrections bodies.

Release Policy Division

This Division provides advice and support to the Minister and correctional agencies on preparing offenders for release into the community, on handling the conditional release of offenders, and on supervising and supporting offenders once they are back in the community. It focuses on the process from preparation for release to the successful completion of any part of the sentence that could be served outside an institution. The Division also ensures coordination among the various federal and provincial agencies that play a part in conditional releases.

Highlights of 1989-90

The Release Policy Division continued to follow up inquests and internal reviews of case management, release planning, release decision-making and related issues. It worked on information-sharing agreements among federal correctional authorities and federal and provincial police and prosecuting authorities, and developed proposals, in cooperation with Ministry agencies and the Department of Justice, for sentencing and conditional release reform.

Institutional Policy Division

This Division develops policy and legislative proposals, makes recommendations for ministerial action and decisions, and analyzes operational policies and programs on the institutional management of

inmates. This entails negotiating and consulting with various federal, provincial and international government and non-government agencies.

Highlights of 1989-90

- The Division cooperated closely with the agencies of the Ministry to prepare for the parliamentary review of the detention provisions of Bill C-67, three years after its coming into force.
- Consultations were held with federal and provincial colleagues regarding the proposed *Correctional Investigator Act*.
- The Division continued to communicate effectively with individuals and community organizations concerned about criminal justice matters by responding to letters and requests for information from members of the public, voluntary associations and others.

Communications Group

The Communications Group disseminates information to general and specialized publics about government policies and programs in policing, corrections, parole and national security.

The Group undertakes a range of communications activities from planning and issue-tracking to publishing, editing and media relations. A major responsibility is the co-ordination of strategic and operational communications planning in support of Ministry policies and programs.

The Group mounts an exhibits program in co-operation with Ministry agencies. It provides a daily media clipping service and manages National Crime Prevention Week.

In 1989-90, the Group produced publications that include annual reports required by statute and specialized documents such as *Management and Treatment of Sex Offenders*. It oversaw the production of

a public-information film on parole and continued work on videos for judges on corrections and parole.

The exhibits program during the year again emphasized the government's National Drug Strategy by increasing public awareness of illicit drugs and Canada's efforts to control drug-trafficking and abuse.

The Ministry's Library and Reference Centre, a part of the Communications Group, provides information and lending services to the Ministry Secretariat, the CSC, and the NPB. It lent more than 3,000 books and documents during the year and answered more than 6,000 inquiries.

Inspector General of the Canadian Security Intelligence Service

The *Canadian Security Intelligence Service Act (CSIS Act)*, which came into force in 1984, created the Canadian Security Intelligence Service (CSIS). It also established two review agencies, both of them external to CSIS — the Inspector General and the Security Intelligence Review Committee (SIRC).

SIRC is external not only to CSIS but also to the Ministry of the Solicitor General. It is required to review the Service's performance and prepare an annual report, which the Solicitor General transmits to both Houses of Parliament.

The Inspector General is, like SIRC, external to CSIS. But while SIRC reports annually to Parliament, the Inspector General is responsible to the Deputy Solicitor General and advises the government. The statutory functions of the Inspector General are fourfold:

- (a) to monitor CSIS's compliance with its operational policies

- (b) to review CSIS's operational activities
- (c) to submit certificates to the Solicitor General stating:
 - (i) the extent to which he is satisfied with the CSIS Director's periodic (usually annual) operational reports to the Solicitor General
 - (ii) whether, in his opinion, any act or thing done by CSIS in the course of its operational activities during the reporting period:
 - 1. was not authorized by or under the legislation or contravened ministerial directions.
 - 2. involved an unreasonable or unnecessary exercise by CSIS of any of its powers.
- (d) to conduct such reviews of specific CSIS activities as SIRC may direct.

The Inspector General's multi-year review plan was established in consultation with the Solicitor General and SIRC. It is based on the resources available for operational reviews, general monitoring and consultative duties, as well as special assignments from the Solicitor General or SIRC.

In line with his multi-year plan, the Inspector General continued his systematic review of CSIS operational activities, with special emphasis on major programs and practices unique to CSIS as a security intelligence agency. He reviewed the CSIS Director's most recent report on the Service's operational activities, and submitted the required certificate to the Solicitor General. He also submitted a number of review reports, both to the Solicitor General and to SIRC.

In 1989-90, the IG also took part in the parliamentary review of the *CSIS Act*, appearing twice before the Special Committee reviewing the Act.

Appendices

Financial Summary

Budgetary Expenditure (\$000's)

	Vote	1985-86	1986-87	1987-88	1988-89	1989-90
Department	1*	119,838	140,414	26,261	28,311	28,759
Canadian Security Intelligence Service	5*	115,891	132,256	136,349	157,821	163,893
Correctional Service of Canada	10*	595,714	657,484	670,794	695,109	784,178
	15 (Capital)	133,975	101,599	92,231	73,750	92,017
		729,689	759,083	763,025	768,859	876,195
National Parole Board	20*	14,784	15,925	18,109	18,803	22,565
Royal Canadian Mounted Police	25*	1,100,374	1,199,262	1,304,789	1,398,203	1,475,163
	30 (Capital)	76,563	92,647	102,492	109,306	105,543
		1,176,910	1,291,909	1,407,281	1,507,509	1,580,706
	Less Receipts and Revenues Credited to the Vote					
		382,424	457,291	446,231	472,992	513,429
		794,486	834,618	961,050	1,034,517	1,067,277
		1,774,688	1,882,296	1,904,794	2,008,311	2,158,689
RCMP External Review Committee	35				917	1,010
					<hr/> 2,009,228	
RCMP Public Complaints Commission	40				3,015	<hr/> 2,162,714

* Includes Statutory

Notes: Prior to 1985-86 the information for the Canadian Security Intelligence Service was included as part of the expenditures for the Department.

During 1987-88 and 1988-89 the information for the RCMP External Review Committee and the RCMP Public Complaints Commission was included as part of the expenditures for the Department.

Departmental Program

The following shows the person-years used and the financial resources expended by the departmental program from 1985-86 to 1989-90.

Person-Years and Financial Summary

	1985-86	1986-87	1987-88	1988-89	1989-90
Person-Year Utilization	333	316	266	265	266
Budgetary Expenditure (\$000)	119,838	140,414	26,261	28,311	28,759

Resources by Organization 1989-90

	Person-Year Utilization	Budgetary Expenditure (\$000)
Deputy Solicitor General		
Police and Security Branch	75	7,329
Corrections Branch	25	2,537
Planning and Management Branch	89	12,222
Communications	19	1,976
Executive*	38	3,022
Review Agencies	20	1,673
	266	28,759

* Includes the offices of the Solicitor General, Deputy Solicitor General, Legal Services and Special Advisory Teams.

Note: The Departmental Program includes two planning elements: The Ministry Secretariat and the Review Agencies. In 1987-88 the RCMP External Review Committee moved to an independent organization and began independent reporting of resource use. In 1988-89, the RCMP Public Complaints Commission became independent and reported resource use independently.

The following tables show the person-years used and the financial resources expended by the Ministry from 1985-86 to 1989-90.

	Person-Years Summary				
	1985-86	1986-87	1987-88	1988-89	1989-90
Department	333	316	266	265	266
Correctional Service of Canada	10,851	10,548	10,490	10,457	10,435
National Parole Board	318	310	310	312	342
Royal Canadian Mounted Police	19,046	19,345	19,894	20,185	20,489
RCMP External Review Committee	—	—	—	11	12
RCMP Public Complaints Commission	—	—	—	20	17
	30,548	30,519	30,960	31,250	31,561

During 1986-87 and 1987-88 the person years for the RCMP External Review Committee were included in the total for the Department. During 1987-88 and 1988-89 person-years for the RCMP Public Complaints Commission were included in the total for the Department.

Departmental Program

Expenditures by Object (\$000's)	1985-86	1986-87	1987-88	1988-89	1989-90
<i>Personnel</i>					
Salaries and Wages	13,117	13,974	12,060	12,245	13,641
Other Personnel	2,028	2,006	1,908	1,890	1,969
	15,145	15,980	13,968	14,135	15,610
<i>Goods and Services</i>					
Transportation and Communication	1,771	1,668	1,844	1,942	1,881
Information	634	854	617	851	634
Professional and Special Services	5,026	4,717	3,857	4,399	4,181
Rentals	396	377	137	193	253
Purchased Repair and Upkeep	170	214	296	365	239
Utilities, Materials and Supplies	733	531	476	774	563
Grants and Contributions	95,294	115,302	4,345	4,250	4,038
All Other Expenditures	4	35	123	14	46
Operating	104,028	123,698	11,695	12,788	11,835
Capital	665	736	598	1,388	1,314
	119,838	140,414	26,261	28,311	28,759

Note: The Departmental Program includes two planning elements: the Ministry Secretariat and the review agencies

Ministry Secretariat

Details of Grants and Contributions (\$000)

	1985-86	1986-87	1987-88	1988-89	1989-90
Grants					
Canadian Association of Chiefs of Police	50	49	49	49	49
Canadian Criminal Justice Association*	125	122	122	122	122
John Howard Society	50	50	50	50	50
Authorized After-Care Agencies	1,820	1,783	1,783	1,783	1,783
Young Offenders Act	12,500	—	—	—	—
Total Grants	14,545	2,004	2,004	2,004	2,004
Contributions					
Payment to the provinces, territories public and private bodies in support of activities complementary to those of the Solicitor General	1,760	2,242	2,072	1,911	1,695
Student Summer and Youth Employment	—	—	—	—	186
Contributions to the provinces and territories in accordance with the Minister to assist in program development, and the development of information and record-keeping systems related to implementation of the <i>Young Offenders Act</i>	1,683	2,239	—	—	—
Contributions under the <i>Young Offenders Act</i> for cost-sharing with the provinces and territories	77,089	108,598	—	—	—
Core Funding — National Voluntary Organizations	217	219	269	335	339
Total Contributions	80,749	113,298	2,341	2,246	2,034
Total Grants and Contributions	95,294	115,302	4,345	4,250	4,038

* Formerly the Canadian Association for the Prevention of Crime





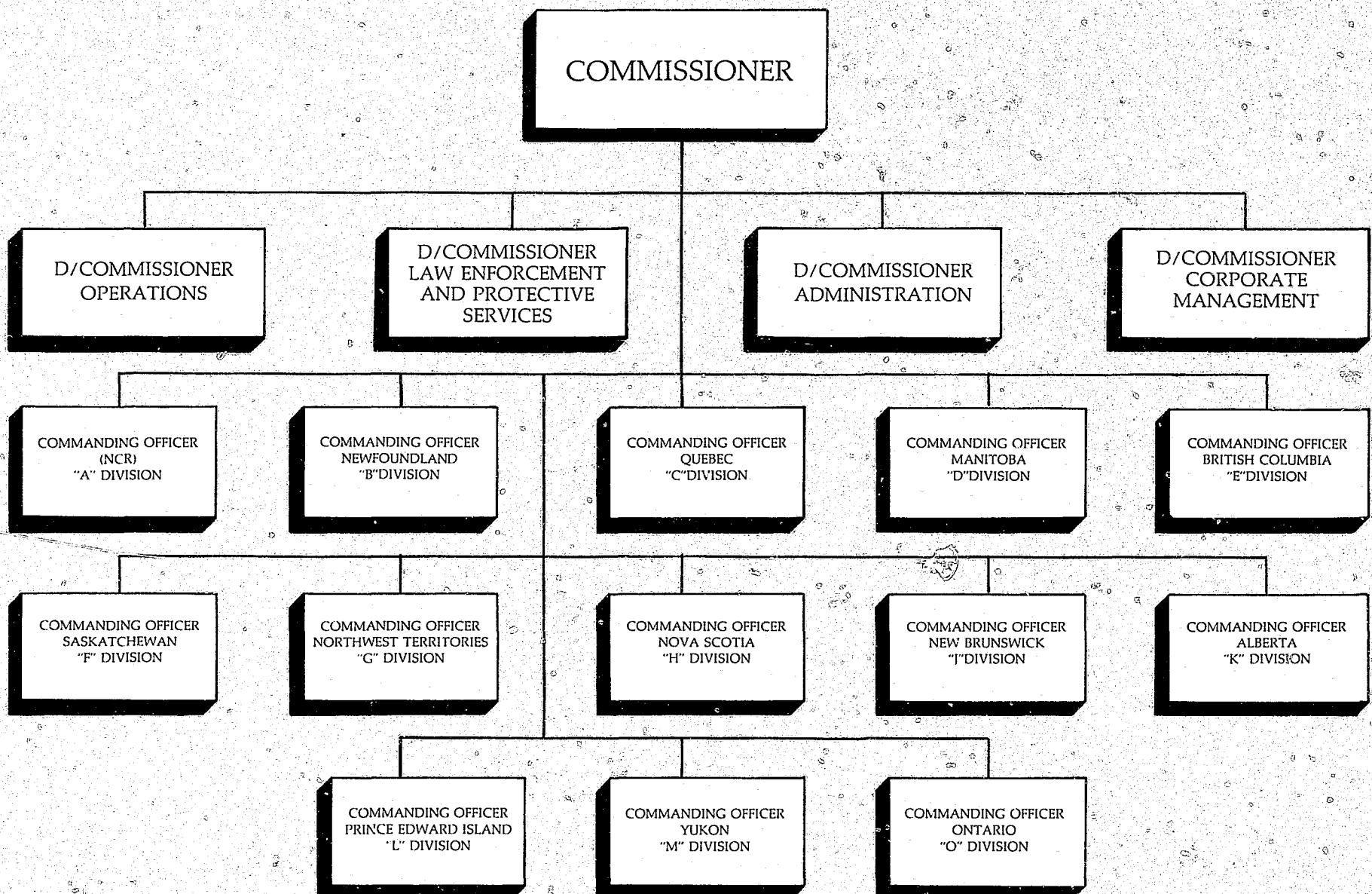
The Royal Canadian Mounted Police (RCMP) has a mandate to prevent crime, enforce Canadian laws, and maintain peace, order and security.

This mandate includes responsibility for:

- Preventing, detecting and investigating offences against federal statutes;
- Maintaining law and order, and preventing, detecting and investigating crimes in the provinces, territories and municipalities with which the Force has a policing contract;
- Providing investigative and protective services to protected persons, other federal departments and agencies; and
- Providing all Canadian law enforcement agencies with specialized police training and research, forensic laboratory services, identification services and informatics technology.

ROYAL CANADIAN MOUNTED POLICE





ROYAL CANADIAN MOUNTED POLICE

Organization

The RCMP derives its authority and responsibility from the *Royal Canadian Mounted Police Act*. This Act establishes the RCMP as the federal police force, provides the legislative basis for its operations, and authorizes the minister responsible to enter into policing agreements with provincial, territorial and municipal governments. The Commissioner of the RCMP, under the direction of the Solicitor General, is responsible for controlling and managing the Force and all related activities.

Four deputy commissioners manage the following areas: Operations, Law Enforcement Services, Protective Services, Corporate Management and Administration. Law Enforcement and Protective Services have been combined under one deputy commissioner for greater economy.

The RCMP enforces municipal by-laws and provincial statutes in all provinces and territories except Ontario and Quebec (which use their own provincial police services). The RCMP also enforces federal statutes in all provinces. In total, there are 721 detachments across Canada.

Each provincial and territorial division is headed by a commanding officer, as is the National Capital Region because of its special needs. The 13 commanding

officers have the flexibility to manage their resources to best suit the policing requirements of their jurisdictions. This flexibility and the partnership they share with the citizens under their protection have been the keys to organizational adjustments. These changes allow the RCMP to adapt to changing environments and regional policing needs while retaining its national character and federal role.

The RCMP used 20,156 person-years (excluding term and summer student program person-years) under Police Services Under Contract (9,420), Federal Statutes and Executive Orders (5,680), Administration (3,656) and Law Enforcement Services (1,400).

Operations, including Enforcement of Federal Statutes and Police Services Under Contract, relates to the enforcement of laws, prevention of crime, and the maintenance of peace, order and security.

Law Enforcement Services provide specialized police training, forensic laboratories and identification and information services to the RCMP and the Canadian police community. This guarantees all citizens the benefit of the latest police technology.

Corporate Management permits a corporate level approach to strategic and resource planning, financial management, audit, public affairs, and other areas. This ensures a consistent response to public demands and government requirements at all levels.

Administration provides an infrastructure of support systems and services for the above activities. The resources needed for these activities over a five-year period are shown in the following table.

Resources Used — Law enforcement Program

Expenditures (\$000s)	1985-86	1986-87	1987-88	1988-89	1989-90
Vote 25 (operating)	957,532	1,049,025	1,138,646	1,212,051	1,440,318
Vote 30 (capital)	76,564	92,647	103,058	109,306	105,543
Pensions	141,922	149,559	165,360	185,077	160,411
Grants, Contributions and Other Transfer Payments	692	678	783	1,070	1,026
Less Receipts and Revenue Credited to Vote	382,424	457,291	446,231	472,989	513,428
Total (Net)	794,286	834,618	961,616	1,034,515	1,193,870

Source: Chief Financial Officer

Person-Years

Force	18,497	19,088	19,613	19,886	20,156
Term	549	257	281	299	333
Summer Student Program	—	—	—	—	—
TOTAL	19,046	19,345	19,894	20,185	20,489

Source: Director, Personnel

Directors assist the deputy commissioners at headquarters by managing portions of the Law Enforcement Program as described below.

Ontario and Quebec, under agreements signed between the Solicitor General of Canada and the provinces and territories. The RCMP also provides municipal police services under separate agreements to 191 municipalities. In British Columbia there are 43; Alberta, 61; Saskatchewan, 37; Manitoba, 24; New Brunswick, 12; Nova Scotia, 10; Prince Edward Island, 4. The current policing agreements expire March 31, 1991 and are being renegotiated.

Under the terms of these agreements, the Force serves as the provincial police force, enforcing the *Criminal Code*, provincial statutes, municipal by-laws and territorial ordinances. The municipalities under contract range from those that have populations from 1,500 to several that exceed 100,000.

The cost-sharing of police services is based on several important elements. For example, members of the RCMP employed under these agreements also conduct federal enforcement investigations. These cost-sharing agreements also provide a ready pool of police officers to assist during major investigations, emergencies, special events or official state visits that require the temporary augmentation of RCMP resources.

Operations

Enforcement Services Directorate

This Directorate's programs include Police Services Under Contract, Federal Enforcement, Crime Prevention and Victims Services, Customs and Excise, Immigration and Passport, National Crime Intelligence, Special Services, War Crimes Investigations and the Special Emergency Response Team.

Police Services Under Contract provides cost-shared policing services to all provinces and territories, except

Contract policing involves 9,513 of the Force's personnel: 6,513 in the provincial/territorial police service and 3,000 in the municipal police service.

Organizationally, the provincial/territorial and municipal police services are located within 10 divisions, 46 sub-divisions and 652 detachments. These units have the operational responsibility to provide all police services within their respective jurisdictions.

The detachment is the basic operational unit from which general police services are provided to the public.

Detachment personnel investigate all types of occurrences ranging from minor thefts to complex murder cases. In support of detachment personnel, specialized units and operational support groups such as Commercial Crime, Customs & Excise, and Drug Sections are maintained at strategic locations within each division.

During 1989, the RCMP members employed within the provincial/territorial police services investigated 260,463 *Criminal Code* offences, 29,633 federal statute offences; 945,017 provincial/territorial statutes offences; 6,011 municipal by-laws and 292,515 traffic related occurrences for a total of 1,533,639 actual offences.

In comparison, municipal police services responded to 328,372 Criminal Code, 12,920 federal statute; 484,928 provincial statute; 32,104 municipal by-law and 185,840 traffic related occurrences totalling 1,044,164 actual offences.

Traffic Law Enforcement is a major component in the delivery of community policing services. *Criminal Code* traffic enforcement increased to 64,701 offences which included 54,220 impaired driving related offences, an increase of 3% within this category over the previous year. Provincial statute offence violations also

increased 4% to 1,193,645 offences. Despite the additional emphasis placed on enforcement and prevention, traffic accidents were responsible for 1,473 deaths, an increase of 9%.

The ever-increasing cost of health care and property damage as well as the loss of life resulting from traffic accidents resulted in the creation of a traffic accident analysis program within all contract divisions. This program identifies the cause of accidents and permits traffic enforcement and prevention programs to be focused accordingly. The program is also designed to complement the general traffic law enforcement program throughout the Force.

The RCMP's delivery of police services is based on the community policing model. Community policing is an operating style and method for delivering all police services from homicide investigation to accident prevention. It is an interactive process between the police and the community to mutually identify and resolve crime and social order needs. Community policing recognizes that communities have a legitimate role to play in police decision-making and problem-solving. Under this operating style the police are directly accountable to the community, and community concerns must therefore form an integral part of the operational plan at the detachment. To build on this partnership between the community and the police, the RCMP established community consultative groups at all detachments during 1989.

Commanding officers are authorized to open satellite and community offices within their divisions and are encouraged to increase the number of these offices to help meet the policing needs of smaller communities. Three new satellite offices were established in an attempt to bring the police closer to the community. These offices were opened at Pelly Bay and Holman Island in the Northwest Territories and on the Saddle Lake Indian Reserve in Alberta.

Resources Used — Police Services Under Contract

Expenditures (\$000s)	1985-86	1986-87	1987-88	1988-89	1989-90
Vote 25 (operating)	485,985	511,996	535,957	632,242	656,033
Vote 30 (capital)	45,081	39,608	51,190	58,910	62,414
Less Receipts and Revenue Credited to Vote	352,925	419,588	435,118	458,495	506,162
Total (Net)	178,141	132,016	152,029	232,657	212,285
Source: Chief Financial Officer					
Person-Years*	9,267	9,357	9,364	9,358	9,491

* Term not included in 1985-86 to 1988-89.

Source: Director, Personnel

Federal Enforcement enforces federal statutes that are not assigned to a specific directorate by virtue of their nature, such as statutes relating to drugs, customs, and immigration. Research is being conducted to define the federal role in 622 federal statutes to determine RCMP responsibility under each respective Act and ensure an adequate response for these commitments.

Environmental legislation is being addressed and proper training courses are in place or are being prepared to train investigators to deal safely with incidents that have dangerous effects upon the environment.

Recent approval for RCMP involvement in "crime time" television led to the arrest of fifteen high profile fugitives across Canada as a direct result of tips received from the general public.

War Crimes Investigations, which began after the report of the commission of inquiry and the legislation amendments enacted in late 1987, now exceed 1,100 investigations of individuals and a number of groups, such as the staff of specific concentration camps.

The majority of investigations continue to involve offences from the Second World War. While these complex cases are somewhat affected by political changes in Eastern Europe, the level of cooperation with foreign countries remains high. The acquittal in the first prosecution in Canada is being appealed by the Federal Department of Justice and proceedings are continuing in two other criminal cases.

Special Emergency Response Team is a hostage rescue team mandated to resolve terrorist hostage situations and related crises in Canada that are beyond the

normal capabilities of the RCMP and other police forces. This singular mandate is carried out under the Solicitor General's directives and control. This team presents a means by which Canadians can resolve terrorist incidents in Canada and meet international commitments and expectations for curbing international politically-motivated crimes.

Crime Prevention and Victims Services, which consists of 60 sections, branches and detachments, develop and implement crime prevention strategies across the Force in addition to providing or supervising the provision of services to victims. The establishment of police-based Victims Services programs continues. In 1989-90, such programs provided assistance to 12,601 victims in British Columbia alone.

Other activities included crime prevention seminars and assessments, neighbourhood watch programs, and victims services to the elderly, women and other specific groups.

The RCMP entered into an agreement with Scouts Canada to sponsor the Venturer program. The program involves both males and females in the 14-18 year age bracket and is designed to enhance the Force's relationship with youth.

The RCMP also participated in over 54,000 police-community relations events such as presentations, parades, youth groups, lectures, etc.

The Immigration and Passport enforcement program is designed to assist the federal government departments of Employment and Immigration,

Secretary of State — Citizenship Branch, and External Affairs — Passport Office in enforcing the *Immigration Act*, the *Citizenship Act* and the investigation of violations of Canadian passport regulations under the *Criminal Code*.

There are a total of 13 RCMP Immigration and Passport Sections distributed nationally for the Immigration and Passport program staffed by 138 regular members. During the fiscal year 1989-90 these units responded to a total of 9,123 complaints. Of this total 8,460 (92.7%) were *Immigration Act* occurrences, 346 (3.8%) were *Citizenship Act* occurrences and 317 (3.5%) were passport occurrences.

The focus of these investigations is directed towards fraudulent schemes devised to circumvent the Canadian immigration program and the illegal acquisition of Canadian citizenship and passport documents. Major investigations are concerned with the identification and suppression of organized groups and individuals smuggling people to, through or from Canada and the proliferation of illegal documents enabling covert travel.

The program was heavily involved in an initiative to improve the enforcement of the *Immigration Act*. In the initiative, new investigational units were created at Lester B. Pearson International Airport in Toronto to address immigration crime at that location and at Headquarters to address crimes against Canadian immigration laws from an international perspective. Additional human resources were also placed in existing units at Vancouver, Toronto and Montreal.

On January 1, 1989, amendments to the *Immigration Act* took effect to reduce the exploitation of immigrants by targeting individuals or groups involved in (1) organizing the illegal entry to Canada of ten or more persons; (2) disembarking persons at sea; and (3) counselling a person to make a false statement with regard to being a Convention refugee.

With emphasis on the organized aspect of immigration crime, the RCMP has stepped up investigations in which violations of Canadian statutes occur outside of Canada. In the past year immigration, citizenship and passport related investigations were conducted in Europe, Asia and South America. Some of these matters are now before the courts while others are still under investigation.

Customs and Excise: A total of 178 investigators attached to 28 Customs and Excise Sections across

Canada, are assigned to enforcement of the *Customs Act*, *Excise Act* and related federal statutes. Border security duties and Customs and Excise investigations are also performed by detachment personnel throughout the Force, as required.

Priority is given to cases involving organized crime and commercialization. Commercialization is defined as goods smuggled into Canada for resale purposes, or for use in a commercial establishment. The RCMP also conducts investigations to assist other local and foreign law enforcement agencies. During 1989, the RCMP conducted 6,024 investigations on reported offences, and an additional 3,523 assistance investigations in relation to offences under the *Customs Act*, *Excise Act*, *Export and Import Permits Act* (including the convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora), *Cultural Property Export and Import Act*, and the *Excise Tax Act*.

The smuggling for resale of tobacco and liquor products is creating unique problems. This multi-million dollar activity continues to increase despite an aggressive enforcement campaign by the RCMP. The revenue evaded on each case of cigarettes is approximately \$900. Recent seizures of tobacco products — 43 cases March 15, 1990 and 392 cases March 17, 1990 — demonstrate the extent of the problem.

The National Crime Intelligence program comprises National Crime Intelligence Sections, Division Criminal Information Analytical Sections (DCIAS), Airport Special Sections, National Gaming Specialists and Joint Forces Operations.

National Crime Intelligence Sections (NCIS) are located in 31 centres across Canada to gather intelligence on enterprise orientated organized crime. NCI Sections conduct investigations involving all types of organized crime activity such as drugs, theft, fraud, and murder. During 1989, 21,965 criminal intelligence investigations were conducted by these sections.

Airport Special Sections at major airports across Canada provide a police surveillance unit dedicated to monitoring the movement of travelling criminals. This service is provided in direct response to law enforcement requests for information or assistance; 21,383 such requests met in 1989.

National Gaming Specialists help the Canadian police community in investigating gambling and related offences. They provide investigational expertise,

information, and advice on unlawful gambling related activities and assist in identifying and prosecuting major or organized crime figures when they become involved in gambling and/or related activity.

Special Services provides support to investigators in technical and physical surveillance, polygraph examinations, and audio and video analysis.

The Polygraph Program was initiated in the RCMP in 1965 to provide a support service to *Criminal Code* investigations. Currently the RCMP has 17 polygraphists.

During 1989-90 the RCMP polygraphists conducted 1,256 examinations assisting field investigators to verify criminal suspects, witnesses and victims. The polygraph was instrumental in eliminating several suspects in the serial murders in New Brunswick, saving countless hours of the investigators' time.

Drug Enforcement Directorate

The RCMP is responsible for investigating offences related to the importation, exportation, traffic and possession of narcotics and other dangerous drugs in Canada. To meet these responsibilities and obligations, the RCMP Drug Enforcement program is applied in the following order of priority:

- a. Importation and trafficking of drugs at the national and international levels;
- b. Investigation of clandestine laboratories;
- c. Trafficking and possession of drugs at the community level.

Simultaneously, the profits of drug trafficking are attacked through enforcement of the Proceeds of Crime legislation.

Drug Awareness Programs are being continually developed, implemented and coordinated at the national and community levels aimed at reducing the demand for drugs.

Under the government's National Drug Strategy, the RCMP has launched a range of new enforcement and public awareness initiatives.

Drug Enforcement Training

The Drug Abuse Prevention Training Officer's Course (DAPTOC) is provided at the Canadian Police College. Over 60 police forces have participated in this course, representing municipal, provincial and federal police forces and enforcement agencies from across Canada. An additional training program, Police Assisting Community Education (PACE), has been offered regionally throughout Canada. This initiative provides grade-specific lesson plans for primary to secondary education and complements existing drug education curriculum in schools with a focus on skills. Representatives from various provincial addiction and education agencies have participated either as observers or resource persons. Approximately 600 police officers have been trained to date in PACE.

RCMP/CSC Drug Initiative

The RCMP/Correctional Services Canada Program was established to prevent the use, possession and trafficking of drugs in federal correctional institutions. To implement the program, 17 RCMP members were assigned to work full-time with CSC personnel.

RCMP Coastal Watch Program

This program ensures that the resources of the federal government are most effectively deployed in support of its enforcement efforts to prevent drug smuggling along Canada's coastlines. This is accomplished by coordinating arrangements with National Defence, the Canadian Coast Guard and the Department of Fisheries and Oceans to provide transportation, surveillance and other services. Local citizens are also encouraged to report suspicious activities to their local police.

The initiative has now been significantly expanded to include the Airport Watch Program. In response to increased incidents of aerial drug smuggling, the program is expanding to counter both maritime smuggling as well as penetrations of Canadian airspace by suspected drug smugglers, using similar concepts to Coastal Watch. In this regard, North American Aerospace Defence Command (NORAD) is playing a significant role in the detection and tracking

of suspect aircraft entering the Canadian Air Defence Identification Zone (CADIZ).

During 1989 the RCMP investigated 41,884 drug offences and provided assistance in 12,201 such cases. These investigations resulted in the seizure of drugs with an estimated street value of \$432 million. Cocaine was the only drug that increased in amount seized (over 150% from 276 kilograms to 703 kilograms). Heroin seizures declined from 58 kilograms to 34.4 kilograms. The amounts of the various cannabis products seized was down somewhat in all types.

The Drug Enforcement Directorate publishes an annual National Drug Intelligence Estimate, a comprehensive look at the drug trade both nationally and internationally.

Economic Crime Directorate

This Directorate is concerned with major financially-motivated crimes, such as fraud, securities frauds, stock market manipulation, computer crime, counterfeiting and frauds against the federal government. Federal statutes involving monetary offences, such as the *Canada Student Loans Act*, *Copyright Act*, etc. are also managed within this program. Enterprise Crime Units enforce the Proceeds of Crime legislation under the *Criminal Code*. This legislation allows police to seize assets accumulated through criminal activity, and provides for the eventual forfeiture of these assets. It is anticipated that reducing the wealth of the criminals will reduce organized crime.

Approximately 7,000 investigations were undertaken during 1989-90 representing victim losses of 1.1 billion dollars and resulting in over 5,000 prosecutions.

National Security Investigations Directorate

This program is responsible for the investigation of offences having a national security dimension, including the premature/unlawful release of sensitive or classified information that could constitute a breach of the *Official Secrets Act* or similar provisions in other federal statutes. The program is also responsible for

the development of threat assessments for the law enforcement needs of the RCMP's Protective Policing program, coordination of the RCMP Departmental Emergency Plan, involvement in the Federal Government's National Counter-Terrorism Plan and the management of the RCMP's National Emergency Operations Centre.

The program initiated 142 national security related investigations, which included the following:

- the continued investigation of the crash of Air India flight 182;
- the return of Inderjit Singh Reyat to Canada for trial; and
- the investigation and prosecution of Charles Yacoub as a result of the hostage taking incident on Parliament Hill.

The Threat Assessment Section provided over 1,800 threat assessments and accreditations for events such as Canadian VIPs travelling abroad, foreign visits to Canada, demonstrations involving VIPs, foreign missions in Canada, federal property or conferences, and the investigation of threats against the Prime Minister and other Canadian VIPs.

Foreign Services Directorate

The Foreign Services Directorate provides support and assistance to all Canadian law enforcement agencies that need criminal information or assistance from foreign governments to further Canadian investigations or legal proceedings. This assistance often includes the interviewing of witnesses or victims outside the country and apprehending offenders who have left Canadian jurisdiction. The Directorate also helps foreign countries by having enquiries conducted in Canada, provided that the offences would constitute violations of Canadian law if they had been committed in Canada.

The Directorate combines a network of RCMP liaison officers posted at 19 Canadian embassies or high commissions around the world with the network of International Criminal Police Organization (ICPO — INTERPOL), whose membership now totals 150 countries. The RCMP has been designated as the National Central Bureau for ICPO — INTERPOL since 1949. Its commitments have been enhanced with the

election in 1988 of Commissioner Inkster to the position of Vice-President for the Americas.

The Registry of Stolen Artifacts also falls within INTERPOL. This is a national database on stolen Canadian and foreign artifacts. The registry currently contains approximately 15,000 entries and is used by Canadian and foreign law enforcement agencies.

Aboriginal Policing Services Directorate

This Directorate was created during 1989-90 to initiate, develop and evaluate a practical and culturally-sensitive policing service for aboriginal Canadians.

The Directorate was created as a result of a 1989 study requested by Commissioner Inkster. Implementation of the significant recommendations from the study have included:

- Establishing a National Aboriginal Advisory Committee which meets bi-annually and provides a forum for communication between aboriginal people and the RCMP at the national level;

- Establishing of aboriginal consultative groups at the community level, improving the police/aboriginal communications process so that a more culturally sensitive service can be provided. This initiative will be expanded during 1990-91 to all aboriginal communities in contract provinces;
- The RCMP Aboriginal Constable Program which offers native special constables the opportunity to convert or be promoted to the constable rank and thereby enjoy a full career path with all related benefits. Twenty person-years have been added to this program for 1990-91;
- The establishment of the Aboriginal Constable Development Program which assists natives to achieve the RCMP Basic Recruit Training entrance standards for those applicants who initially do not meet the minimum levels. This increases the aboriginal recruiting base, which ultimately will improve the RCMP's ability to provide a culturally sensitive policing service for Canada's aboriginal people;
- Eighteen Native Policing Units, situated on reserve and in aboriginal communities and staffed by aboriginal members, have been established across Canada as the first step in improving the community-based policing program for natives.

Resources Used — Enforcement of Federal Statutes

Expenditures (\$000s)	1985-86	1986-87	1987-88	1988-89	1989-90
Vote 25 (operating)	240,410	273,848	327,037	378,243	404,357
Vote 30 (capital)	12,400	18,630	21,110	16,799	14,485
Less Receipts and Revenue Credited to Vote	28,983	35,858	9,073	11,584	4,033
Total (Net)	223,827	256,620	339,074	383,458	414,809

Source: Chief Financial Officer

Person-Years*	4,804	5,130	5,609	5,755	5,728
* Term not included in 1985-86 to 1988-89. Source: Director, Personnel					

Law Enforcement and Protective Services

Law Enforcement and Protective Services provide technical expertise and operational support to all Canadian law enforcement agencies. This ensures all Canadians have access to the latest police technology and services through their local police departments. These services are funded by the federal government and provide all police forces, regardless of their size or budget, with the assistance needed to fight crime. The directorates assisting the Deputy Commissioner, Law Enforcement and Protective Services provide these services.

Forensic Laboratory Services Directorate

This Directorate provides scientific and technical support services to all Canadian law enforcement agencies and other federal and provincial governments. The RCMP operates seven regional forensic laboratories and the Central Forensic Laboratory in Ottawa. More than 300 scientists work in these laboratories to provide forensic science services in alcohol, chemistry, toxicology, serology, hair and fibre, firearms, tool mark identification, document examination and photography. The Central Forensic Laboratory also houses the Central Bureau for Counterfeits which receives submissions from across Canada.

The examinations and reports that are undertaken assist investigators to develop or eliminate suspects by providing associations and links between victims, suspects and crime scenes. Forensic scientists provide expert evidence in court.

Maintaining a "state of the art" level of service requires continuous involvement in the latest technological advances as demonstrated by the application of DNA analysis to forensic science. Because DNA in body fluids is unique to each individual, it can be used to identify subjects. Its

impact on criminal operations and its potential to focus investigative activity is enormous.

Crime prevention efforts have also been directed toward counter-terrorism by participation in the Council of the International Civil Aviation Organization. One initiative of this group is to obtain international agreement on the marking of explosives for detectability to permit identification after or prior to a terrorist incident. This marking of explosives is intended to deter their use in terrorist acts.

Identification Services Directorate

Forensic Identification Specialists are trained in locating, recording and comparing evidence at crime scenes. This specialty includes the preservation of the evidence and its presentation in court. Identification specialists conduct scenes-of-crime examinations and compare fingerprints and physical evidence in an attempt to identify criminals. They also provide a photographic service.

There are 283 regular member forensic identification specialists at 85 sections across Canada.

Fingerprint Branch provides a national computerized repository of fingerprint records. The base file now exceeds 2.4 million sets of fingerprints collected from criminals. A total of 447,000 sets of criminal and civil fingerprint forms were received by the Branch during 1989-90 for search, compared to 414,000 the previous fiscal year.

Approximately 13,500 submissions of latent scenes-of-crime impressions were received during 1989-90, with 906 identified as known criminals. These provided key evidence in resolving not only the initial investigation, but also in clearing an additional 253 unsolved cases on police files.

The Fingerprint Branch used 45 person-years to continue the conversion of fingerprint forms to the new Automated Fingerprint Identification System (AFIS) scheduled for completion in August 1990. This automated system will save significant time and resources required to process fingerprint enquiries. A

total of 1.7 million ten-finger fingerprint forms were converted this year.

An Identification Committee was also formed within the Canadian Association of Chiefs of Police which will provide input into forensic identification techniques and automated fingerprint systems for law enforcement agencies.

The Criminal History Branch is responsible for maintaining a central repository of criminal history information on behalf of the RCMP and over 1,500 other accredited law enforcement agencies in Canada. The repository now contains computerized, microfilm and hardcopy records on approximately 2.4 million individuals who committed serious offences.

Firearms Registration Section administers the Firearms Acquisition Certificate Program, the Business Permit System, issues restricted weapon registration certificates and maintains a national registry of all restricted weapon certificates issued in Canada. This registry of more than 954,500 restricted weapons is being computerized for improved access by Canadian law enforcement agencies.

Fraudulent Cheque Section maintains a national file on cheque passers, and attempts to link fraudulent documents to known criminals. It also maintains a hold-up note and crank letter file. Last year, it conducted 14,325 case comparisons on documents with a total face value of more than \$17 million.

Missing Children's Registry, in addition to monitoring Canadian Police Information Centre (CPIC) entries on missing children, maintains an ongoing liaison with police in Canada to deal effectively with missing children investigations. A missing child is defined as any child or youth under the age of 18 who has been reported missing to a police department and entered on CPIC.

During 1989 there were 57,398 missing children cases added to the CPIC Missing Children's Registry; 52,038 of these cases were removed for a variety of reasons. Fifty-three per cent of these were removed the same day (accounting for approximately 30,237 of the 57,398), 61% were removed within 48 hours, and 89% within 60 days. At any time, there were between 1,500 and 2,000 missing children cases recorded. The average for each month was 1,800; 1,000 of these were entered as runaways. A breakdown of Dec. 31, 1989 snapshots revealed 1,730 missing children in the following categories: Stranger abduction (26); Accidental (70);

Parental abduction (123); Runaway (1,090); Unknown/other (382); Wandered off/lost (39).

Photographic Services provides a rapid photographic processing service of more than three million prints per year for all field identification units of the RCMP.

Informatics Directorate

Informatics Directorate administers the RCMP information management and technology program through its information management, systems development and central operations components, including operation and administration of the Canadian Police Information Centre (CPIC). Approximately 2,000 stand-alone and 1,500 mainframe-connected microcomputer workstations are in use in the RCMP to support operational and administrative programs.

Telecommunication services, including radio, data and image transmission, ensure the necessary information flow that provides modern police services to all of Canada.

CPIC is a national computer police information system maintained on behalf of all Canadian police agencies. The police community has access to this system through 1,461 directly connected on-line terminals. Twenty-seven automated interface systems provide access to a further 3,790 terminals.

Of significance over the past year were projects to upgrade the automated police information retrieval system to provide computerized occurrence reporting to support the National Automated Drug Intelligence Program. In 1990, a new computerized dispatch and communication system that interfaces with both operational reporting systems and CPIC will be introduced. A major study to streamline operational reporting through the reduction of paperwork and increased use of "electronic reporting" is under-way.

Air Services Directorate

This Directorate manages and operates a fleet of 34 airplanes and helicopters used in support of operational police personnel in their law enforcement

commitments throughout Canada. The aircraft are also used for transporting prisoners, exhibits, as well as conducting aerial searches for missing or wanted persons. They are also used to transport administrative personnel and equipment to otherwise inaccessible locations.

During 1989-90, RCMP aircraft flew a total of 29,160 flight hours covering 6,984,696 kilometres.

Professional Standards Directorate

This Directorate provides full-time adjudication services, consultation and advisory services to Divisions, as well as prosecution and defence representation services for internal disciplinary cases and discharge and demotion reviews. Discipline proceedings resulting in adjudication board hearings are subject to appeal review by the External Review Committee, which ensures consistency and fairness in the application of the statutory process.

Protective Policing Directorate

This Directorate comprises six components: Protective Services, Technical Security Services, Departmental Security, Airport Policing, Major Events and Prime Minister's Protection Detail.

Protective Services provides security for the Governor General, Cabinet Ministers and Members of Parliament, federal judges and other persons designated by the Solicitor General for both their domestic and foreign travel when the need arises. Protection is also provided to visiting internationally protected persons (IPPs), foreign diplomats residing in Canada, and foreign diplomatic missions. In 1989, there were a total of 288 foreign visits by IPPs and foreign diplomats, which required various levels of protection.

Statistics are also compiled on threats directed at Canadian VIPs and foreign IPPs, and on the number of demonstrations occurring at designated sites across Canada. In 1989, there were a total of 262 threats directed at various protectees, 147 demonstrations on

Parliament Hill, 80 demonstrations at various embassies in Ottawa, and 116 demonstrations at foreign consulates across Canada.

Technical Security Services provides security consultations and inspections of federal government computer centres and certain private sector centres processing classified and/or other sensitive information under government contract.

In 1989-90, 11 inspections of government computer centres, and 31 inspections in the private sector were conducted, and assistance on 72 investigations where computers were involved was provided. Three EDP security courses were presented, attended by 74 candidates.

The **Explosives Disposal and Technology Branch** provides a wide range of services relating to explosives incidents and preventive measures.

Explosives disposal work in the divisions (except Ontario and Quebec) is carried out by Explosives Disposal Units.

Security Engineering Branch deals with physical security equipment such as locks, containers, intrusion detection systems, armouring of vehicles and protection from interception of private communications. In addition to the protective use of such equipment, they also support law enforcement by providing legally authorized surreptitious entry.

A major program for the Electronic Security Systems Section was to implement technology for the protection of foreign missions/residences and Canadian VIPs. During 1989-90, the section completed 48 installations, which released 54 static guards for re-deployment.

Security Systems Branch is responsible for advising federal institutions on physical safeguards to meet the standards of government security policy. In 1989-90, the service was delivered through the provision of 1,015 security consultation reports, 7 site/design security briefs, 17 architectural security specifications, 14 security performance standards, 9 technical security guides and 78 training sessions.

Departmental Security is responsible for developing and monitoring the internal security policy governing the RCMP's personnel, physical, communications and EDP security programs and activities. It also assesses

injury in breaches of security and ensures that countermeasures are taken.

Airport Policing has played a key role in the implementation of the Airport Enhancement Program which has been implemented over the past three years. The majority of enhanced police and security measures are now in place at the 18 designated airports and are subject to continual monitoring.

Examples of new initiatives within this program include police dog teams trained in the detection of explosives at designated international airports, and a security alert and response system to effectively respond to all threat situations against civil aviation.

During the past year, the Police and Security Details at the 18 designated airports have responded to more than 4,000 incidents involving violations of the *Criminal Code of Canada* as well as federal and provincial statutes. This included responding to approximately 75 bomb threats made against various air carriers and airport terminal facilities. During the third and final phase of the enhancement program, RCMP resources were increased by 28% to 807 employees.

Major Events comprises International and National Event Units. They are responsible for the direction and coordination of RCMP security planning for major events such as Royal visits (H.R.H. Queen

Elizabeth II), expositions and major sporting events, Federal Cabinet Priority and Planning Meetings, Federal Cabinet Meetings, and First Ministers Conferences.

During 1989-90, Major Events provided overall security coordination for the visit of President Bush and Mrs. Bush to Ottawa, 13 conferences of varying sizes within Canada attended by internationally protected persons, such as the World Energy Conference, Aids Conference, Open Skies Conference, Globe 90 Conference, and 10 international and national meetings held in Canada.

Security coordination was provided to Canadians for sporting events such as the Olympics (1996 Summer Bid, Toronto), Commonwealth Games held at Auckland, New Zealand and the World Student Games (Summer) held at Duisburg, Germany. Security coordination and advice was also provided for the Paris International Air Show in France, the Abbotsford Air Show in British Columbia, and to foreign officials relative to the 1989 Economic Summit at Paris, France, the Commonwealth Heads of Government Meeting held at Kuala Lumpur, Malaysia and the Francophonie Summit held at Senegal.

The Prime Minister's Protection Detail protects the Prime Minister of Canada and his family on all local, domestic and international travel.

Resources Used — Law Enforcement Services

Expenditures (\$000s)	1985-86	1986-87	1987-88	1988-89	1989-90
Vote 25 (operating)	79,450	85,715	87,004	104,789	111,232
Vote 30 (capital)	12,582	11,035	16,043	20,455	15,709
Grants, Contributions and Other Transfer Payments	315	303	328	431	398
Sub-Total	92,347	97,053	103,375	125,675	127,339
Less Receipts and Revenue Credited to Vote	516	1,782	2,040	2,576	2,919
Total (Net)	91,831	95,271	101,335	123,099	124,420
Source: Chief Financial Officer					
Person-Years*	1,406	1,405	1,418	1,393	1,483

* Term not included in 1985-86 to 1988-89.

Source: Director, Personnel

Canadian Police College

The Canadian Police College provides police agencies in Canada with training and development programs, related research capabilities and information and advisory services. College courses are open to all domestic and foreign police forces. During 1989-90, enrolment was 2,435, made up of 705 RCMP personnel, 1,603 candidates from various Canadian police forces, 56 from foreign law enforcement agencies and 71 from other accredited agencies.

Criminal Intelligence Service Canada (CISC)

The CISC is an intelligence network designed to help Canadian police agencies share information. In response to the growing need to reflect the multi-force concept, CISC has two seconded officers of other police forces serving as assistant directors.

Activities this year emphasized motorcycle gangs and crime in ethnic communities including street gangs.

Corporate Management

Corporate Management was established to allow the RCMP to respond more effectively to the needs of government and the demands of emerging public policy issues, as well as responding to requests for information from Parliament, the news media and the public. Corporate control of RCMP financial management is also aligned under this area to ensure a corporate approach to planning strategies.

Corporate Services Directorate

The Directorate develops the strategic and corporate plans for the Commissioner, develops corporate policy,

conducts program evaluations and management studies for the senior executives, and manages corporate information. Annual accountability reports and briefings for the Commissioner on corporate issues are also developed.

The Strategic Planning and Corporate Policy Branch is responsible for the development of the RCMP strategic plan and the development and review of all corporate policies of the RCMP.

During 1989-90, strategic action plans were created by the appropriate directorates to accomplish the Commissioner's long-term objectives for the RCMP. These action plans are discussed in the Highlights of 1989-90.

The RCMP's plan for dealing with the CSIS Act Five Year Review by Parliament was developed for the Commissioner. The Directorate also assisted the Solicitor General Secretariat in their preparation for discussions with the provinces and territories on 1991 RCMP policing agreements.

Program Evaluation Branch is responsible for the periodic, independent and objective review and assessment of the various operational and administrative programs operated by the RCMP.

Recent studies included the consideration of regionalization of the RCMP fleet of aircraft, and the requirements for sub/divisions in supplying command and support for the Detachment Policing Service. This latter study also reviewed the RCMP's use of community offices and made recommendations regarding their use.

Corporate Planning Branch is responsible for the operation and maintenance of the planning process, the development, implementation and maintenance of the Operational Plan Framework (OPF), the management of specific information/data provided to senior management in support of corporate decision making and planning, and the development and maintenance of corporate standards. An OPF task force was created during 1989-90 to develop the RCMP OPF which will create the structures to provide results statements, indicators of program success, and linkages between results and resources. It is scheduled for completion in 1990-91.

Office of the Chief Financial Officer (CFO)

The CFO administers the financial affairs of the RCMP. He is accountable for the optimum allocation and use of financial resources and for the development and maintenance of an effective system of financial administration that satisfies all parliamentary, regulatory and managerial requirements.

Financial management is maintained through a control centre (O/CFO) and 15 Financial Service & Supply Branches located within all the divisions of the RCMP.

Budgeting and Accounting Branch prepares and controls financial policy, budgeting, and accounting systems.

Financial Control and Authorities Branch develops, monitors and amends financial policies, provides advice on the impact of government legislation on RCMP policy and provides guidance on the organization, staffing and training of all financial units.

Financial Systems Branch develops and maintains the automated systems which process and report on all financial transactions.

Public Affairs Directorate

This Directorate responds to public and news media requests for information about the RCMP and coordinates public relations activities such as the RCMP Musical Ride and the Band. The *RCMP Quarterly*, *Gazette* and pamphlets/publications that describe the RCMP's programs and services are also produced.

The Publishing Unit produced 17 new publications and maintained its catalogue of over 80 items in support of RCMP programs across Canada.

The RCMP Centennial Museum, at Regina, Saskatchewan, preserves and displays the world's most

comprehensive collection of artifacts relating to the history and traditions of the RCMP.

The museum hosted 127,833 visitors, representing all provinces and territories of Canada, every state of the United States and 76 other nations during 1989-90.

Members of the Equitation Section represented the RCMP in 50 escorts, parades, processions or displays (other than Musical Ride performances). The RCMP Stables at Rockcliffe hosted 2,026 groups plus individuals for a total of 44,000 visitors.

The Musical Ride toured for 12 weeks and provided a total of 66 performances in Quebec, Ontario, Manitoba and British Columbia. Twenty-six performances were given at the Western Washington Fair, Puyallup, Washington with over 104,000 people attending. Total Canadian attendance for all performances was 224,770.

The RCMP Band held 291 performances during 1989-90 including 38 performances at federal and state events. The Band toured extensively in Manitoba, Southern B.C., Saskatchewan, Alberta, North West Territories, Ontario and Quebec, appearing in 102 communities during 177 tour days.

Audit Directorate

The RCMP Audit and Review System is composed of two levels of internal audit — audits performed by Audit Directorate and audits performed by the Division Audit Branches.

During 1989-90 Audit Directorate conducted audits of "B", "E", "J" and "O" Divisions and Drug Enforcement, Enforcement Services, Health Services and Training Directorates.

Information Access Directorate (IAD)

This directorate provides a centralized response to requests for information under the *Access to Information Act* and *Privacy Act*. It also develops policies and procedures for the RCMP that ensure conformity and compliance with the legislation. The directorate processed 3,665 requests during 1989-90 (286 *Access to*

Information Act requests and 3,379 *Privacy Act* requests).

During 1989-90, visits to all divisions were completed by IAD personnel to improve the knowledge of all employees of the RCMP about the *Access to Information Act* and the *Privacy Act*.

Ministerial Liaison and Executive Services

This unit answers requests from the Solicitor General and Members of Parliament with complete and accurate information. It is one of several ways the RCMP supports the Solicitor General in his mandate to be accountable to Parliament for the RCMP.

Administration

Administration within the RCMP includes all aspects of personnel administration of members and public service employees, training, health services, services and supply, and official languages. These services support the field operations and respond to government requirements at all levels. Each function is described by directorate.

Personnel Directorate

This Directorate is responsible for human resources within the Regular Member and Civilian Member categories. This entails recruiting, staffing, staff relations, compensation, internal affairs, establishment and classification, support services as well as a new addition, multiculturalism.

Recruiting Branch

During 1989-90, Recruiting Branch undertook the major task of streamlining the recruiting process which involved decentralization of some facets of the recruiting process. The development and implementation of a revised Recruit Selection Test is

ongoing. In an effort to ensure the RCMP reflects the communities it serves, Recruiting has given a high priority to hiring target groups as shown by the following statistics:

	Engagements 1989-90
Females	252
Aboriginal peoples	57
Visible Minorities	32
	<hr/>
	341

Staffing and Personnel Branch

Staffing and Personnel Branch is responsible for the selection, appraisal and career development of RCMP members and their placement in positions appropriate to organization needs and individual qualifications and interests.

This year a career streaming system was developed to enable members increased participation in the management of their careers. The development of an equal opportunity program for the hiring of aboriginal Canadians has begun and is expected to be implemented by 1990-91.

In addition to the annual transfers required to fulfill the operational needs of the RCMP, the Staffing and Personnel Sections across Canada were responsible for the transfer of 100 members to Namibia on a temporary basis, 79 members to New Brunswick as a result of the assumption of traffic duties from the New Brunswick Highway Patrol, and 86 members to airport duties at the new Terminal III facility at Lester B. Pearson International Airport at Toronto and the subsequent replacement transfers for the vacancies created.

Staffing and Personnel Branch (Officers) provides a centralized service to the Commissioner for the appointment, training, career planning, and retirements of officer level members of the RCMP. There are now 531 commissioned officers and 61 civilian members and special constables of officer equivalent status.

Compensation Branch administers a broad range of employee benefits such as pay and allowances, insurance, pensions, leave and death benefits to ensure

the RCMP remains competitive with Canadian counterparts in terms of recruiting.

The Multiculturalism Advisor's Office provides advice to senior managers to ensure the RCMP philosophy and programs reflect our multicultural/multiracial society. This office liaises with community groups, federal, provincial, and municipal departments and agencies to identify trends and recommend initiatives to improve policing for visible minorities.

Public Service Personnel Directorate

This Directorate offers an integrated human resource management program which provides the RCMP with a structure, strategies, policies, plans and a full range of personnel services. Through four branches, it supports the law enforcement mission of the RCMP by providing advice and services in the areas of human resource planning/development and employment equity, recruiting and staffing, organization and job classification, staff relations/compensation and occupational safety/health, in relation to the 3,800 public service employees supporting the operations of the RCMP. Public Service Personnel Administration offices are also located within divisions across Canada to provide services and support to managers and employees directly involved in the various law enforcement and administrative activities of the RCMP. Of significance this year was the attainment of employment equity targets: disabled employees make up 6.2% of the Force's public service employees, while aboriginal representation rose to 2.5% and visible minorities to 2%.

Training Directorate

A total of 500 regular member recruits, of which 384 were male and 116 female, graduated from the Training Academy during the 1989-90 fiscal year. In addition, 12 modified troops, three of which were trained in the French language, two native special constable troops, two troops of re-entry members, and

50 members of the RCMP Band graduated from the Academy.

The RCMP also trained two Canadian Fisheries Enforcement Corps (CFEC) Troops, and one CFEC Armed Boarding Troop for a total of 96 persons, along with two groups, consisting of 39 persons from Employment and Immigration.

Centralized Training Courses were provided on electronic data processing, technical, administrative fingerprint examination, operational, personnel and resource management, and quality review subjects. These courses ensure that sufficient numbers of personnel are aware of current investigative techniques, changing philosophies, and technical advances.

During 1989-90, 56 participants from 36 countries attended courses at the Canadian Police College. On-site and attachment training was provided to 114 police officers from 17 countries. This training enhances cooperation with foreign police departments and assists the Canadian public in areas such as drug enforcement and international fraud, immigration and customs investigations.

Throughout fiscal year 1989-90, 68 RCMP members attended post-secondary institutions full time, 48 attended a one-year non-degree program, and 20 undertook full-degree programs. In addition, 1,744 attended university courses on their own time. Second official language training consumed a total of 304 person-years of which 78 were for conventional language training, and 226 were for the Recruit Official Languages Training Program. This program provides language and culture immersion in a recruit's second official language prior to Basic Recruit Training.

A total of 13,522 candidates attended divisional courses nationally. These courses covered topics such as: investigation training, traffic law enforcement, multiculturalism, accident investigation, and breathalyzer training.

Emphasis is being focused on developing the skills necessary to investigate, and successfully deal with family violence. Attention is also given to basic skills such as: firearms, cardiac-pulmonary resuscitation, first aid, advanced driver training, and underwater recovery training. To assist members in remaining current in the performance of operational duties, refresher training in the form of audio-video cassettes is offered on appropriate topics such as the

transportation of dangerous goods, investigative techniques, etc.

The Dwyer Hill Training Centre became operational during this period. This facility is a firearms and tactical centre for continuous training of the Special Emergency Response Team (SERT), and for the centralized training of Division Emergency Response Teams (ERT). During 1989-90 a total of 3,112 person days of training were expended.

Health Services Directorate

Health Services provides the physical, psychological, occupational and environmental health and safety programs for a workforce engaged in a profession prone to high levels of physical and mental stress.

To ensure policing responsibilities are performed by physically and mentally fit personnel, two new tests have been developed. Recruits will be subjected to the Physical Abilities Requirement Evaluation (PARE), adapted from the Police Officer Physical Ability Test, a job-related test to ensure they are capable of meeting the rigorous physical demands of policing duties. The new Recruit Selection Test will be implemented to ensure recruits are psychologically suitable for RCMP policing duties.

To determine the logistics for applying the PARE standards to all serving members, field tests are under way in British Columbia and Newfoundland.

A survey will be conducted to determine the stressors that policing duties impose and their impact on members.

Services and Supply Directorate

The Services and Supply function provides the RCMP law enforcement program with accommodation, transport, food, materiel and miscellaneous services.

The following construction projects were completed in 1989-90: one sub-division building, 15 detachment buildings, 46 married quarters, one radio repeater shelter, two community offices, 66 miscellaneous buildings and 32 site acquisitions for future development.

The RCMP maintained an inventory of 7,083 cars, trucks, all-terrain and other vehicles, 398 inland water transport boats (under 9 metres in length) and eight patrol vessels (9 to 16 metres in length).

Food Services operated nine facilities and dispensed 1,217,000 meals to personnel in training and active duty on a cost recovery basis.

Official Languages Directorate

This Directorate is responsible for ensuring compliance with the *Official Languages Act* and derivative policies and for the development, implementation, and application of the RCMP Official Languages Program.

The Unit Bilingual Concept (UBC) expanded into bilingual regions on April 1st, 1988, conditional upon an evaluation of the concept being provided to Treasury Board in 1990. This evaluation is ongoing and should be completed by the end of 1990.

Information sessions were held in four divisions, the RCMP Academy and at several conferences to ensure the program is understood. Other divisions will be visited next year.

The Directorate is also taking the lead role, in cooperation with Training Directorate and the Law Enforcement Reference Centre, to research and develop French language text books and training aids such as videos and films. The second phase will be to meet with French language publishers and producers to identify the need for this material within the police community.

Resources Used — Administration

Expenditures (\$000s)	1985-86	1986-87	1987-88	1988-89	1989-90
Vote 25 (operating)	151,887	177,466	188,648	239,160	168,692
Vote 30 (capital)	6,501	23,374	14,715	13,141	12,935
Grants, Contributions and Other Transfer Payments	377	375	455	639	628
Sub-Total	158,765	201,215	203,818	252,940	282,255
Less Receipts and Revenue Credited to Vote		63			314
Total (Net)	158,765	201,152	203,818	252,940	281,941

Source: Chief Financial Officer

Person-Years*	3,020	3,196	3,222	3,380	3,787
----------------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

* Term not included in 1985-86 to 1988-89.

Source: Director, Personnel

Highlights of 1989-90

The participation of 100 RCMP members as representatives of the United Nations Transitional Assistance Group (UNTAG) in Namibia for a six-month period in 1989 was a first for the RCMP. These members were sent to monitor the maintenance of general law and order during Namibia's transition to independence. In addition to the serving members in the contingent, retired RCMP members with experience in fingerprint identification were hired to assist in the verification of fingerprints of voters at various locations in Namibia. The "reactivation" of retired members with a specialized expertise proved to be invaluable for the RCMP and a rewarding experience for the former members concerned.

The Alberta Commission of Inquiry in Relation to the Blood Indian Tribe began in 1989 to determine the most effective method of providing a police service to the Blood Reserve. The Force is currently working closely with the Blood Tribal Police and the Solicitor General of Alberta to develop a policing service to

meet the needs of the Blood Indians and other native groups in the province.

In 1989 many significant events occurred in New Brunswick. With the termination of the New Brunswick Highway Patrol, the RCMP resumed traffic law enforcement throughout the province. At the national level, the escape from custody of convicted murderer Allan Legere and the subsequent manhunt which resulted in his return to custody was under investigation during the year. On an international level, an aircraft from Colombia which crashed in New Brunswick resulted in the arrest of two pilots and the seizure of 500 kilograms of cocaine, the largest seizure in Canadian history. A plan to free the two pilots from custody was uncovered, resulting in the arrest of six Colombians.

A Violent Crime Analysis Section was created within Special Services Branch to analyze certain violent crimes and develop a "criminal profile" of the unknown offender. The profile is then provided to the investigators to assist them in identifying potential suspects. This profiling capability is extremely useful in serial crimes such as murder and sexual assaults.

Other analyses performed include the following:

- Examination of written or oral threats to provide an opinion as to the number of suspects involved and the potential for carrying out the threat;

- Investigative techniques designed to cause predictive actions on the part of a known or unknown offender can be suggested;
- Examination of investigative reports, autopsy reports, crime scene and autopsy photographs, and victimology can provide an opinion as to the manner of death such as homicide, suicide or accident.

DNA Typing is a new forensic science technology which has the potential to provide positive identification of individuals from the analysis of the DNA (Deoxyribonucleic acid) present in samples of blood stains, semen stains and hair roots. In April 1989, the Forensic Laboratory Services' first attempt to have DNA results accepted into court evidence was successful. To date, three DNA specialists have been trained and a limited centralized service is available to the police community.

Gunshot Residue (GSR) is the process whereby particles containing the combustion products of ammunition are removed from the hands of a suspect and examined using a manual Scanning Electron Microscope (SEM/EDX) to identify the particles as characteristic of a firearm discharge. As of 1989, the Ottawa Laboratory undertook casework on a limited basis.

A semi-automated interface system between Canada (INTERPOL Ottawa) and the United States (INTERPOL Washington) was developed to assist the police communities of both countries in the exchange of information. All messages bound for the USA are channelled through this system to ensure conformity with the rules and regulations of the International Criminal Police Organization constitution. Requests must also abide by the existing legislations of both countries concerning the release of police information. This system is expected to expedite the investigation of international crime within Canada and the USA.

In order to diminish the field investigator's extremely labour-intensive task of matching buyer to seller in stock market manipulation investigations, Economic Crime Directorate developed an automated stock trade matching program. The system has dramatically reduced the time required to determine whether a manipulation has occurred, and to bring the case to court.

Objectives for 1990-91

The Commissioner approved the strategic plan for the RCMP during 1989-90 in which nine major initiatives form the direction of the RCMP for the future. These initiatives cover most aspects of police services and confirm the RCMP's commitment to meeting the current policing needs of Canadians in an ever-changing environment. Action plans are being developed to ensure the appropriate resources are committed to the initiatives and that all employees are aware of what is expected of them to secure the success of the plan. The initiatives are as follows:

- **Community Policing** is a method for delivering all aspects of police services and involves the community as a partner in identifying policing needs and assisting in solving problems. It is the philosophy upon which all other action plans will be implemented.
- **Policing for the Elderly** will ensure the special needs of our seniors are addressed as our society becomes progressively older. This initiative will focus on crime prevention programs and the involvement of seniors who are ready, willing, and able to participate as volunteers in many policing programs.
- **Aboriginal Policing Services** will involve more native Canadians in the policing of their communities through an affirmative hiring program and will involve community groups in the determination of the local police services required.
- **Policing Services for Visible Minorities** will focus on the provision of culturally sensitive policing for minorities. This will be accomplished by reducing the barriers that prevent the recruiting of minorities into the RCMP and the expansion of cultural awareness training for current police personnel. The creation of citizen advisory groups within ethnic communities will be a priority.
- **Enhancement of Federal Law Enforcement** will include the defining of RCMP responsibilities under the numerous federal statutes and an increased emphasis on providing effective services to client departments.

- **Enhanced Traffic Law Enforcement** will reduce the number of motor vehicle accidents in the provinces and territories policed by the RCMP. Through increased awareness, programs and traffic enforcement, this initiative will attempt to meet the objective by reducing the number of impaired drivers, increasing seatbelt usage, and reducing the number of hazardous traffic offences.
- **Drug Enforcement** is a flexible multi-faceted approach to suppress the use of illicit drugs in Canada. The approach covers all aspects from drug awareness programs in schools and communities to the training of foreign police officers to assist in international investigations. This variety of strategies allows the program to adjust to changing international and national trends.
- **Human Resource Management Plan** will ensure that the RCMP's most valuable resource, its personnel, are well trained, well qualified, and suited for the type of duties they are performing. Personnel will have greater input into their career path and the type and location of their posting to ensure their personal needs and the needs of the

organization are being met, resulting in optimum performance.

- **Streamlining of Operational Reporting: Paper Burden Reduction** involves the automation of operational reporting systems to allow investigators more available time to investigate. Increasing demands for statistical and other types of information necessitated the development of technology to permit the collection of this information without increasing the office time for operational police officers. This new technology will link existing systems and reduce the number of times the information must be loaded into computer systems.

These strategic objectives will be implemented in conjunction with existing services, and programs and resources will be realigned as the results of the initiatives begin to take effect. It is anticipated that the increased emphasis on community policing will increase the efficiency of law enforcement efforts which should ultimately permit the redeployment of resources toward the other strategic initiatives.



The *Parole Act* empowers the National Parole Board to make conditional release decisions for offenders in federal, territorial, and many provincial prisons. Ontario, Quebec, and British Columbia maintain parole boards for inmates serving sentences of less than two years in their provincial institutions.

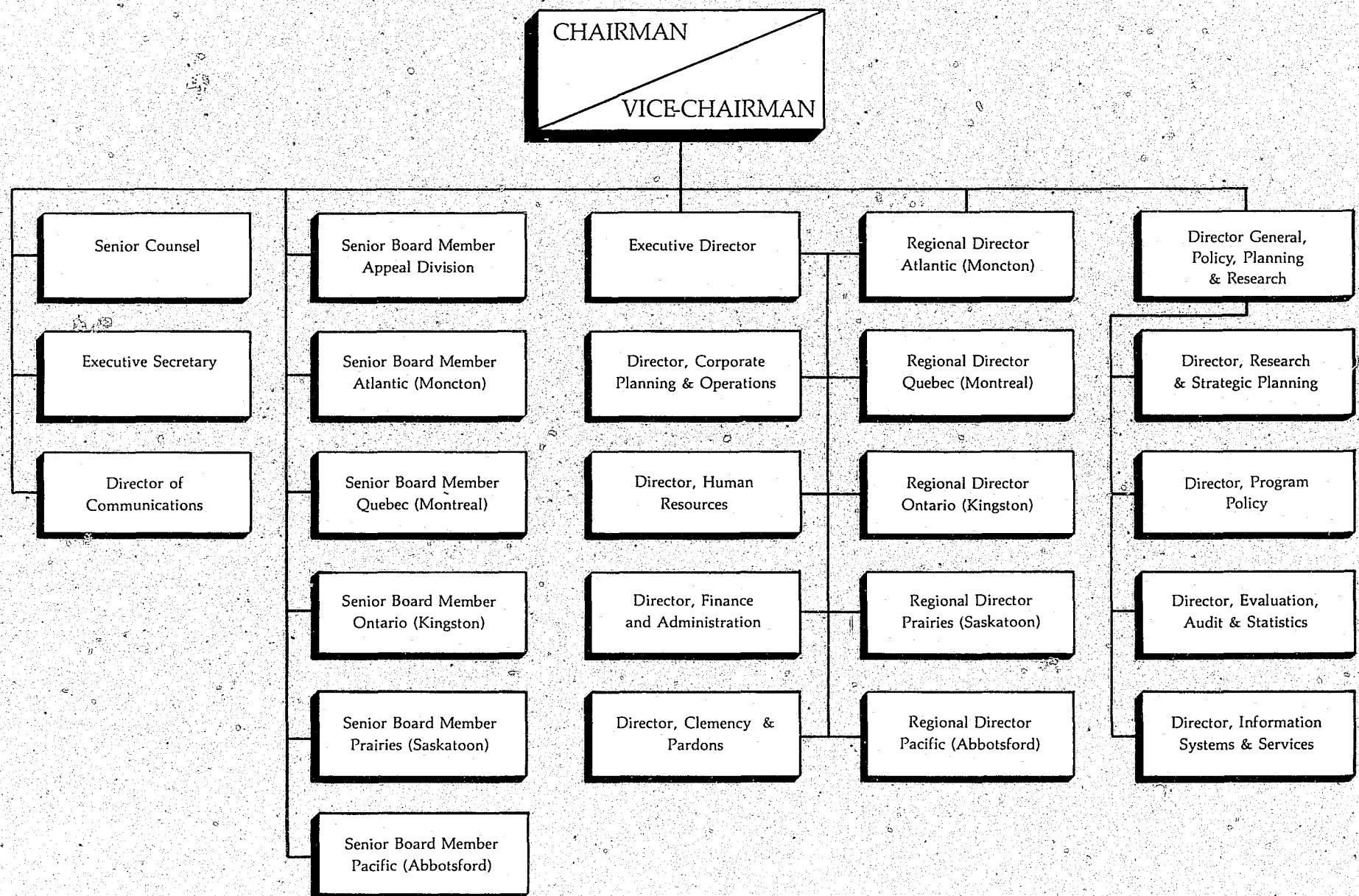
The *Criminal Records Act* requires the Board to investigate and make recommendations about the granting of pardons.

The Board also investigates requests for the exercise of the royal prerogative of mercy under the Letters Patent or the *Criminal Code of Canada*.

Other statutes that give NPB jurisdiction include the *Penitentiary Act* and the *Prisons and Reformatories Act*.

NATIONAL PAROLE BOARD





NATIONAL PAROLE BOARD

Highlights of 1989-90

Decision Policies

Pre-release decision policies — The National Parole Board reviewed its pre-release decision policies taking into consideration the results of a monitoring program and the actual experience of using the policies. A number of improvements were made, and a revised version of the policies was distributed in December, 1989.

Post-release decision policies — Following their implementation in January 1989, the post-release decision policies were reviewed and further refinements were promulgated in December, 1989.

Detention policies — The Board began a comprehensive review of its policies with respect to the detention provisions of the *Parole Act*. This review, based on extensive consultations, will result in the development and promulgation of an improved detention policy. The policy will ensure that cases are referred to and assessed by the Board consistently and fairly, and that all decision options are fully investigated and confirmed to the fullest possible extent. It will also ensure that the Board is aware of the strategies and programs in place to reduce and help manage offenders' risk and assist their reintegration into the community as law-abiding citizens.

In addition, the Board is developing a brochure for offenders to explain the detention policy.

Evaluation of Changes to the Parole Act

A July 1986 amendment to the *Parole Act* introduced two new requirements for the National Parole Board. The first was to review the case of all federal offenders when they have served one-sixth of their sentence, to assist the reintegration of those who do not pose an

undue risk to society. The second was the authority granted to the National Parole Board, acting on the referral of the Correctional Service of Canada, to detain offenders in custody beyond the date on which they would have been released on mandatory supervision. The purpose of this provision is to protect the public by delaying the release of offenders that the Board is satisfied pose a risk of committing an offence before the end of their sentence that might cause serious harm or death to others. At most, offenders may be held in custody until the end of their sentence.

During the past year, a series of extensive reviews has been undertaken to evaluate the effects of these provisions on offenders, institutions, the criminal justice system, and on society as a whole.

Multiculturalism

The Chairman appointed a special adviser to develop strategy, policy, objectives and an action plan on multicultural issues for the Board. The General Board Meeting in February offered workshops and plenary sessions addressing these issues.

Board Member Training and Development

Regional offices held orientation sessions for new Board members on interpreting the *Parole Act* and regulations, implementing parole policy and procedures, reviewing case files, conducting interviews, and documenting decisions.

Regional workshops were held on various topics to further support quality decision-making. These workshops covered changes to decision policies, consistency in detention reviews, changes concerning the victim's role in parole decisions, multicultural issues relevant to parole decisions, and availability of institutional and community programs.

The Board held national training and development workshops and a communications skills workshop for Board and staff members. It also tested a one-on-one pilot project on the parole process and interview

techniques; experienced Board members were paired with members with less experience.

Board members and staff attended various conferences and workshops to provide development opportunities. Most regular and temporary Board members attended the Canadian Criminal Justice Association Conference in Halifax.

Appeal Division

The Appeal Division re-examines negative parole decisions that are contested and makes recommendations on applications for pardons and clemency. Four Board members serve in the division.

The *Parole Act* allows federal inmates to request a re-examination of adverse decisions. In general, the Appeal Division can affirm an original decision, vary it, set a review date, or order a new review; in each case the inmate is provided with written reasons. Last year the division received 993 requests for re-examination.

The Appeal Division contributes to the quality of the Board's decisions by identifying policy and procedural irregularities and concerns related to the duty to act fairly.

To establish precedents for appeal decisions, the division prepares Appeal Division reports that describe issues meriting attention and the rationale used in reaching a decision. These reports are distributed to all Board members and to others in the criminal justice system.

Clemency and Pardons Division

The *Criminal Records Act* requires that the National Parole Board process applications for pardons. The Board ensures that appropriate enquiries are made, usually by the RCMP, and recommends whether a

pardon is appropriate. Recommendations are submitted to the Solicitor General who refers them, if favourable, to the Governor in Council (federal Cabinet) for decision.

Requests for pardon have increased greatly in recent years. In 1985, for example, 11,227 requests were received; by 1989-90, they had more than doubled to 23,843 requests. Of this number, 14,674 were investigated. The Appeal Division examined almost 10,000 cases and made favourable recommendations in almost 99% of these cases. There were 63 pardon revocations.

Through the Solicitor General, the Board also receives applications for pardon under the royal prerogative of mercy. In 1989-90, forty requests were received and the Board made recommendations in 16 cases: one conditional pardon, with release subject to lawful conditions, was granted; two conditional pardons, with release subject to lawful conditions, were denied; eight conditional pardons, prior to eligibility under the *Criminal Records Act*, were granted; and five conditional pardons, prior to eligibility under the *Criminal Records Act*, were denied. The Board discontinued its investigation of some of the 24 remaining requests; the others are pending.

From 1986 to 1988, the Clemency and Pardons Division reduced the average time for processing requests from about 18 months to six months. However, because of the increase in the number of pardon files, the average processing time was 8.93 months in 1989-90.

Human Resources Division

The Human Resources Division provides services for human resource management in the areas of classification, staffing, pay and benefits, staff relations, training and development, employment equity, and official languages.

One of the division's main tasks during 1989-90 was to carry through the major reorganization undertaken by the Board. With one exception, regional reorganization

was completed. Significant progress was also made at headquarters.

During the year, information sessions were held for managers and employees on the reorganization process as well as to explain changes in the policy and procedures used in the performance review and employee appraisal process.

Human Resources also worked closely with managers to establish employment equity goals.

Finance and Administration Division

The Finance and Administration Division manages the NPB financial systems (accounting and financial planning) and administers records, real property, material management, security services, telecommunications, forms management, printing, and electronic data processing.

The automated accounting system was fully operational at headquarters and the five regions during the 1989-90 fiscal year. At headquarters, this system includes the electronic transfer of financial transactions to the central accounting system of the federal government.

As a result of a 1989 Treasury Board decision, the person-years for regular and temporary Board members are no longer included in the authorized person-years of NPB. For fiscal year 1989-90, 288 person-years were used for NPB staff.

In addition, NPB expenditures were \$23.0 million compared with \$18.8 million in 1988-89. A major increase in salaries and wages resulted from collective agreements signed for all occupational groups and salary increases approved for Governor in Council appointments (Board members).

Access to Information and Privacy Unit

The access to information and privacy unit processes requests for information under the *Access to Information Act* and the *Privacy Act*. The program coordinator reviews each request. The unit maintains close ties with other government departments and the offices of the privacy and information commissioners.

During 1989-90, 339 requests were received under the *Privacy Act*. Approximately 63 per cent were processed within 30 days despite necessary consultation with other departments (for which the legislation allows an additional 30 days). A total of 43,672 pages of information were reviewed.

During the year, the NPB also received 14 requests from the media under the *Access to Information Act*. Full disclosure was made in five cases and partial disclosure in one case. Three requests were made for information the Board had no record of. The remaining requests are still under review.

Communications Division

The Communications Division strives to increase public understanding and acceptance of the work of the NPB through active, responsive, and open communication. During the year, the division published a series of new and revised brochures for inmates and the general public, as well as the *Decision Policies* for general distribution.

The division continued an assertive media relations program. Media relations officers met with senior editors, publishers, and broadcast journalists to explain the work of the NPB.

Information Systems and Services Division

The Information Systems and Services Division looks after the maintenance and development of the Board's computer systems.

Again during the 1989-90 fiscal year, the division collaborated with the Correctional Service of Canada in developing the Offender Management System. The staff of five permanent and two term employees completed many other systems, such as those designed for inventory control, for a calendar of Board members' hearings, and for post-release decisions.

The division also completed a study on new VAX technology to replace the current PDP digital computer system and began the documentation process for a text retrieval system.

NPB Regional Offices

Conditional release decisions are made by Board members based in one of the five regional offices: Atlantic region — Moncton, New Brunswick; Quebec region — Montreal, Quebec; Ontario region — Kingston, Ontario; Prairies region — Saskatoon, Saskatchewan; and the Pacific region — Abbotsford, British Columbia. Board members travel to correctional institutions to conduct hearings from these base offices. Regional offices work closely with each other and with headquarters in Ottawa in carrying out Board policy and in helping to present the work of the NPB to the public.

Table I

Full parole decisions for provincial inmates under NPB jurisdiction by type of decision*

Type of Decision		1985-86		1986-87		1987-88		1988-89		1989-90	
		Number	%								
Pre-release decisions	Grant	967	40.4	991	47.6	1242	51.8	1008	47.5	901	46.1
	Deny	1120	46.7	905	43.4	672	28.1	553	26.0	518	26.5
	Total	2087	87.1	1896	91.0	1914	79.8	1561	73.5	1419	72.6
Post-release decisions ¹		309	12.9	188	9.0	306	12.8	393	18.5	331	17.0
Administrative and other ²						176	7.3	170	8.0	204	10.4
Total		2396	100.0	2084	100.0	2396	100.0	2124	100.0	1954	100.0

* Principally for inmates in Atlantic and Prairie Regions.

¹ Post-release decisions include terms and conditions altered, suspension cancelled, revocations with and without remission, parole discharged.

² Administrative and other decisions include reserves, no actions, proposed actions, deferrals and coding errors. The numbers for this decision type were not available prior to 1987/88.

Source: 1983/84-1986/87 CSC Offender Information System
1988/89 NPB Automated Parole Information System

Table II

Day parole decisions for provincial inmates under NPB jurisdiction by type of decision*

Type of Decision		1985-86		1986-87		1987-88		1988-89		1989-90	
		Number	%								
Pre-release decisions	Grant	511	47.2	547	47.7	641	48.6	504	42.7	474	42.7
	Deny	390	36.0	354	30.9	350	26.5	310	26.2	249	22.4
	Total	901	83.2	901	78.6	991	75.1	814	68.9	723	65.1
Post-release decisions ¹		182	16.8	245	21.4	239	18.1	227	19.2	143	12.9
Administrative and other ²						89	6.8	140	11.9	245	22.0
Total		1083	100.0	1146	100.0	1319	100.0	1181	100.0	1111	100.0

* Principally for inmates in Atlantic and Prairie Regions.

¹ Post-release decisions include terms and conditions altered, suspension cancelled, and revocations with and without remission.

² Administrative and other decisions include reserves, no actions, proposed actions, deferrals, and coding errors. The numbers for this decision type were not available prior to 1987/88.

Source: 1983/84-1986/87 CSC Offender Information System
1988/89 NPB Automated Parole Information System

Table III

Day parole decisions for federal inmates by type of decision

Type of Decision	1985-86		1986-87		1987-88		1988-89		1989-90		
	Number	%	Number	%	Number	%	Number	%	Number	%	
Pre-release decisions	Grant	4062	43.7	4656	49.8	4458	42.0	4128	39.6	4113	39.1
	Deny	2451	26.3	2291	24.5	2685	25.3	2688	25.8	2631	25.0
	Total	6513	70.0	6947	74.3	7143	67.3	6816	65.4	6744	64.1
Post-release decisions ¹		2787	30.0	2407	25.7	2576	24.3	2460	23.6	2586	24.5
Administrative and other ²						894	8.4	1143	11.0	1205	11.4
Total		9300	100.0	9354	100.0	10613	100.0	10419	100.0	10535	100.0

¹ Post-released decisions include terms and conditions altered, suspension cancelled, and revocations with and without remission.

² Administrative and other decisions include reserves, no actions, proposed actions, deferrals, and coding errors. The numbers for this decision type were not available prior to 1987/88.

Source: 1983/84-1986/87 CSC Offender Information System
1988/89 NPB Automated Parole Information System

Table IV

National Parole Board decisions by program type for federal and provincial inmates¹

Type of Decision	1985-86		1986-87		1987-88		1988-89		1989-90	
	Number	%								
Escorted Temporary Absence	249	0.8	308	1.0	382	1.2	313	1.0	347	1.0
Unescorted Temporary Absence	1669	5.4	1707	5.6	1897	6.3	1637	5.6	1600	5.0
Day Parole	10383	33.8	10500	34.3	11932	39.7	11600	39.5	11620	38.0
Full Parole	8806	28.6	9036	29.5	11002	36.6	10569	36.0	10678	35.0
Mandatory Supervision	3598	11.7	3913	12.8	4680	15.6	4985	17.0	5882	20.0
Other ²	6045	19.7	5157	16.8	176	0.6	257	0.9	339	1.0
Total	30750	100.0	30621	100.0	30069	100.0	29361	100.0	30466	100.0

¹ Some of the changes in number of decisions may be accounted for by legislative and policy changes.

² Other represents cases for which a program type could not be identified and for 1988/89 and 1989/90 represents only detention decisions and new hearings ordered by the Appeal Division. Changes may be accounted for by changes in coding rather than actual changes in the number of decisions.

Source: 1983/84-1986/87 CSC Offender Information System
1988/89 NPB Automated Parole Information System

Table V

Full parole decisions for federal inmates by type of decision

Type of Decision		1985-86		1986-87		1987-88		1988-89		1989-90	
		Number	%								
Pre-release decisions	Grant	1626	25.4	2117	30.4	2237	26.0	1782	21.1	1851	21.2
	Deny	3442	53.7	3657	52.6	4010	46.6	4250	50.3	4422	50.7
	Total	5068	79.1	5774	83.0	6247	72.6	6032	71.4	6273	71.9
Post-release decisions ¹		1342	20.9	1181	17.0	1505	17.5	1522	18.0	1652	18.9
Administrative and other ²						854	9.9	891	10.6	804	9.2
Total		6410	100.0	6955	100.0	8606	100.0	8445	100.0	8729	100.0

¹ Post-release decisions include terms and conditions altered, suspension cancelled, revocations with and without remission, parole discharged.

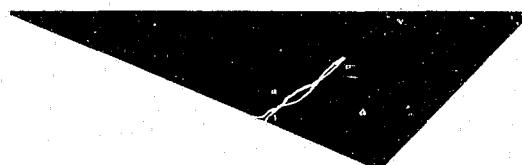
² Administrative and other decisions include reserves, no actions, proposed actions, deferrals and coding errors. The numbers for this decision type were not available prior to 1987/88.

Source: 1983/84-1986/87 CSC Offender Information System
1988/89 NPB Automated Parole Information System



The Correctional Service of Canada (CSC) is the agency of the Ministry of the Solicitor General responsible for administering the sentence of offenders sentenced to imprisonment for two years or more. This responsibility includes both the management of offenders at various security level institutions and the community supervision of those offenders who have been released on full parole, day parole, and temporary absence under the authority of the National Parole Board (NPB), or are released on mandatory supervision to serve the last portion (up to one-third) of their sentence in the community.

THE CORRECTIONAL SERVICE OF CANADA



COMMISSIONER

Senior Legal
Counsel

Regional Deputy
Commissioners;
PACIFIC,
PRAIRIES, ONTARIO,
QUEBEC, ATLANTIC

Wardens
(Institutions),
District Directors
(Parole)

Assistant
Commissioner
Personnel

Assistant
Commissioner
Executive Services

Deputy Commissioner
Correctional Programs
and Operations

Assistant Commissioner
Corporate Management

Assistant Commissioner
Communications and
Corporate Development

Assistant Commissioner
Audit & Investigations

- Employee Relations and Compensation
- Human Resources and Official Languages
- NHO Operations
- Corporate Classification and Staffing
- Training
- Organization Effectiveness

- Correspondence Control and Administrative Services
- Correspondence and Ministerial Liaison
- Inmate Affairs
- Privacy and Access to Information

- Offender Management
- Community Release Program and Support Services
- Custody and Control
- Offender Programs
- Health Care
- Correctional Policy Planning and Interjurisdictional Affairs

- Finance Systems
- Operational Planning & Resource Analysis
- Technical and Inmate Services
- Administration

- Policy, Planning and International Development
- Evaluation and Program Analysis
- Research
- Communications

- Internal Audits
- Investigations

CORRECTIONAL SERVICE OF CANADA

Mission

The Mission Statement reads:

The Correctional Service of Canada, as part of the criminal justice system, contributes to the protection of society by actively encouraging and assisting offenders to become law-abiding citizens while exercising reasonable, safe, secure and humane control.

The Mission Document of the CSC, approved by the Solicitor General, is made up of four components: the Mission Statement, Core Values, Guiding Principles and Strategic Objectives.

The Mission Document reinforces the Service's role to contribute to the protection of society. It encourages the Correctional Service to be assertive in assisting offenders to become involved in programs and treatment that will help them to become law-abiding citizens. The Mission Document also stresses the paramount role played by the Correctional Service staff in providing assistance to offenders in their reintegration into the community while ensuring appropriate control of their behaviour. It also demonstrates the importance of basic values and principles in providing guidance to offenders on a day-to-day basis.

The Mission Document provides clear direction to all staff of the Service in the exercise of their responsibilities, a strategic framework for the development of policies and programs, a basis upon which the Service will be held accountable and assistance in explaining to those outside the Service its role, activities and future direction.

CSC has identified three fundamental areas of strategic focus that are essential to the accomplishment of its Mission:

Staff Training and Development — to place renewed emphasis on recruitment, training and development

programs, and provide an improved quality work life for staff.

Strengthened Community Corrections — to increase attention to community-based programming, facilities and staff.

Efficiency and Accountability — to ensure an efficient, open and accountable organization.

Organization

The Correctional Service of Canada operates on a decentralized management model which is organized at three levels — national, regional, and institutional and district parole offices.

The Commissioner of Corrections, under the direction of the Solicitor General of Canada, carries out his responsibilities for the correctional programs with the assistance of six Sector Managers and five Regional Deputy Commissioners.

The National Headquarters, located in Ottawa, is responsible for coordinating the development of strategic policy and national operating policies, providing functional guidance to the regions, and monitoring, evaluating and auditing national policy and program implementation.

The Correctional Service is divided into five geographic regions: Pacific, Prairie, Ontario, Quebec and Atlantic. Each has its own regional headquarters which is responsible for the implementation of national policy, the development of regional policies and programs, the provision of guidance to institutions and district parole offices, and review and appraisal of all operational units.

The institutions and district parole offices are responsible for implementing both national and regional policies and programs.

Highlights of 1989-90

The major accomplishments of the CSC were delivered through seven program activities:

Offender Case Management

This program prepares offenders for their return to the Community as law-abiding citizens, provides counselling and opportunities for social, emotional, physical and spiritual development, and assists offenders on conditional release through community supervision.

Unit Management

The CSC implemented Unit Management in all federal institutions as the fundamental organizational approach to institutional management. It requires a decentralized approach in which the institution is divided into smaller, more manageable segments. These include a housing unit and specific program functions. Unit Management allows for a unified approach to offender programs, casework and security, and, most important, the reintroduction of continuous staff presence and interaction with inmates in all aspects of institutional life.

The Unit Management concept has also been shown to contribute to better overall security and, thus, is consistent with CSC's commitment to the protection of society.

Review of Case Management Practices

In 1989-90, Case Management strategies and practices were consolidated into a single Case Management Policy and Procedures Manual. A number of public inquiries (eg. Ruygrok Inquiry and the Pepino Inquest), and the changes required by the passage of

detention legislation (i.e. longer detention of dangerous offenders and automatic day parole review at one-sixth of an offender's sentence) all contributed to new policy.

Many of the case management processes were simplified, allowing case management officers more time to work with offenders.

Community Supervision Standards

Supervision Standards for offenders on conditional release were updated and implemented to ensure that all CSC parole personnel, and contracted parole supervisors and agencies have a clear statement of their roles and CSC's expectations.

One important element of the Supervision Standards is a research-based risk/needs management scale developed by CSC, which allows parole personnel to effectively assess the risk offenders pose to society and to better evaluate offenders' needs.

The CSC also revised its expectations of the services provided by community residential facilities. These facilities operated approximately 1100 beds under contract for residential care of offenders during 1989-90. Revised standards focused on security and safety of the public and staff, improving documentation control and maintaining closer ties with the community and police. CSC anticipates that the revised standards will ensure quality service to offenders.

Development of Offender Programming Framework

The Task Force on Community and Institutional Programs was established in June 1988 to propose and develop improvements to offender programs. This was part of an ongoing effort by CSC to contribute more effectively to the protection of the public by reducing risk and by helping offenders become law-abiding citizens.

During 1989-90, the planning was completed and implementation began for such programs as community based sex offender programs, substance abuse, case management assessment, intensive parole supervision and psychological assessment/treatment.

i) Female Offenders

The Task Force on Federally Sentenced Women, a tripartite endeavour between the Correctional Service of Canada, the Elizabeth Fry Society, and Aboriginal women, conducted extensive research and consultation with community organizations and women serving federal sentences. Its mandate was to provide a new framework of policies and programs for female offenders under federal jurisdiction, with special attention to the geographic isolation of inmates in Kingston's Prison for Women from their families, friends and community support.

The Report recommended the replacement of Kingston's Prison for Women, the only federal institution for female offenders, with five small, regionally-run facilities located in proximity to major urban areas; an Aboriginal Healing Lodge, where Native Women could serve all or a portion of their sentence in a culturally supportive setting; and the expansion of community programs and services to permit comprehensive individual community release plans for federally-sentenced women.

The CSC will be examining the feasibility of implementing the Task Force recommendations during fiscal year 1990-91.

In addressing the program strategy of the Task Force, a number of programming improvements were implemented at Prison for Women during 1989-90, in addition to the staffing of a Native Liaison Worker, a part-time Aboriginal Elder and an additional psychologist.

The Correctional Service of Canada opened a federal minimum security institution for women on March 7, 1990 in Kingston, Ontario. The institution will assist in the gradual re-integration of low-risk federally-sentenced women into the community, and will provide eleven federally-sentenced women access to services, employment and recreational opportunities in the Kingston community.

ii) Aboriginal Offenders

The Final Report of the Task Force on Aboriginal People in Federal Corrections, submitted in 1988-89, examined the treatment of Aboriginal offenders from time of admission to warrant expiry and provided

specific recommendations relating to parole and community reintegration.

Although Aboriginal Canadians comprise only 3% of Canada's population, they have, for the past decade, accounted for almost 11% of the federal inmate population and as high as 40% in some Western Canada facilities.

Implementation of the recommendations has been ongoing; significant achievements include:

- the strengthening of Native liaison service in all regions;
- the development of a culturally appropriate substance abuse pre-treatment program to the pilot testing stage;
- the production of orientation videos on the penitentiary and parole processes for Aboriginal offenders in Quebec; and
- an increase in the number of Native liaison workers under contract to the Service.

Most of the remaining recommendations should be addressed by the end of fiscal year 1990-91.

Exchange of Services Agreements

During 1989-90, several federal-provincial exchange of service agreements were updated, approved or entered into the implementation phase. Exchange of services agreements allow for the transfer of offenders between federal and provincial or territorial jurisdictions so that offenders can be closer to their home community to meet specific cultural or spiritual needs, to provide specific treatment or for correctional management reasons.

Planning for the implementation of the agreement with the Province of Ontario for the Northern Treatment Centre was completed. The Centre is a specialized treatment centre focusing on the needs of northern offenders, and will have 96 beds of which half are designated for federal offenders.

The agreement with the Province of Saskatchewan for the Regional Psychiatric Centre (Prairies), originally executed in 1978, was updated and approved by the Treasury Board in the fall of 1989. There were no significant changes to the basic terms of the agreement,

under which the Province of Saskatchewan is provided with up to 32 beds at the Centre for the assessment and treatment of mentally-disordered persons in the criminal justice system or under provincial sentence.

The agreement with the Province of British Columbia, originally executed in 1986, was revised to reflect the impact of a second agreement with the province for the accommodation of federally-sentenced women, referred to as the "Burnaby Agreement". Established in March 1990, the agreement provides guaranteed accommodation, programming and services for all federally-sentenced women from British Columbia. The CSC is committed to ensuring that the facility meets the needs of the federal female inmate population in a manner consistent with the philosophy of the Task Force on Federally-Sentenced Women.

A Working Group was established in 1989 to develop a CSC policy framework for the negotiation and management of future federal-provincial exchange of services agreements. The Working Group completed its work in the spring of 1990. Once the Group's recommendations are approved, a manual incorporating the elements of the framework will be prepared.

International Transfer of Offenders

In 1978, Canada entered into its first Transfer of Offenders treaty with the United States. Similar bilateral treaties have since been concluded with Bolivia, France, Mexico, Peru and Thailand. In addition, Canada accedes to the multilateral Council of Europe Convention on the Transfer of Sentenced Persons to which Austria, Cyprus, Denmark, Finland, France, Greece, Italy, Luxembourg, the Netherlands, Spain, Sweden, Switzerland, Turkey, United Kingdom and the United States also participate. Administrative arrangements are in place with eleven of these countries, eight of which were concluded in 1989-90.

Transfer of offenders treaties are currently under consideration with Brazil, Colombia, Costa Rica, Egypt, Jamaica, Trinidad and Tobago, and Venezuela.

To date, 275 Canadians have been repatriated and 99 foreign nationals were returned to their country of citizenship. On average there are some 450 Canadians known to be incarcerated abroad versus 650 foreign

nationals under the jurisdiction of the Correctional Service of Canada, every year.

The year 1989 marked the implementation of the *Mutual Legal Assistance in Criminal Matters Act* which will allow the temporary transfer of offenders abroad to assist in criminal investigations or to testify in criminal proceedings. The CSC will be responsible to the Department of Justice for offenders under its own jurisdiction. Treaties are now in force with Australia, the Bahamas, the United Kingdom and the United States.

Education, Training and Employment of Inmates

This program provides employment, training and educational opportunities for all offenders as they prepare to re-enter society as productive citizens. This is made possible by providing meaningful work and training opportunities. Where appropriate, the CSC emphasizes work programs that generate revenue to help offset its operating costs. It also supports the efforts of released inmates to find gainful employment.

Living Skills Programs

The Cognitive Skills Training Program teaches basic critical thinking and interpersonal skills to offenders before they deal with such problem issues as anger, violence, coping with stress and parenting. It is the core component of the Living Skills program.

A preliminary assessment of a Cognitive Skills Pilot project, implemented in 1988, demonstrated that high-risk offenders with strong program needs made significant gains in attitudinal and cognitive skills due to the cognitive skills program. Specifically, offenders became more positive in their attitudes toward the law, court and police, increased their ability to put problems in perspective, improved their critical reasoning skills, and showed a greater capacity for considering alternatives to violent action. The Cognitive Skills program is planned for national implementation in 1990-91.

Adult Basic Education (ABE)

Upgrading offender literacy continues to be a priority in the education program. The goal to graduate 4,050 inmates from the program between April 1, 1987 to March 31, 1990 was realized. The average number of full-time equivalent students (converting full-time, three-quarter time, half-time and quarter-time to be equivalent of full-time) for all education programs for 1989-90 was 3,500. The average number of teachers was 296, maintaining a student/teacher ratio of 10:1.

Occupational and Development Program

Industries programs provided meaningful work and training for inmates and produced non-tax revenues of \$11.7 million in 1989-90. In addition to producing revenue, the CSC produced and consumed food products from its agribusiness operation, with a market value of approximately \$6.1 million.

In 1989-90 the CSC continued to operate three joint-venture programs providing employment for 50 offenders, and entered into negotiations with two other private sector firms.

Health Care

This program provides inmates with access to health care and medical, psychiatric and dental treatment on a voluntary basis or as prescribed by qualified medical and dental practitioners.

In 1989-90, the Health Care Branch was given the responsibility for two major task forces: the Task Force on Mental Health Care and the Task Force on the Reduction of Substance Abuse. These task forces have presented their findings and their key directions have been accepted in principle. Implementation plans will be developed for 1991/92 and subsequent years.

Substance Abuse

The Task Force on the Reduction of Substance Abuse was convened in August 1989 to coordinate the development, management, delivery and evaluation of the Service's substance abuse programs. Among CSC priorities is the development of a broad range of

treatment models for offenders with differing needs and the creation of effective mechanisms for identifying and delivering the appropriate treatment and aftercare for these offenders. The Task Force will also prepare a policy paper and action plan for future development and delivery of substance abuse programs for the next five years.

Mental Health Care

The Task Force on Mental Health Care was struck subsequent to a series of studies, conducted in 1988-89, which revealed a high prevalence of a broad range of mental disorders among both male and female federal offenders. The Task Force concentrated on the development of a long-term strategy and policy framework for the planning, delivery and evaluation of a continuum of mental health programs and services from the date of admission to sentence expiry.

Both the task forces will provide a framework for comprehensive treatment programs in years to come. The overall goal of treatment is to support the Service's Mission Document in reducing the risk offenders pose to themselves or society, and to increase offenders' ability to function in the community as law-abiding citizens.

The Health Care Branch also undertook a special initiative to provide Hepatitis B testing and immunization to all inmates who volunteered, and assumed new responsibilities for provision of health care promotional programs, both on specific issues such as infection control and on more general "wellness" issues, such as health and nutrition.

Custody of Inmates

This program ensures the custody and control of offenders. While meeting recognized international standards of humane treatment, this area also minimizes the risk of inmates harming the public, staff, other inmates and themselves.

Security Standards and Guidelines

As described in the Mission, the degree of control exercised must be reasonable to the situation, safe,

secure and humane. To assist staff in reaching this goal, CSC is developing a manual of Security Standards and Guidelines, to standardize security practices and procedures for use by CSC security staff.

Perimeter Intrusion Detection System (PIDS)

CSC completed the installation of the Perimeter Intrusion Detection System at Mission and Dorchester Institutions during 1989-90. The system is used to protect maximum and medium security institutional perimeters.

An update of the PIDS included design and assessment of new detection sensors and development of a mobile intrusion monitoring system for use in low security-risk institutions.

Reduction of Violence in Institutions

The CSC is continuing to control and monitor inmates to minimize security-related incidents, including assaults, disturbances, hostage-takings, suicides and escapes. Although the actual number of incidents, in relation to institutional offender population, decreased in fiscal year 1989-90 from 1988-89, the CSC remains committed to significantly reducing the number of incidents involving violent behaviour in institutions.

One of the initiatives developed to this end is the implementation of a Memorandum of Understanding (MOU) between the CSC and the RCMP. The purpose of the MOU is to share resources in the reduction and trafficking of drugs in federal institutions.

In light of the National Drug Strategy and various challenges to CSC search procedures by civil rights groups or inmates, it was essential that CSC conduct a comprehensive review of the methods used to detect and control drugs within institutions. In response, a Contraband Control Group was created, and the implementation of the Group's recommendations resulted in major amendments to policies and practices.

Technical Services

This program provides food and clothing for inmates and staff in institutions; all other material requirements and support services, including institutional maintenance and cleaning; and transportation, telecommunications, fire protection and the distribution and disposal of all classes of stores and equipment. It also plans, designs, builds, maintains and establishes technical standards for facilities.

Asset Management Information System

The implementation of a successful asset management system ensures accountability in the use of public funds by providing inventory control and projected replacement dates for all equipment, vehicles and moveable items used by the Service. This System was installed at seven institutions and at all the Atlantic and Edmonton District Parole Offices in 1989-90. System improvements identified from the pilot projects at Dorchester Penitentiary and National Headquarters, have since been implemented and a new release of the system will be available in September 1990.

Clothing

With the implementation of the Unit Management model in institutions and the integration of correctional officers and living unit officers into one correctional officer group, the need for new distinctive clothing was addressed. In keeping with modern correctional philosophy, the Service is shifting to a demilitarized uniform for correctional and unit management personnel featuring a navy blue blazer, grey trousers or skirts and a variety of mix-and-match accessories. The new institutional staff uniform was approved by the CSC in June 1989.

The move from institutional "greens" to more normalized civilian attire was approved by CSC in July 1989 for offenders in institutions. The first in-house production of jeans and "polo" or coloured shirts is planned for November 1990 for piloting at two institutions.

Capital Construction

A number of major capital projects were under construction or successfully completed during 1989-90, including a new dining/community centre/chapel at Dorchester Institution, replacement of the heating system at Springhill, a program/recreation building at Westmorland, a gymnasium at Millhaven, a housing unit at Bath and a new abattoir at Pittsburgh Institution.

Construction was also initiated on new housing units at Warkworth and Mountain Institutions.

Planning and design work commenced on the redevelopment of Mountain and William Head Institutions and the retrofit of Dorchester and Kingston Penitentiaries.

New Design Concept

The CSC conducted extensive research into international design trends in correctional and other group living environments for elements that would support the work and goals of the Mission Document.

A new design concept was developed which emphasizes staff-offender interaction and the responsibility of offenders for their own actions and the well-being of the inmate community. The new concept provides small identifiable "houses" of 5 to 10 rooms clustered together to form a local neighbourhood atmosphere. Several "neighbourhoods" make up the total institution or community. Each neighbourhood features common program, recreation and leisure areas, allowing inmates and staff to interact with a smaller group than that typical of older-style prisons.

The application of this new concept has been approved for William Head Institution. It will replace existing dormitory accommodation and provide additional programming and support space related to inmate accommodation. Design work on this project commenced during late 1989-90.

Administration

This program ensures the effective use of CSC resources. It provides management information and control systems, analyses programs and operations, advises management, and implements systems for financial accountability and control. It ensures CSC person-years are properly used by providing services in human resources planning and development, recruitment, job evaluation, staff relations, and effective and efficient administration.

Accountability Framework

The CSC developed a new integrated accountability framework to support the Commissioner's accountability to the Solicitor General and the various central agencies.

The new framework includes: a revised Operational Plan Framework (OPF) which reflects the Service's current organization, resource allocations, results and performance indicators; a three-year corporate planning process; work plans to provide operational and management data to meet the information needs of senior management; time-phased budgets; a time-usage system, and program evaluation and internal audit programs, which focus on assessing the economy and effectiveness of programs and operations.

While many components of the Accountability Framework are still under development, major achievements through 1989-90 include: the development of a new OPF and the modification of CSC's financial coding structure to correspond to the new OPF, and implementation of program evaluation and internal audit schedules which address programs and activities as defined in the new OPF.

Human Resource Management

In 1989-90, the management of the CSC clearly demonstrated its commitment to all aspects of human resource management by establishing a separate sector to deal with personnel issues.

A staffing reform project was undertaken for correctional operations positions in institutions and

community offices. This project establishes career paths and qualifies correctional operations staff members for promotion in advance of staff vacancies occurring.

Training programs were developed and delivered to ensure that CSC staff have a high level of skill and knowledge and are able to respond to program changes, changing relationships and communications among individuals in the CSC. Courses offered included a series for the implementation of Unit Management (staff-offender interaction, team work and dynamic approaches to improving security), and staff enrolment increased in supervisory and communications skills training. Program development work commenced for a senior management training program, quality control training programs for parole supervisors, and new induction training programs on Intensive Communications, Human Relations, and Conflict Intervention.

New programs were implemented to improve the quality of staff's work, including the Employee Assistance Program, the Awards and Honours Program, the Anti-Harassment and Anti-Discrimination Program and the Occupational Health and Safety Program.

Two major employment equity studies were undertaken in 1989-90: "Attitudinal Barriers Facing Women in CSC" and "The Disabled and Handicapped Awareness Study". The recommendations of these studies are under consideration for national and regional implementation in the 1990-91 fiscal year.

Planning and Management

This program manages the CSC in its mandate to protect the public, meets the conditions of sentences imposed by the courts, allows offenders the opportunity to reform, and guarantees the protection of offenders' rights while they are under the authority of the CSC. It promotes and contributes to the development of an effective criminal justice system in Canada while minimizing the cost of these objectives.

Management Information Systems

The CSC continues to focus efforts on improving and upgrading its computer-based systems, while working to meet the needs of its partners in the criminal justice system.

The major priority continues to be the Offender Management System (OMS) which will fully automate offender management information and serve the needs of both CSC, the NPB, and interface with the RCMP's Canadian Police Investigation Centre system. This project is in the development stage and several phased releases are planned during the next two and one-half years, with the first release planned for implementation in early 1991.

Prior to the distribution of the first release of OMS, through the Computer System Infrastructure project, CSC will have implemented a new network linking over 85 mini computer sites at institutions, district parole offices and CSC and NPB regional offices. With this project, CSC has also installed local area networks in all of the district parole offices, all National Parole Board regional headquarter offices, four of CSC's regional headquarters and one institution.

The Automated Records Management System (ARMS) was implemented in all five regional headquarters, after being successfully piloted at NHQ and two regional sites to improve file control and records scheduling, classification and retrieval. It is to be implemented in 27 institutions in 1990-91.

Audits

The CSC has an internal auditing program providing independent and objective information to management, with particular focus on the analysis of operational issues.

The CSC also recognizes that many of their activities involve, or have direct impact upon, other components of the criminal justice system. Given this, National Parole Board staff have participated in the CSC audit program, which has resulted in more meaningful audit findings and a more efficient use of resources by both agencies.

Research

AT CSC, research is essential to the development of correctional programming, strategic policy, and management of corrections.

The First Annual Research Forum was held at the beginning of the 1989-90 fiscal year. In June 1989, the first Annual Research Plan and a policy paper dealing with the role and functions of research in CSC, including a strategy for dissemination of research, were approved. In September, CSC's new professional research magazine was launched: *Forum on Corrections Research* is published quarterly for the staff and management of the CSC. It reviews recent management studies and applied research related to corrections and features original articles contributed by CSC members and other correctional researchers and practitioners.

Regional research committees were established to promote local involvement in research. Closer ties with the academic community across the country were also developed, particularly in the areas of prediction of violent recidivism, the effects of adult basic education, and offenders' perceptions of "reinforcers and punishers".

Major research projects were completed in the areas of assessment of community risk/needs, cognitive skills, mental health of federally-sentenced male and female offenders and family violence.

Review of Internal Regulatory Documents

A new structure for internal regulatory documents was established, ensuring that the Service's policies fully reflect and promote the values and goals articulated in the Mission Document. The purpose of the internal regulatory documents, particularly those of national application such as Commissioner's Directives, Guidelines and Standards, are now clearly delineated, as is the process for their development and approval.

A systematic review of all Commissioner's Directives was conducted to ensure compliance with the Mission Document. In all, over 50 directives were identified as requiring major or minor revisions to bring all national, as well as operational and regional, directives

into line with the Mission Document. The subsequent phases of this exercise call for regions and operational units to conduct similar reviews of their policy documents.

International Activities

The CSC's participation in international criminal justice activities increased substantially during this year. Contributions were made within the international correctional community through the Service's increased participation at international conferences, meetings and workshops. Additionally, the CSC hosted a variety of meetings, briefing sessions and tours for various European delegations. This increased involvement has allowed the CSC to play a major role in sharing its expertise and gaining from the experience of other countries.

Improved Communications

The CSC continues to improve communications within and outside the organization, both with partners in the criminal justice system and the general public.

The CSC took a number of steps to improve its public relations, including visits with the media and media days in all regions; an open house at the officially-closed Laval Penitentiary, which resulted in approximately 300,000 visitors; development of a model for handling crises within the community; production of a video on CSC's Mission Document and correctional operations to support public communications; publication of a weekly staff newsletter, *Focus*, as well as subject documents and communiques announcing events or new initiatives to the general public; contacting provincial correction services for inclusion of their articles in the monthly CSC publication, *Let's Talk*; publication and distribution of printed information on the CSC Mission Document, and improved communications with the international community through distribution of the research quarterly publication, *Forum on Corrections Research*.

Media relations training was also provided to national, regional and local spokespersons to ensure that the CSC is open, visible, accessible and accountable to the people of Canada.

Objectives for 1990-91

The CSC has established two long-term objectives designed to meet the Mission's challenge. They are to be used as a guide for federal corrections in the 1990s:

The CSC must strengthen its commitment to enhancing its contribution to the protection of society by safely reintegrating a significantly larger number of offenders as law-abiding citizens while reducing the relative use of incarceration as a major correctional intervention.

The CSC must concentrate its efforts to achieve a breakthrough on the understanding of the causes of violent and sex offender behaviour. These efforts will be the basis for the development and delivery of more effective treatment strategies which will prepare those offenders for a safe release and reduce the risk of recidivism.

In addition, eight Corporate Objectives have been established to advance the achievement of the long-term objectives during the period April 1, 1990 and March 31, 1993. These objectives, and their related major initiatives are addressed below:

1. To enhance the Service's contribution to the protection of society by safely reintegrating a significantly larger number of offenders as law-abiding citizens while reducing the relative use of incarceration as a major correctional intervention.

In the determination of means to increase the proportion of offenders serving their sentence in the community, the Service will address the needs of offenders who are at different stages of their sentence, each stage posing different challenges for case management program delivery.

The CSC will develop an integrated approach to assessment of the risk and needs of offenders upon admission in institutions and prior to release to the community. In conjunction with the National Parole Board, the CSC must also define and clarify the nature

and potential use of various types of conditional release that could contribute to safe reintegration and determine the information requirements to support decision-making for specific offender groups.

2. To reduce recidivism of specific groups of offenders whose unique needs or problems require attention through the development and implementation of programs tailored to those unique needs or problems.

In pursuing strategies aimed at safe reintegration of offenders, the CSC recognizes that programs tailored to the needs of the majority of offenders may not meet the special needs of some offender groups. Although the CSC is already addressing several such groups of offenders (eg. women, substance-abuse offenders), the Service recognizes the need to be sensitive to the existing and emerging needs of other offender groups.

In ensuring offenders in these groups achieve safe and timely reintegration under the conditional release programs for which they are eligible, the CSC will seek approval to implement recommendations of such task forces as the Task Force on Federally-Sentenced Women, the Task Force on Reduction of Substance Abuse, and the Task Force on Mental Health Care.

3. To significantly reduce the number of incidents involving violent behaviour in institutions.

The CSC is committed to providing a stable and predictable institutional environment to support an effective program structure while, in addition, ensuring the safety and security of staff and offenders.

To this end, the CSC will provide improved training to Unit Management staff on case management and human relations, revise policies on segregation and protective custody, implement security standards and guidelines, and develop and implement mechanisms to monitor and analyze the occurrence of violent incidents in institutions and the community.

4. To enhance correctional programs and the management of the Service through increased research and development.

The CSC will continue its commitment to research, and it is anticipated that major new programming and management strategies will be supported by

experience and knowledge gained through applied research.

In particular, the CSC will conduct research specifically related to improving our understanding of the causes of violent offender behaviour and of the needs of and appropriate programming for special offender groups.

5. To increase public understanding, acceptance of and participation in corrections through effective internal and external communications emphasizing open dialogue with the Canadian public and within the Service.

The CSC needs the support of the Canadian public, including its own employees, to carry out its mandate and promote innovative approaches to corrections. To ensure this, it must be open, forthright, and answerable to that public.

A communications strategy will be designed to ensure that the CSC is responsive to information requests from various sources including members of Parliament, interest groups, media, CSC employees, offenders, and the general public.

6. To be a Correctional Service that is people-oriented, well-managed, professional and visibly committed to delivering high quality service to the public.

The CSC is committed to a management style based on openness, integrity and accountability. Given this commitment, the CSC will continue the implementation of the integrated framework of accountability to satisfy the needs of its decentralized management structure and, in response to Public Service 2000, will undertake CSC 2000, a major project intended to involve all employees in developing

innovative improvements to the management and operation of the Service.

7. To establish a personnel management framework which includes recruitment, employment equity, training, developmental opportunities and quality of work life programs which will provide competent and motivated staff representing the cultural composition of Canadian society.

The CSC will continue to establish a personnel management framework through the Staffing Reform Project by developing a staffing and career development process. This process will be informed by the Public Service 2000 and CSC 2000 projects. The Service will also pursue such initiatives as additional management and supervisory training programs, the implementation of Quality of Work Life Programs, and a review of internal programs to remove systemic and attitudinal barriers to the employment and advancement of minority groups.

8. To contribute to a healthy environment.

The CSC recognizes its responsibility as a federal government agency to contribute to a healthy environment and is in the process of developing a strategic objective for inclusion in its Mission Document to meet this end.

The CSC will ensure conformity to the new federal policy on environmental protection, review the environmental impact of all activities, provide information and action programs on environmental protection and improvement to employees and offenders, and contribute to environmental protection and improvements in the communities where CSC facilities are located.

Appendices

The following tables provide further detailed information on the facilities and operations of The Correctional Service of Canada:

1. Total Number of Offenders on Register — March 31, 1990
2. Financial Performance by Activity: 1989-90
3. Expenditures for the Last Five Years by Activity
4. Person-Year Utilization: 1985-86 to 1989-90
5. Revenues: 1985-86 to 1989-90

Appendix 1

Total Number of Offenders on Register- March 31, 1990*

	1985-86	1986-87	1987-88	1988-89	1989-90
On-Register* (Inmates and Day Parolees)	12,765	12,642	12,672	13,187	13,675
Conditional Release* (Full Parole and Mandatory Supervision)	5,909	6,453	6,927	6,698	6,770
Total	18,674	19,095	19,599	19,885	20,445

* Inmates on-register at an institution include those who may be (1) living in the community on day parole, (2) on temporary absence, (3) hospitalized, or (4) unlawfully at large.

Source: Strategic Planning, NHQ

Appendix 2

Financial Performance by Activity (\$000)

	1989-90		
	Estimate	Actual	Change
Offender Case Management	204,527	391,699	(187,172) (*)
Education, Training and Employment	88,220	87,665	555
Health Care	50,952	52,207	(1,255)
Custody of Inmates	159,041	27,021	132,020 (*)
Technical Services	232,172	205,273	26,899
Administration	59,980	61,387	(1,407)
Planning and Management	42,442	50,943	(8,501)
Original Estimates	837,334	876,195	(38,861)
Supplementary Estimates and Other Authorized Changes	62,343		62,343
Total Appropriation	899,677	876,195	23,482

(*) Following the establishment of the unit management concept, some transactions are now displayed under Offender Case Management instead of Custody of Inmates.

Source: Finance Branch, NHQ

Appendix 3

Expenditures for the Last Five Years by Activity (\$000's)*

Year	Offender Case Management	Education, Training & Employment	Health Care	Custody of Inmates	Technical Services	Administration	Planning and Management	Total
<u>1985-86</u>								
Operating	156,907	69,552	41,255	140,103	106,530	59,948	21,419	595,714
Capital	486	2,406	290	333	129,231	998	231	133,975
Total	157,393	71,958	41,545	140,436	235,761	60,946	21,650	729,689
<u>1986-87</u>								
Operating	185,008	70,483	43,743	154,061	116,002	62,994	25,193	657,484
Capital	318	1,787	118	142	95,173	522	3,539	101,599
Total	185,326	72,270	43,861	154,203	211,175	63,516	28,732	759,083
<u>1987-88</u>								
Operating	191,253	77,256	43,952	155,033	114,690	56,769	31,841	670,794
Capital	316	2,028	183	176	85,120	640	3,768	92,231
Total	191,569	79,284	44,135	155,209	199,810	57,409	35,609	763,025
<u>1988-89</u>								
Operating	194,916	81,959	48,168	160,038	118,161	58,746	33,058	695,046
Capital	225	1,821	265	138	64,410	590	6,292	73,741
Total	195,141	83,780	48,433	160,176	182,571	59,336	39,350	768,787
<u>1989-90</u>								
Operating	391,271	85,879	52,029	26,880	126,802	60,848	40,469	784,178
Capital	428	1,786	178	141	78,471	539	10,474	92,017
Total	391,699	87,665	52,207	27,021	205,273	61,387	50,943	876,195

* Expenditures in this table are in thousands of current dollars, not inflation-adjusted constant dollars.

Following the establishment of the unit management concept, some transactions are now displayed under Offender Case Management instead of Custody of Inmates.

Source: Finance Branch, NHQ

Appendix 4

Person-Year Utilization

	1985-86	1986-87	1987-88	1988-89	1989-90
Offender Case Management	3,155	3,072	2,981	2,996	6,193(*)
Education, Training and Employment	721	656	648	719	649
Health Care	543	540	515	515	517
Custody of Inmates	3,525	3,540	3,651	3,523	409(*)
Technical Services	1,400	1,317	1,273	1,290	1,254
Administration	1,164	1,076	1,022	964	938
Planning and Management	343	347	400	450	474
Total	10,851	10,548	10,490	10,457	10,434

* Following the establishment of the unit management concept, some transactions are now displayed under Offender Case Management instead of Custody of Inmates.

Source: Finance Branch, NHQ

Appendix 5

Revenue (\$000)

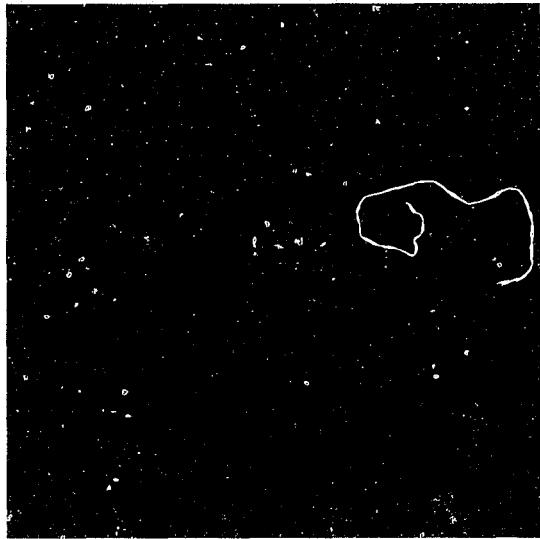
	1985-86	1986-87	1987-88	1988-89	1989-90
Industries and Automated Document Processing	10,701	10,647	12,136	13,003	11,711
Agribusiness*	269	256	328	282	199
Inmate Canteen	6,053	6,673	6,777	7,506	8,526
Board and Lodging Paid by Inmates	173	139	136	153	129
Other revenue **	5,783	3,515	3,528	4,487	4,381
Total	22,979	21,230	22,905	25,431	24,946

Note:

* Effective fiscal year 1985-86, the accounting treatment of Agribusiness sales within CSC does not record the sales as non-tax revenue.

** Includes revenue from federal/provincial agreements for inmate maintenance (\$362,751), psychiatric services provided under contract (\$817,265), adjustment of previous year's expenditures (\$2,706,702), and miscellaneous revenue items (\$493,985).

Source: Finance Branch, NHQ



The Canadian Security Intelligence Service (CSIS) was created by the *CSIS Act*, which came into force in July, 1984. The *CSIS Act* is the basis for all security-intelligence activities undertaken by the Service and establishes the controls within which these activities take place.

In so doing, it contributes to maintaining a balance between the obligation of the state to protect its citizens and the rights and freedoms of individuals.

CANADIAN SECURITY INTELLIGENCE SERVICE



The Mandate of CSIS

Sections 2 and 12 of the *CSIS Act* define the primary duties and functions of CSIS and provide the guiding principles by which the Service conducts its operations and measures its effectiveness. Above all, this mandate reflects the overall balance required; it is broad enough to permit the agency to develop adequate intelligence on present and future threats to security, but it sets limits in order to respect the civil rights and liberties of Canadian citizens.

Section 12 of the *CSIS Act* provides the Service with the authority to collect, by investigation or otherwise, information or intelligence on groups and individuals whose activities may on reasonable grounds be suspected of constituting a threat to Canada's security. This mandate empowers the Service to conduct security intelligence investigations and operations to the extent strictly necessary to determine the nature of a security threat to Canada.

Section 2 of the *CSIS Act* defines four "threats to the security of Canada":

(a) Espionage and Sabotage

To provide security, sensitive government assets related to Canada's political, economic, scientific or military affairs must be protected. Any unauthorized attempt to obtain such assets for a foreign power is an indication of possible espionage. Acts of sabotage include attempts to damage or destroy vital equipment or installations. Any acts of espionage or sabotage directed against Canada, detrimental to Canada's interests, or any activities directed toward or in support of such espionage or sabotage constitute threats to the security of Canada.

(b) Foreign-Influenced Activities

Espionage and sabotage are not the only kinds of foreign interference in Canada's affairs which affect the security of the country. Foreign governments or organizations may try to interfere with or manipulate Canadian political life in a clandestine or deceptive manner, or threaten individuals in pursuit of their own interests. Such interference may be directed not

only by foreign governments, but by foreign political groups and other organizations which have the capacity to influence Canadian affairs.

For example, hostile foreign powers may attempt to infiltrate government departments or exert pressure on public officials. Foreign agents could interfere with the affairs of ethnic communities within Canada for example, by threatening Canadians who have relatives abroad. Clandestine attempts at interference, or those carried out deceptively or involving personal threats such as coercion or blackmail, constitute threats to the security of Canada.

(c) Political Violence and Terrorism

Actual violence or threats of violence that are politically motivated may be used as attempts to force governments to act in a certain way.

Hostage-takings, kidnappings, bomb threats or assassinations are examples of violent actions that may endanger the lives of Canadians and have been used to force political responses.

Terrorism within Canada may be intended to achieve a political objective in Canada, but it may also be intended to affect political affairs in another country. Canada participates in a number of international agreements to provide intelligence on such activities. Any activity within or relating to Canada, directed toward or in support of the threat or use of acts of serious violence against persons or property, for the purpose of achieving a political objective within Canada or a foreign state, is considered a threat to the security of this country.

(d) "Subversion"

Activities directed toward undermining by covert, unlawful acts or directed toward or intended ultimately to lead to the destruction or overthrow by violence of the constitutionally established system of government in Canada, also constitute a threat to the security of Canada.

While other threats included under the parliamentary mandate are generally concerned with activities directed by foreign agents, the threat of subversion authorizes CSIS to investigate, within the limits of its mandate, threats of a domestic nature. In the Service's investigation of this and other threats to the

security of Canada, residents of Canada are assured of the basic right to engage in political dissent, and to advocate radical change in social practices, government policies, or political institutions. For this reason, the definition of security threats included in the *CSIS Act* precludes CSIS from investigating "lawful advocacy, protest or dissent" unless such activities are carried on in conjunction with any activities constituting a security threat. The Service's strict observance of these parameters is maintained through a series of internal checks and external review.

Security Screening

As a secondary mandate, CSIS is authorized under Sections 13 to 15 of the *CSIS Act* to conduct investigations for the purpose of providing security assessments on individuals to the government.

Security clearances are required for persons employed by or under contract to the Canadian government who, in the course of their duties, require access to assets classified in the national interest. CSIS is the investigative agency responsible for providing security assessments to departments and agencies (except the RCMP and the Department of National Defence). The deputy head of the department requesting the assessment, is responsible for the final determination of the subject's security clearance status.

The Powers of CSIS

CSIS investigations may begin at the level of monitoring public information and proceed to more specialized techniques, including intrusive methods of investigation such as electronic surveillance. The simpler methods of investigation are used at the discretion of the Service, subject to ministerial and management guidelines. If the investigation becomes more intensive, tighter controls are placed on the more intrusive techniques required.

For the first time in dealing with threats to the security of Canada, the exercise of certain intrusive techniques is subject to judicial control. CSIS cannot use these techniques without a warrant approved by the Minister and issued by a federal court judge, who

must be satisfied that the investigation falls within the mandate and that such intrusive methods are required in the particular circumstances of the investigation.

Highlights of 1989-1990

(a) Operations

Significant political and social changes occurred world-wide in 1989-90, particularly in Eastern Europe and in China. The Service is monitoring these changes, in order to determine what effect they have on Canada's national security. Domestically, CSIS participated in several joint projects with other government departments to help respond to terrorist threats.

(i) With respect to counter-intelligence, the Service is re-allocating resources to meet the challenge of a changing global environment. The 1988-89 *Annual Report of the Security Intelligence Review Committee* noted that more than 24 countries are suspected to be or are engaged in activities prejudicial to the national interest. In the field of counter-terrorism during 1989-90, the Open Skies Conference took place in Ottawa without incident, providing one indication of the effectiveness of the counter-terrorism program.

Also, the Service is in the process of upgrading the Counter Terrorism Contingency process and is participating in the National Counter Terrorism Plan (NCTP), which involves the three levels of government and law enforcement authorities.

(ii) With regard to the security clearance backlog, the Service is pressing ahead with several important initiatives. An automated security screening data processing system is now in place, and immigration clearances have been streamlined through a coordinated effort with the Department of External Affairs, the Department of Employment and Immigration and the Royal Canadian Mounted Police. The Service has also enhanced client relations

and developed a concentrated employee training program.

- (iii) In this period, the Analysis and Production Branch looked beyond its own ranks for expertise. The Service established a special section made up of strategic analysts, hired from the academic community, to provide in-depth reviews of intelligence issues affecting or related to the security of Canada.

As a result of a survey of clients who receive CSIS reports, the Service received a 20% increase in the number of requests for these documents from domestic clients, and a 100% increase for requests from allied intelligence agencies.

(b) Management

During 1989-90, the Service saw several important projects and programs move forward.

- (i) The Service's Human Resource Management Plan (HRMP) is now being implemented and continues to emphasize the need to develop an appropriate social contract with employees. Programs are now being developed and implemented in career streams, employment equity, employee training, official languages and staff relations.
- (ii) A clearer understanding of employment equity and multicultural issues has surfaced throughout the Service. This was achieved in part by enhancing the awareness for more intercultural communication between all employees. Management of a diverse workforce was also emphasized as part of management training.
- (iii) During the year, the Government approved the construction of a new headquarters building for the Service. Phase I of the project will be completed in 1991. Phase II is scheduled for completion in 1995.

The Controls of CSIS

Given the sensitive nature of the security problems defined in the mandate, and the intrusive powers needed to fulfill that mandate, the task of designing a system to provide effective direction, management and control is of primary importance. The mechanism for direction and control is composed of a series of interlocking parts.

(a) Ministerial Responsibility

The Solicitor General is responsible to Parliament for CSIS and for the general direction of the Service. He also issues policy guidelines concerning basic operational procedures. The Solicitor General is informed of security operations and problems by the Director of CSIS, the Deputy Solicitor General and the Inspector General.

(b) The Director

The Director of CSIS is responsible to the Minister for the control and management of the Service. He must consult with the Deputy Solicitor General on the operational policy of CSIS, on applications for warrants, and on any other matter for which the Solicitor General indicates such consultation is needed. The Director also submits periodic reports on CSIS activities to the Solicitor General. Finally, the Director chairs several internal committees which further enhance the accountability and control of the powers of CSIS. Two of these central administrative bodies have direct responsibility and authority over the Service's use of investigative techniques.

(c) Deputy Solicitor General

The Deputy Solicitor General has a statutory duty to advise the Solicitor General on the need for and effectiveness of his general directions to CSIS. The Deputy Solicitor General has knowledge of the operational activities of the Service before the fact by means of his involvement in the warrant application process, on an ongoing basis through the Director's consultation with him, and after the fact by

reviewing the Inspector General's certificate on the periodic reports submitted by the Director.

(d) Judicial Control

If an investigation requires the use of a specified intrusive technique, a proposal is submitted to the Warrant Review Committee of CSIS (which includes a representative of the Department of Justice and of the Deputy Solicitor General), which will decide whether a warrant is appropriate. The Solicitor General then reviews each application and makes a determination, in accordance with the *CSIS Act*, of whether the warrant can go forward for judicial review. The Service must then receive the required approval of a judge of the Federal Court to obtain the warrant. The Security Intelligence Review Committee (SIRC) has complete access to the warrants and their accompanying documents; the SIRC reviews the documentation and process to assess the appropriateness and application of these special investigative techniques.

Solicitor General. His findings, comments on and certification of the Director's reports, as well as the Director's reports themselves, are forwarded automatically by the Solicitor General to the Security Intelligence Review Committee. The Inspector General may conduct research and additional enquiries at this committee's request or at the request of the Solicitor General.

(b) Review Committee

The Security Intelligence Review Committee, comprising five Privy Councillors who are not sitting members of either the House or the Senate, is appointed by Order-in-Council, after the Prime Minister has consulted with the Leader of the Opposition and the leader of each party in the House of Commons having at least 12 sitting members. With full access to detailed information of the Service, this committee generally reviews the performance of CSIS using as a point of entry the periodic reports of the Director and the related certificates of the Inspector General which they receive from the Solicitor General. They review security clearance decisions, investigate complaints, review the Solicitor General's policy directions to CSIS and carry out specific enquiries as they consider appropriate (using the Inspector General, CSIS officials or their own staff). Finally the Committee reports to the Solicitor General on an ongoing basis, and its annual report is tabled in Parliament by the Solicitor General.

(c) Parliament

Under current Parliamentary rules, when the annual report of the Security Intelligence Review Committee is submitted to Parliament, it is referred to the appropriate Parliamentary Standing Committee. Parliament, therefore, has both the opportunity and the responsibility to review the report and assess the activities of CSIS.

Independent Review of CSIS

The provisions for independent review of CSIS consist of three related elements: Parliament, the Security Intelligence Review Committee and the Inspector General. The sequence of review is as follows:

(a) Inspector General

The Inspector General, who reports to the Deputy Solicitor General, provides a review of the operational activities of CSIS. He receives and reviews the Director's periodic reports to the

to Secur

4400

• • •



Solliciteur général
Canada

Solicitor General
Canada

Le Secrétariat

La Gendarmerie royale du Canada

La Commission nationale
des libérations conditionnelles

Le Service correctionnel du Canada

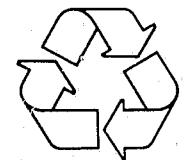
Le Service canadien du renseignement de sécurité

Canadä

RAPPORT ANNUEL

1989 • 1990

Pensez à recycler !



Think Recycling!

Ce rapport est imprimé sur du papier contenant des déchets recyclés et désencrés.

Publié avec l'autorisation de
l'hon. Pierre H. Cadieux, C.P., député
Solliciteur général du Canada

Publié par le Groupe des communications,
Secrétariat du Ministère

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1990

N° de cat. JS1-1990

ISBN 0-662-57644-6

Solicitor General
of Canada



Solliciteur général
du Canada

À Son Excellence
Le très honorable Ray Hnatyshyn
Gouverneur général du Canada

Monsieur le Gouverneur général,

J'ai l'honneur de présenter à Votre Excellence
le rapport annuel du ministère du Solliciteur général
pour l'année financière commençant le 1^{er} avril 1989
et se terminant le 31 mars 1990.

Veuillez agréer, Monsieur le Gouverneur général,
l'assurance de ma très haute considération.



Pierre H. Cadieux

TABLE DES MATIÈRES

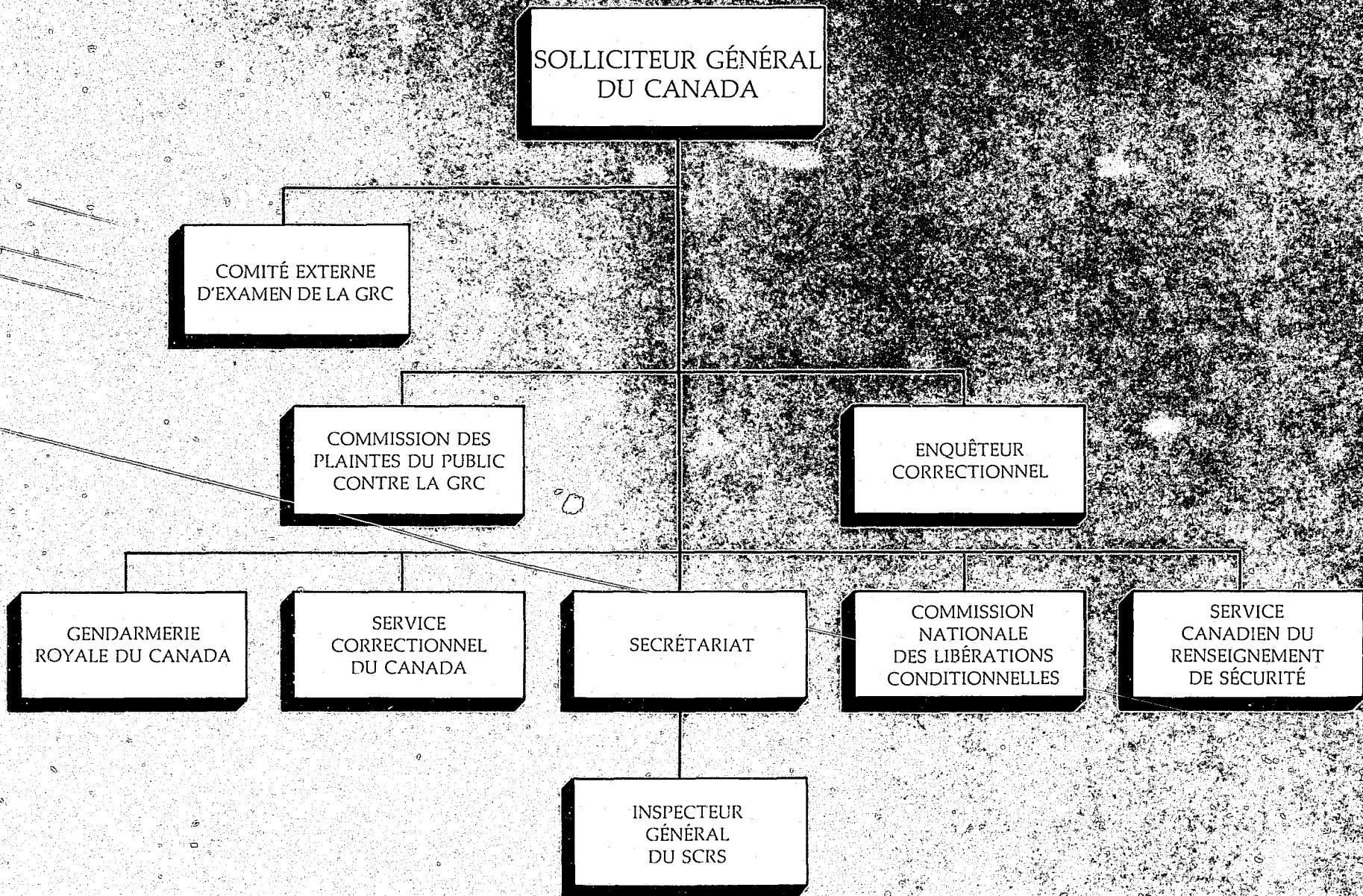
Le ministère du Solliciteur général

Le Secrétariat	3
Direction de la police et de la sécurité	4
Direction de la planification et de la gestion	6
Direction des affaires correctionnelles	10
Groupe des communications	13
Inspecteur général du Service canadien du renseignement de sécurité	14
Annexes	16
La Gendarmerie royale du Canada	22
Organisation	23
Police opérationnelle	24
Services judiciaires et de protection	31
Gestion générale	36
Administration	38
Faits saillants de 1989-1990	41
Objectifs pour 1990-1991	42
La Commission nationale des libérations conditionnelles	45
Faits saillants de 1989-1990	46
Division d'appel	47
Division de la clémence et des pardons	47
Division des ressources humaines	48
Division des services financiers et administratifs	48
Accès à l'information et protection des renseignements personnels	49
Division des communications	49
Division des systèmes et services d'information	49
Bureaux régionaux	49
Tableaux	50
Le Service correctionnel du Canada	53
Mission	55
Organisation	55
Faits saillants de 1989-1990	56
Gestion des cas	56
Education, formation et emploi des détenus	58
Services de santé	59
Garde des détenus	60
Services techniques	61
Administration	62
Planification et gestion	63
Objectifs pour 1990-1991	64

1. Nombre moyen de détenus inscrits au registre au 31 mars 1990
2. Rendement financier par activité
3. Dépenses au cours des cinq dernières années, par activité
4. Utilisation des années-personnes
5. Recettes

Le Service canadien du renseignement de sécurité

Attributions du SCRS	73
Pouvoirs du SCRS	74
Faits saillants de 1989-1990	74
Contrôles auxquels est soumis le SCRS	75
Mécanisme de surveillance indépendant du SCRS	76



LE MINISTÈRE DU SOLICITEUR GÉNÉRAL



Les 30 000 policiers, gardiens de pénitenciers, agents de liberté conditionnelle, agents du renseignement de sécurité, conseillers en politiques et employés de soutien au Ministère ont pour rôle de protéger les Canadiens contre les menaces à leur sécurité personnelle et à la sécurité nationale, et contre les atteintes à leurs droits et libertés.

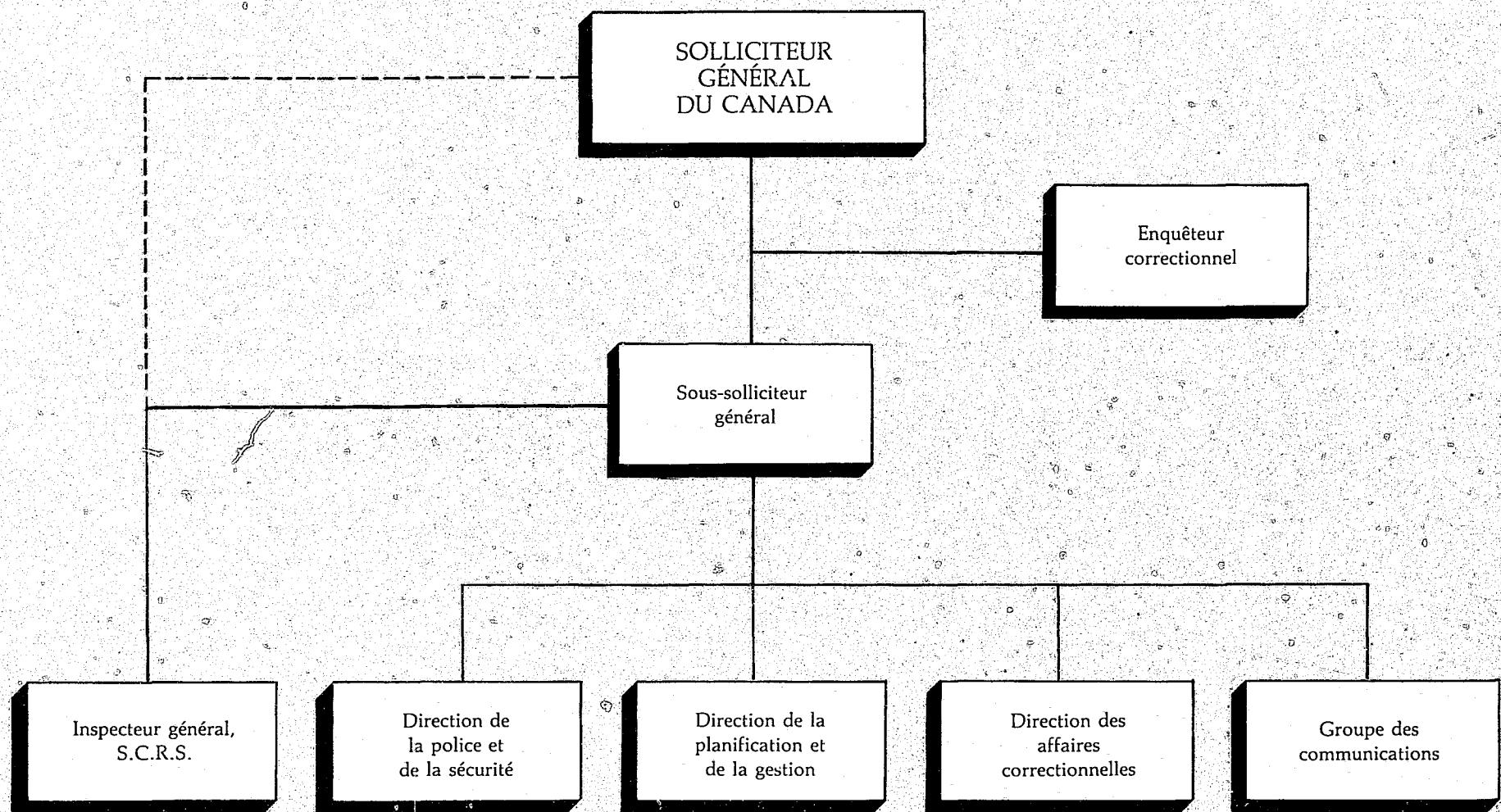
Le Ministère se compose de quatre organismes: la Gendarmerie royale du Canada (GRC), la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC), le Service correctionnel du Canada (SCC) et le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS). En outre, un Secrétariat conseille le Solliciteur général sur les questions se rapportant à la police, aux services correctionnels et à la sécurité nationale, et il donne son avis sur la politique du Ministère.

Le Solliciteur général administre la *Loi sur le ministère du Solliciteur général*, la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*, la *Loi sur les pénitenciers*, la *Loi sur la libération conditionnelle*, la *Loi sur les prisons et les maisons de correction*, la *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité*, la *Loi sur les infractions en matière de sécurité*, la *Loi sur le casier judiciaire* et la *Loi sur le transfèrement des délinquants*. Le Ministère exécute des tâches opérationnelles en vertu de lois comme la *Loi sur l'identification des criminels*, la *Loi sur les secrets officiels*, la *Loi sur les priviléges et immunités diplomatiques et consulaires* et la *Loi sur l'immigration*, qui sont administrées par d'autres ministères. La GRC fait respecter toutes les lois fédérales, comme le *Code criminel du Canada*, quand elles ne relèvent pas d'un autre ministère ou organisme.

Le présent rapport expose en détail les activités et les réalisations de chacun des quatre organismes du Ministère et du Secrétariat pour l'exercice 1989-1990.

LE MINISTÈRE DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL





SECRETARIAT

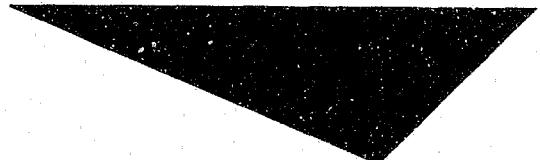


Le Secrétariat conseille le Solliciteur général et l'aide à s'acquitter de ses responsabilités, qui sont

- de donner une orientation aux organismes du Ministère,
- d'exercer un leadership national dans les domaines de la police, de l'application de la loi, de la sécurité, des services correctionnels et de la mise en liberté sous condition, et
- de répondre du Ministère devant le Cabinet et le Parlement.

Dirigé par le Sous-solliciteur général, le Secrétariat est structuré en fonction du mandat du Ministère relativement aux services correctionnels, au maintien de l'ordre et au renseignement de sécurité. Il comprend trois directions: Police et sécurité, Planification et gestion, et Affaires correctionnelles.

LE SECRÉTARIAT



Direction de la police et de la sécurité

La Direction de la police et de la sécurité conseille le Solliciteur général et le soutient dans son rôle de ministre responsable de la GRC, du Comité externe d'examen de la GRC, de la Commission des plaintes du public contre la GRC, du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) et de l'Inspecteur général du SCRS. Elle seconde également le Solliciteur général en tant que ministre responsable des interventions du gouvernement au chapitre de la lutte contre le terrorisme.

La Direction renseigne le Ministre et le Sous-solliciteur général sur les faits nouveaux qui touchent l'application de la loi et la sécurité nationale. Elle conçoit et coordonne des initiatives qui permettent au Solliciteur général de s'acquitter de ses responsabilités dans ces domaines.

Pour bien jouer son rôle de conseillère en politique, la Direction consulte les organismes du Ministère, le ministère de la Justice, d'autres ministères fédéraux et provinciaux ainsi que certains organismes relevant de gouvernements étrangers.

La Direction renégocie actuellement, de concert avec la GRC, le renouvellement des ententes contractuelles conclues avec huit provinces et les deux territoires relativement aux services de police assurés par la GRC. Les contrats actuellement en vigueur remontent à 1981 et expirent en 1991.

Sous-direction de la politique et des opérations de sécurité

La Sous-direction comprend trois divisions: Politique de sécurité, Opérations de sécurité et Examen de la *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité*. Elle a pour tâche:

- d'analyser et d'élaborer les mesures, questions et propositions de politique générale et opérationnelle concernant les programmes du renseignement de

sécurité du SCRS ainsi que les programmes d'application des dispositions relatives à la sécurité et les programmes de sécurité préventive de la GRC;

- de préparer, d'élaborer et d'administrer les politiques nationales de sécurité du gouvernement et du Ministère, souvent en collaboration avec les organismes du Ministère et avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux;
- de gérer les programmes qui visent à assurer la sécurité nationale, dont le Solliciteur général est directement responsable;
- de coordonner la participation du gouvernement à l'examen parlementaire de la *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité* et de la *Loi sur les infractions en matière de sécurité*.

Faits saillants de 1989-1990

Au cours de cette période, la Sous-direction s'est livrée aux activités suivantes:

- rédiger à l'intention du SCRS des instructions ministérielles portant notamment sur la gestion des dossiers hérités de la GRC et sur les exigences nationales en matière de renseignement de sécurité, sujet que le Groupe consultatif indépendant a abordé dans ses recommandations (1988);
- surveiller et évaluer de façon continue la coopération entre la GRC et le SCRS sur des questions de sécurité;
- coordonner la rédaction des principes dont devront s'inspirer les rapports annuels du SCRS et les certificats de l'Inspecteur général;
- conseiller le Solliciteur général au sujet des rapports présentés par le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité et par l'Inspecteur général du SCRS;
- consulter le SCRS au sujet de politiques opérationnelles générales;
- examiner les demandes d'autorisation d'utiliser des techniques spéciales d'enquête et d'entreprendre des opérations à caractère délicat formulées par le SCRS et conseiller le Solliciteur général à ce sujet;

- étudier les rapports présentés par le SCRS et la GRC relativement aux responsabilités qui leur incombent respectivement en vertu de la *Loi sur l'immigration* et de la *Loi sur la citoyenneté*, puis conseiller le Solliciteur général.

Sous-direction de la police et de l'application de la loi

La Sous-direction de la police et de l'application de la loi compte trois divisions: Politique et programmes de la GRC, Politique et programmes d'application de la loi et, enfin, Recherches policières et projets de démonstration. Elle comprend aussi le Secrétariat du projet Étude de l'application des lois fédérales (EALF). Grâce à son effectif, à ses conseils, à l'élaboration de politiques et de programmes, et à la réalisation d'études, la Sous-direction aide le Solliciteur général à s'acquitter des responsabilités suivantes:

- rendre compte au gouvernement des activités de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) en donnant au Ministre des renseignements et des avis sur toute question liée à ses responsabilités légales à l'égard de la GRC, du Comité externe d'examen de la GRC et de la Commission des plaintes du public contre la GRC;
- s'occuper, au nom du gouvernement fédéral, de la politique policière nationale en donnant des renseignements et des conseils sur l'efficacité des services de police, les services de police pluriethniques, les services de police dans les collectivités autochtones, la prévention du crime et les services de police communautaires;
- réaliser les objectifs de la politique étrangère du Canada relativement à la police et à l'application de la loi;
- administrer les fonctions qui incombent au Solliciteur général en vertu de la loi;
- contribuer au maintien de l'ordre en effectuant des études et en collaborant à l'élaboration et à l'évaluation de stratégies et de programmes de police touchant toutes les responsabilités fédérales et nationales du Ministère;
- favoriser l'application des lois fédérales par l'élaboration et la mise en œuvre d'initiatives

conçues pour promouvoir l'uniformité et la gestion courante des activités d'application de la loi.

Faits saillants de 1989-1990

Au cours de cette période, la Sous-direction a notamment:

- formulé des avis sur les modifications à apporter à l'uniforme distinctif de la GRC et sur d'autres questions relatives au personnel et aux ressources, dont le paiement proposé d'une prime au bilinguisme;
- renégocié les contrats de services de police de la GRC;
- accru le rôle des Forces armées dans l'application des lois antidrogues grâce à la renégociation d'ententes avec le ministère de la Défense nationale et à l'utilisation de ressources du Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord;
- consulté plus de 500 intervenants et organismes du domaine de la justice pénale au Canada en lançant le projet «Vision de l'avenir de la police au Canada»;
- organisé le premier symposium national des directeurs de la politique policière. Parmi les thèmes abordés figuraient les services de police et les autochtones, la Stratégie nationale antidrogué et les services de police auprès des secteurs vulnérables de la société;
- entrepris d'importantes consultations auprès de ses homologues provinciaux pour favoriser la réalisation d'initiatives de police pluriethnique, en planifiant notamment la création d'un Centre canadien des relations raciales pour la police;
- contribué à diverses initiatives ayant trait aux relations entre la police et les autochtones, notamment en participant à l'examen de la politique en matière de services de police auprès des autochtones et aux travaux du Groupe d'étude de l'Alberta sur la justice et les autochtones;
- évalué le programme de formation en prévention des toxicomanies offert par le Collège canadien de police et réalisé une étude de la vulnérabilité des institutions financières et des entreprises au blanchissage d'argent;

- conçu et offert un cours de quatre semaines à l'intention des agents fédéraux d'application de la loi, qui a été suivi par quinze agents relevant de divers ministères.

Le Centre national de coordination de la sécurité (CNCS)

Le Centre national de coordination de la sécurité a été créé en février 1989. Il se compose de trois divisions: Politiques et planification, Secrétariat du Comité consultatif de la sécurité, et Opérations et exercices. Le Centre, qui remplace la Sous-direction de la planification et de la coordination en matière de sécurité, appuie le Solliciteur général dans son rôle de chef de file dans le domaine de la sécurité et assume les fonctions suivantes:

- coordonne l'élaboration, la planification et la mise en œuvre du programme national de lutte antiterroriste et de gestion des situations d'urgence, aux niveaux interministériel, fédéral-provincial et international;
- appuie le Solliciteur général en sa qualité de ministre responsable des mesures à prendre au niveau fédéral pour faire face au terrorisme et à d'autres situations d'urgence qui compromettent l'ordre public au Canada;
- offre des services de secrétariat au Comité consultatif de la sécurité, un comité interministériel supérieur, présidé par le Sous-solliciteur général, chargé des questions de sécurité qui ont des répercussions sur tout le gouvernement. À ce comité sont rattachés le Comité de l'antiterrorisme et le Comité des communications publiques;
- coordonne la conception et la réalisation de programmes d'exercices destinés à mettre à l'essai et à évaluer les plans de lutte antiterroriste, ainsi que la participation du Ministère aux exercices du gouvernement liés à d'autres aspects importants de la planification des situations d'urgence.

Faits saillants de 1989-1990

Au cours de cette période, le Centre national de coordination de la sécurité a:

- amorcé l'examen et la mise à jour du Plan national de lutte contre le terrorisme;
- préparé les consultations fédérales-provinciales dans le but d'harmoniser davantage les rôles et responsabilités des provinces dans le Plan national de lutte contre le terrorisme;
- participé à un exercice conjoint canado-américain de lutte contre le terrorisme, afin d'éprouver certains aspects du Plan national de lutte contre le terrorisme ainsi que les mécanismes de consultation et de coordination avec les États-Unis;
- participé, à Madrid et à Paris, aux consultations du Ministre avec ses homologues européens responsables de la lutte contre le terrorisme;
- conseillé le gouvernement au sujet de la façon de réagir aux rapports du Comité spécial du Sénat sur le terrorisme et la sécurité publique;
- préparé et distribué à divers ministères, ambassades, universités et centres de recherche une bibliographie complète sur la lutte contre le terrorisme.

Direction de la planification et de la gestion

La Direction de la planification et de la gestion seconde le Solliciteur général, le Sous-solliciteur général, le Secrétariat du Ministère et les organismes de surveillance dans les domaines suivants:

- planification stratégique et opérationnelle,
- gestion, analyse et planification des ressources,
- gestion de l'information,
- relations avec des organismes externes,
- services exécutifs et coordination.

Sous-direction de la planification, de la gestion financière et de l'administration

La Sous-direction de la planification, de la gestion financière et de l'administration se compose de deux divisions.

Sur le plan stratégique, la **Division de la planification, des systèmes et de la gestion de l'information** aide le Ministère à planifier ses activités et à en rendre compte. Sur le plan opérationnel, elle aide le Secrétariat du Ministère, le Bureau de l'Inspecteur général (SCRS) ainsi que le Bureau de l'Enquêteur correctionnel à faire de même. La Division assure la gestion de l'information et fournit des services de soutien informatiques de tout genre, particulièrement en ce qui concerne la gestion des ressources. Elle coordonne l'affectation et la gestion des ressources, ainsi que l'établissement des budgets du Secrétariat; elle coordonne aussi les suites que donne celui-ci aux initiatives du gouvernement relatives à la planification et à l'obligation de rendre compte.

Faits saillants de 1989-1990

En 1989-1990, les principales réalisations de la Division ont touché à l'informatique et aux télécommunications.

- Le remplacement de tous les ordinateurs personnels non réglementaires s'est poursuivi à un rythme sensiblement accéléré. À la fin de l'exercice 1990-1991, tous les utilisateurs devraient normalement se servir de matériel compatible avec les micro-ordinateurs de type IBM-PC.
- Le Réseau de communication des cadres du gouvernement a été mis en œuvre et étendu à tous les fonctionnaires ayant au moins le niveau de directeur.
- Des services de soutien jusqu'ici assurés par des employés de la Division ont été confiés à des sous-traitants, à la suite de compressions financières.

Objectifs pour 1990-1991

- La Division élaborera et demandera au Ministère d'approuver un cadre global de planification et

d'imputabilité, dans le but de favoriser une planification plus stratégique et plus efficace.

- Elle améliorera la qualité et la rapidité d'obtention de l'information de gestion, contribuant ainsi à une utilisation plus efficace et plus économique des ressources.
- Elle simplifiera les mécanismes de planification et de contrôle budgétaire afin qu'ils soient plus utiles aux clients en leur fournissant les renseignements nécessaires au moment voulu.
- Elle fusionnera différents systèmes de planification et de gestion des ressources qui sont inefficaces à l'heure actuelle pour
 - éviter le gaspillage et le double emploi,
 - permettre aux utilisateurs d'avoir accès directement à toutes les données,
 - accélérer le processus, réduire la charge de travail et éviter la paperasserie.
- Elle élaborera et commencera à mettre en service un réseau local non protégé desservant les clients de tous les secteurs, pour maximiser les gains de productivité résultant du recours à l'informatique.
- Elle achèvera l'installation d'un système de courrier électronique à l'échelle du programme et l'intégrera au Réseau de communication des cadres du gouvernement, afin de rendre aussi rapides et efficaces que possible les communications entre les bureaux et les utilisateurs.

La **Division des finances et de l'administration** est chargée de fournir des services financiers et de soutien administratif aux cadres et au personnel du Secrétariat du Ministère et des organismes de surveillance. Elle doit également promouvoir et faciliter l'utilisation de saines méthodes de gestion. Pour ce faire, elle conçoit et instaure des politiques, des méthodes, des programmes et des services; elle aide les cadres en leur communiquant des connaissances spécialisées, des avis et des renseignements. Elle veille à l'observation des lois, des règlements et des politiques en vigueur au Ministère ou dans l'ensemble de l'administration publique. Enfin, elle assure le contrôle et le respect de l'obligation de rendre compte.

Faits saillants de 1989-1990

En 1989-1990, la Division des finances et de l'administration s'est attachée à améliorer les méthodes de gestion ainsi que la prestation des services au Secrétariat et dans les organismes de surveillance. Ces objectifs semblent essentiels en cette période de restrictions budgétaires et d'accroissement de la charge de travail, et la Division continuera à les poursuivre en 1990-1991.

Trois activités précises visaient à améliorer la gestion de nos contributions:

- création d'un comité d'examen où sont représentés tous les secteurs du Ministère;
- rédaction d'un Manuel du gestionnaire conçu pour aider les administrateurs de programmes à mieux gérer les contributions;
- élaboration d'un Guide pour les organismes qui souhaitent obtenir de l'aide financière dans le cadre de notre programme de contributions.

L'élaboration d'un Manuel des opérations, conçu pour aider le personnel des bureaux régionaux à remplir ses fonctions de gestion, est une autre initiative qui a été réalisée au cours de l'année.

Objectifs pour 1990-1991

La Division poursuivra la réalisation de son programme actuel:

- simplifier les méthodes de travail;
- conseiller les gestionnaires et les aider à s'acquitter de leurs nouvelles responsabilités découlant du projet Fonction publique 2000;
- achever la fusion des systèmes d'information financière et d'information de gestion du Ministère;
- mettre en place un système automatisé de gestion des documents;

- abréger le délai de réponse aux demandes des clients.

Sous-direction de l'examen de la gestion

La Sous-direction de l'examen de la gestion est chargée de l'évaluation des programmes et de la vérification.

Faits saillants de 1989-1990

Vérification

- La Sous-direction a procédé à la vérification de deux bureaux régionaux (Québec et Prairies), de la Direction des affaires correctionnelles, des services administratifs, de la gestion des contrats, du Bureau du sous-solliciteur général, de la gestion des congés, des contributions de soutien versées à l'Université de Regina, à l'Université Dalhousie ainsi qu'à deux autres destinataires, et de quatre contributions relatives à des projets.
- Une vérification de suivi a été effectuée dans le but d'examiner les progrès réalisés dans l'exécution des plans d'action tracés à la suite des vérifications de 1987-1988 et 1988-1989.

Évaluation des programmes

- Le Programme de stages du Secrétariat a fait l'objet d'une évaluation.
- Le personnel de la Sous-direction a participé à un comité interministériel chargé d'évaluer les activités entreprises dans le cadre de l'initiative du gouvernement fédéral visant à contrer la violence familiale, ainsi que les effets de ces activités.

Objectifs pour 1990-1991

En 1990-1991, la Sous-direction entend:

- revoir les plans de vérification et d'évaluation des programmes à long terme;

- procéder à la vérification de la dotation et de la planification des ressources humaines, du contrôle financier et de la délégation des pouvoirs, et des contributions accordées aux responsables de trois projets;
- achever l'évaluation des communications externes;
- continuer à participer, au sein du comité interministériel, à l'évaluation de l'initiative du gouvernement fédéral visant à mettre fin à la violence familiale.

Division des ressources humaines

Le rôle de la Division des ressources humaines consiste à collaborer avec les gestionnaires et les employés du Secrétariat au recrutement du personnel, à la définition de possibilités de perfectionnement pour tous les employés et à la création d'un milieu de travail stimulant, intéressant et valorisant.

Faits saillants de 1989-1990

Au cours de l'année, la Division des ressources humaines a contribué:

- à la définition d'améliorations pouvant être apportées à la gestion des programmes et des services de ressources humaines, dans le cadre du projet Fonction publique 2000;
- au recrutement de cadres pour des postes prioritaires de la Catégorie de la gestion;
- à la gestion des réductions d'années-personnes prévues dans le Programme d'austérité du gouvernement;
- à la mise en œuvre de programmes efficaces de formation interne dans les domaines des langues officielles et des systèmes informatiques.

Objectifs pour 1990-1991

Dans la foulée des progrès réalisés grâce au projet Fonction publique 2000 et aux principes proposés pour l'énoncé de Mission, la Division des ressources humaines entend faire ce qui suit au cours de la prochaine année:

- instituer un programme d'affectations à l'échelle du Ministère pour favoriser le redéploiement des employés;
- instituer un programme de congés autofinancés permettant aux employés de prendre congé de leur travail pour se livrer à des activités personnelles ou professionnelles;
- améliorer et accroître la délégation des pouvoirs aux superviseurs dans tous les domaines relevant de la gestion des ressources humaines;
- simplifier les modalités de classification et de dotation;
- mettre en œuvre un programme amélioré de formation et perfectionnement.

Groupe des services exécutifs

Le Groupe des services exécutifs est chargé de fournir une foule de services généraux au Solliciteur général et au Sous-solliciteur général, et il représente l'ensemble du Ministère dans certains domaines. Il assure la liaison du Ministère avec le Cabinet et seconde le Ministre tant au sein du Cabinet que lors de ses comparutions devant des comités parlementaires. Le Groupe assure également des services de soutien à l'occasion de conférences fédérales-provinciales et d'événements internationaux auxquels le Ministre est appelé à participer. Il gère aussi le bureau du Secrétariat chargé d'assurer l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels. Enfin, il trace le plan annuel de réglementation du Ministère.

Le Groupe conseille le Solliciteur général et le Sous-solliciteur général sur les politiques à adopter en matière de recherche et de statistiques, de même que sur les plans et les priorités. Il effectue des analyses de l'environnement et évalue les études et les recherches à long terme qui sont nécessaires pour étayer la planification.

Par l'intermédiaire des bureaux régionaux, le Groupe des services exécutifs assure, au niveau régional, représentation, consultation, liaison et soutien des communications pour le Ministre, le Secrétariat et, au besoin, les organismes relevant du Ministère. Il conseille le Ministre et d'autres cadres du Ministère à propos des pressions, des activités et des priorités

d'ordre provincial, et il renseigne les provinces, les entreprises et les organismes bénévoles sur les politiques, les programmes et les priorités du Ministère.

Certains programmes relèvent du Groupe. Le Programme des subventions et des contributions aux organismes nationaux de bénévolat favorise la participation d'organisations communautaires et bénévoles aux programmes du Ministère et à l'élaboration des politiques. Le Groupe contribue aussi à l'administration et à la gestion du Comité national mixte (CNM) de l'Association canadienne des chefs de police et des services correctionnels fédéraux.

Le Groupe coordonne plusieurs initiatives stratégiques à l'échelle du Secrétariat et assure la liaison avec d'autres ministères à vocation sociale. Il élabore et coordonne également un réseau de mise en commun de renseignements sur des questions de politique sociale.

Faits saillants de 1989-1990

- Le Groupe a orchestré la participation du Ministère au huitième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants.
- Il a instauré le Système de coordination des demandes d'accès à l'information afin de contrôler les demandes présentées en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et amélioré de diverses autres façons le traitement des demandes formulées en vertu des lois sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels.
- Le Groupe a coordonné le voyage qu'a fait le Solliciteur général à Ixtapa (Mexique) pour participer à une réunion de l'Organisation des États américains, l'une des premières activités de l'OEA auxquelles le Canada prenait part.
- Le Groupe a mis à exécution les recommandations formulées à la suite de l'évaluation des contributions versées à huit centres canadiens de criminologie, ce qui a donné lieu à un programme plus rentable favorisant la recherche dans les secteurs prioritaires du Ministère.
- Il a fusionné les fonctions de la Division de la recherche et des statistiques avec celles de la Division des affaires intergouvernementales, ce qui

a permis de réduire les ressources et de les redéployer en fonction des priorités du Ministère.

- Dans le cadre d'une initiative globale de réduction des effectifs du Secrétariat, le Groupe a fermé le bureau régional du Nord, situé à Edmonton, et a assigné au bureau régional des Prairies, à Saskatoon, la responsabilité des régions de l'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest.

Objectifs pour 1990-1991

- Continuer à répondre le mieux possible aux demandes présentées en vertu des lois sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, et améliorer la coordination avec les organismes du Ministère.
- Proposer une politique ministérielle sur les relations internationales et instituer des mécanismes propres à en garantir la coordination dans tout le Ministère; orchestrer plusieurs visites de délégués étrangers au Canada et de délégués canadiens à l'étranger.
- Achever et mettre en œuvre la politique ministérielle sur les rapports avec les organismes canadiens de bénévolat dont l'action touche la justice pénale.
- Mettre à exécution les recommandations approuvées dans le cadre du projet Fonction publique 2000, dans la mesure où elles s'appliquent au Groupe des services exécutifs.
- Jouer un rôle plus actif dans l'analyse et la diffusion des conclusions d'études, des statistiques et des résultats de sondages d'opinion publique sur le secteur de la justice pénale.

Direction des affaires correctionnelles

La Direction des affaires correctionnelles comprend deux sous-directions: Recherche et politique stratégique (affaires correctionnelles) et Analyse des politiques et des programmes correctionnels.

Recherche et politique stratégique (affaires correctionnelles)

La Sous-direction fait des recherches et élabore des politiques et des programmes à long terme. Elle conseille le Solliciteur général sur les orientations stratégiques à donner aux politiques, aux programmes et aux initiatives d'ordre législatif concernant ses responsabilités à l'égard du Service correctionnel du Canada (SCC), de la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC) ainsi que les autres rôles qui lui sont confiés.

Plus précisément, la Sous-direction:

- fait des recherches en matière correctionnelle qui faciliteront l'élaboration des politiques, des programmes et des mesures législatives. Elle fournit des informations et donne des conseils à caractère empirique au sujet de l'analyse des politiques et des programmes opérationnels ainsi qu'au sujet de l'élaboration des politiques et des programmes;
- élaboré des politiques concernant les autochtones et les femmes;
- coordonne les consultations et les communications à propos des recommandations du Groupe d'étude sur les autochtones au sein du régime correctionnel fédéral ainsi que la mise en œuvre de ces recommandations;
- révise le droit correctionnel et prépare un ensemble complet de recommandations au sujet des lois visant le SCC, la CNLC et, dans une moindre mesure, les services correctionnels provinciaux et territoriaux;
- revoit régulièrement le droit fédéral en matière correctionnelle;
- élaboré des programmes correctionnels avec les organismes des administrations fédérale,

provinciales et territoriales, ainsi qu'avec les secteurs privé et communautaire.

Division de la recherche et du développement

La Division réalise des projets de recherche en sciences sociales dans des domaines prioritaires correspondant au mandat correctionnel du Ministère. Elle élabore et évalue des programmes types qui pourraient éventuellement être appliqués dans les services correctionnels du Canada. Grâce à ses activités de recherche et de développement, la Division est en mesure d'offrir:

- des conseils fondés sur des études aux fonctionnaires chargés d'élaborer les politiques et les programmes;
- des renseignements permettant d'améliorer la planification et l'élaboration des politiques, des programmes et des mesures législatives correspondant aux responsabilités du Solliciteur général en matière de services correctionnels;
- une meilleure information aux autorités décisionnelles qui interviennent dans les services correctionnels et la libération conditionnelle;
- une meilleure information sur les services correctionnels au public et aux spécialistes du domaine.

Les activités de recherche et de développement sont généralement réalisées de concert avec le SCC et la CNLC. Il s'agit souvent d'initiatives conjointes avec des organismes provinciaux ou de bénévolat.

Au nombre des priorités de la recherche et du développement figuraient, en 1989-1990, les sujets suivants: la mise en liberté sous condition; le traitement des délinquants sexuels; les rapports entre le crime et la consommation de drogues ou d'alcool; les détenues; les détenus autochtones; les rapports des détenus, particulièrement avec leur famille; et enfin, les services correctionnels en milieu communautaire.

Faits saillants de 1989-1990

La Division de la recherche et du développement a réalisé diverses activités en 1989-1990.

- Avec l'aide du SCC et de la CNLC, et en collaboration avec les chefs des services correctionnels des provinces et des territoires, la Division a produit un rapport sur la gestion et le traitement des délinquants sexuels.
- De concert avec le SCC, la CNLC, le ministère de la Justice et les représentants d'organismes bénévoles, la Division a organisé un Forum national sur la réinsertion sociale.
- La Division a entrepris une étude des femmes détenues pour faciliter le travail du Groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale.
- Elle a produit un rapport sur les programmes et services conçus pour favoriser les contacts entre les détenus et leurs enfants.
- La Division a financé des projets pilotes en milieu communautaire parrainés par des associations autochtones afin d'améliorer les chances de réinsertion sociale des détenus autochtones.

Politiques stratégiques et législatives

La Division est chargée d'examiner et d'élaborer des politiques stratégiques et des mesures législatives dans le domaine correctionnel. Elle étudie l'évolution du droit au Canada et particulièrement les répercussions de la *Charte canadienne des droits et libertés* sur les services correctionnels; elle suit également les faits nouveaux survenus dans les provinces et dans d'autres pays, de même que l'évolution du droit international. Elle donne son avis sur un grand nombre de questions de politique stratégique qui touchent notamment les délinquants qui sont des autochtones, des femmes et des membres de minorités visibles.

La Révision du droit correctionnel (RDC) — un réexamen de toute la législation fédérale en matière correctionnelle — est le principal projet de la Division. Celle-ci a élaboré des propositions relatives à une nouvelle loi sur l'administration correctionnelle; ces propositions sont contenues dans le document de consultation intitulé *Vers une réforme — Un cadre pour la détermination de la peine, les affaires correctionnelles et la*

mise en liberté sous condition, qui sera publié conjointement en juillet 1990 par le Solliciteur général et le ministre de la Justice. Parmi les mesures proposées figurent: un énoncé de l'objet et des principes des services correctionnels fédéraux; des dispositions susceptibles d'assurer plus de justice dans la prise des décisions concernant les détenus; et l'harmonisation des différentes composantes du système de justice pénale. Ces propositions ont été formulées à la suite de nombreuses consultations sur les documents de travail de la Révision du droit correctionnel.

Faits saillants de 1989-1990

Au cours de l'exercice 1989-1990, la Division a:

- continué à élaborer les projets de loi et de règlement appelés à remplacer la *Loi sur les pénitenciers* et son règlement d'application;
- examiné l'ensemble des mesures législatives qui régissent le transfèrement international de détenus;
- donné suite aux initiatives du SCC et d'autres organismes dans divers domaines, notamment le contrôle des objets interdits, les unités spéciales de détention et l'accès aux services juridiques;
- participé à la préparation de vidéocassettes de formation relatives à l'administration des peines et à la libération conditionnelle, à l'intention du Centre canadien de la magistrature;
- continué à coordonner la mise en œuvre, par le Ministère, des recommandations du Groupe d'étude sur les autochtones au sein du régime correctionnel fédéral;
- coordonné la réponse du secteur correctionnel fédéral au Rapport de la Commission d'enquête sur Donald Marshall fils;
- continué à aider et à informer les organismes d'enquête ainsi que les groupes d'étude provinciaux et régionaux sur les autochtones et le système judiciaire;
- continué à collaborer avec d'autres ministères fédéraux à la définition des responsabilités, en matière correctionnelle, relativement aux autochtones, y compris ceux qui sont visés par des arrangements d'autonomie gouvernementale des

Indiens et par la Convention de la Baie James et du Nord québécois.

Analyse des politiques et des programmes correctionnels

La Sous-direction appuie et conseille le Solliciteur général et le Sous-solliciteur général en analysant les tendances et les progrès dans le domaine correctionnel, en élaborant des solutions et en préparant des propositions législatives et des mesures stratégiques. Elle travaille en étroite collaboration avec le SCC et la CNLC afin de coordonner la prestation de conseils d'ordre stratégique sur des questions d'intérêt mutuel. Elle obtient aussi des avis de l'extérieur sur les politiques du Ministère en rencontrant des représentants d'autres ministères gouvernementaux, des provinces et des territoires, de groupes d'intérêt et d'organismes internationaux.

Politique de mise en liberté

La Division conseille et appuie le Ministre et les organismes correctionnels au sujet de la préparation des détenus à la mise en liberté, de la libération sous condition et de l'encadrement des détenus dans la collectivité. En particulier, son action porte sur l'intégration des diverses étapes depuis la préparation à la mise en liberté jusqu'à l'expiration de toute partie de la peine qui peut être purgée dans la collectivité. La Division coordonne aussi l'action des divers organismes fédéraux et provinciaux qui jouent un rôle à cet égard.

Faits saillants de 1989-1990

La Division de la politique de mise en liberté a continué à assurer le suivi d'enquêtes et d'examen internes sur la gestion des cas, la planification des mises en liberté, le processus décisionnel et des questions connexes. Elle a travaillé à la conclusion d'ententes prévoyant la communication d'informations entre, d'une part, les autorités correctionnelles fédérales et, d'autre part, les services de police fédéraux et provinciaux ainsi que les autorités poursuivantes. Enfin, elle a formulé, de concert avec les organismes du Ministère et le ministère de la Justice, des propositions de réforme touchant la

détermination de la peine et la mise en liberté sous condition.

Politique de gestion en établissement

Cette Division élabore des propositions d'ordre stratégique et législatif, recommande la prise de mesures et de décisions au Ministre et analyse les politiques et les programmes opérationnels relatifs à la gestion des détenus en établissement. Pour ce faire, elle consulte divers organismes gouvernementaux et non gouvernementaux à l'échelon fédéral, provincial et international et négocie avec eux.

Faits saillants de 1989-1990

- La Division a collaboré étroitement avec les organismes du Ministère à la préparation de l'examen parlementaire des dispositions de maintien en incarcération contenues dans la loi C-67, trois ans après son entrée en vigueur.
- Des consultations ont eu lieu avec d'autres ministères fédéraux et provinciaux au sujet de la *Loi sur l'enquêteur correctionnel* proposée.
- La Division a continué à communiquer avec des particuliers et des organismes communautaires intéressés aux questions de justice pénale, en répondant aux lettres et aux demandes de renseignements émanant notamment du public ou d'associations bénévoles.

Groupe des communications

Le Groupe des communications renseigne le public et des groupes spécialisés sur les politiques et programmes du gouvernement touchant le maintien de l'ordre, les services correctionnels, la libération conditionnelle et la sécurité nationale.

À cette fin, le Groupe remplit de nombreuses fonctions de communication allant de la planification et du suivi des questions controversées à la publication de documents et aux relations avec la presse. L'une de ses

grandes responsabilités est de coordonner la planification stratégique et opérationnelle des communications à l'appui des politiques et programmes du Ministère.

Le Groupe gère un programme d'expositions en collaboration avec les organismes du Ministère. Il assure en outre un service quotidien de coupures de presse et voit à l'organisation de la Semaine nationale de la prévention du crime.

En 1989-1990, le Groupe a produit des publications, dont les rapports annuels exigés par la loi et des documents spécialisés comme le rapport *Gestion et traitement des délinquants sexuels*. Il a supervisé la production d'un documentaire sur la libération conditionnelle et poursuivi la production de vidéocassettes sur la libération conditionnelle et les services correctionnels à l'intention des juges.

Le programme des expositions a, encore cette année, mis l'accent sur la Stratégie nationale antidrogue qui a pour but de sensibiliser la population aux dangers de la drogue, et sur les efforts que fait le Canada pour contrer la consommation et le trafic de drogue.

La Bibliothèque et le Centre de référence, éléments du Groupe des communications, fournissent des services d'information et de prêt au Secrétariat, au SCC et à la CNLC. Au cours de l'année, ils ont répondu à plus de 6 000 demandes de renseignements et prêté plus de 3 000 volumes et documents.

Inspecteur général du Service canadien du renseignement de sécurité

La Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité, entrée en vigueur en 1984, créait le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS). Elle constituait également deux mécanismes de surveillance, tous les deux indépendants du SCRS — l'Inspecteur général et le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité (CSARS).

Le CSARS est indépendant non seulement du SCRS, mais également du ministère du Solliciteur général. Il doit examiner l'ensemble des activités du Service et présenter un rapport annuel à ce sujet, rapport que le Solliciteur général transmet à la Chambre des communes et au Sénat.

À l'instar du CSARS, l'Inspecteur général ne relève pas du SCRS. Cependant, alors que le CSARS fait rapport au Parlement tous les ans, l'Inspecteur général relève du Sous-solliciteur général et conseille le gouvernement. La Loi définit ainsi les quatre grandes fonctions de l'Inspecteur général:

- a) surveiller le SCRS pour voir s'il respecte ses politiques opérationnelles;
- b) surveiller les activités opérationnelles du Service;
- c) présenter au Solliciteur général un certificat annuel
 - i) dans lequel il indique s'il juge acceptable le rapport annuel sur les activités opérationnelles du Service que le Directeur présente au Ministre et
 - ii) dans lequel il fait état des cas où, selon lui, le Service a, lors de ses activités opérationnelles pendant la période considérée,
 1. commis des actes qui n'ont pas été autorisés en vertu de la Loi ou ont contrevenu aux instructions du Ministre, ou
 2. exercé ses pouvoirs de façon abusive ou inutile;
- d) faire des recherches sur certaines activités du Service à la demande du CSARS.

Le plan d'examen pluriannuel de l'Inspecteur général a été tracé de concert avec le Solliciteur général et le CSARS. On s'est fondé sur les ressources dont l'Inspecteur dispose pour les examens opérationnels, la surveillance générale et les fonctions de consultation, en tenant compte des affectations spéciales d'employés du ministère du Solliciteur général ou de membres du CSARS.

Mettant à exécution son plan pluriannuel, l'Inspecteur général a poursuivi son examen systématique des opérations du SCRS, en attachant une attention particulière aux grandes activités et aux méthodes

propres à l'organisme de renseignement de sécurité qu'est le SCRS. Après avoir étudié le plus récent rapport sur les activités opérationnelles du Service signé par le directeur du SCRS, il a remis au Solliciteur général le certificat prévu par la loi. Il a également présenté divers rapports d'examen, tant au Solliciteur général qu'au CSARS.

De plus, au cours de l'exercice 1989-1990, l'Inspecteur général a participé activement à l'examen parlementaire de la *Loi sur le SCRS*, et comparu deux fois devant le comité spécial chargé de cet examen.

*Résumé financier
Budget — Dépenses (en milliers de dollars)*

	Crédit	1985-1986	1986-1987	1987-1988	1988-1989	1989-1990
Ministère	1*	119 838	140 414	26 261	28 311	28 759
Service canadien du renseignement de sécurité	5*	115 891	132 256	136 349	157 821	163 893
Service correctionnel du Canada	10*	595 714	657 484	670 794	695 109	784 178
	15 (Capital)	133 975	101 599	92 231	73 750	92 017
		729 689	759 083	763 025	768 859	876 195
Commission nationale des libérations conditionnelles	20*	14 784	15 925	18 109	18 803	22 565
Gendarmerie royale du Canada	25* 30 (Capital)	1 100 374	1 199 262	1 304 789	1 398 203	1 475 163
		76 563	92 647	102 492	109 306	105 543
		1 176 910	1 291 909	1 407 281	1 507 509	1 580 706
	Moins les produits et recettes à valoir sur le crédit	382 424	457 291	446 231	472 992	513 429
		794 486	834 618	961 050	1 034 517	1 067 277
		1 774 688	1 882 296	1 904 794	2 008 311	2 158 689
Comité externe d'examen de la GRC	35				917	1 010
					2 009 228	
Commission des plaintes du public contre la GRC	40					3 015
						2 162 714

* Y compris le crédit prévu par la loi.

Note: Avant 1985-1986, les chiffres concernant le Service canadien du renseignement de sécurité étaient inclus dans les dépenses du Ministère.

En 1987-1988 et 1988-1989, les chiffres concernant le Comité externe d'examen de la GRC et la Commission des plaintes contre la GRC étaient inclus dans les dépenses du Ministère.

Programme ministériel

Le tableau suivant montre le nombre d'années-personnes utilisées et les ressources financières engagées par le Programme ministériel de 1985-1986 à 1989-1990.

Résumé des années-personnes et résumé financier					
	1985-1986	1986-1987	1987-1988	1988-1989	1989-1990
Années-personnes	333	316	266	265	266
Dépenses budgétaires (en milliers de dollars)	119 838	140 414	26 261	28 311	28 759
Ressources utilisées en 1989-1990, selon l'organisation					
			Utilisation des années- personnes	Dépenses budgétaires (en milliers de dollars)	
Sous- solliciteur général					
Direction de la police et de la sécurité			75	7 329	
Direction des affaires correctionnelles			25	2 537	
Direction de la planification et de la gestion			89	12 222	
Communications			19	1 976	
Direction supérieure*			38	3 022	
Organismes de surveillance			20	1 673	
			266	28 759	

* Comprend les cabinets du Solliciteur général et du Sous-solliciteur général, les Services juridiques et les groupes consultatifs spéciaux.

Note : Le Programme ministériel comprend deux éléments de planification: le Secrétariat du Ministère et les organismes de surveillance. En 1987-1988, le Comité externe d'examen est devenu organisme indépendant et a commencé à faire rapport, de façon indépendante, de l'utilisation de ses ressources. La même chose s'est produite en 1988-1989, pour la Commission des plaintes du public contre la GRC.

Le tableau suivant montre le nombre d'années-personnes utilisées et les ressources financières engagées par le Ministère de 1985-1986 à 1989-1990.

	Résumé des années-personnes				
	1985-1986	1986-1987	1987-1988	1988-1989	1989-1990
Ministère	333	316	266	265	266
Service correctionnel du Canada	10 851	10 548	10 490	10 457	10 435
Commission nationale des libérations conditionnelles	318	310	310	312	342
Gendarmerie royale du Canada	19 046	19 345	19 894	20 185	20 489
Comité externe d'examen de la GRC	—	—	—	11	12
Commission des plaintes du public contre la GRC	—	—	—	20	17
	30 548	30 519	30 960	31 250	31 561

En 1986-1987 et 1987-1988, les années-personnes du Comité externe d'examen de la GRC étaient incluses dans les données du Ministère. En 1987-1988 et 1988-1989, les années-personnes de la Commission des plaintes du public contre la GRC étaient incluses dans les données du Ministère.

Programme ministériel

Dépenses par article (en milliers de dollars)

	1985-1986	1986-1987	1987-1988	1988-1989	1989-1990
<i>Personnel</i>					
Salaires et traitements	13 117	13 974	12 060	12 245	13 641
Autre personnel	2 028	2 006	1 908	1 890	1 969
	15 145	15 980	13 968	14 135	15 610
<i>Biens et services</i>					
Transports et communications	1 771	1 668	1 844	1 942	1 881
Information	634	854	617	851	634
Services professionnels et spécialisés	5 026	4 717	3 857	4 399	4 181
Location	396	377	137	193	253
Réparation et entretien	170	214	296	365	239
Services d'utilité publique, matériaux et approvisionnements	733	531	476	774	563
Subventions et contributions	95 294	115 302	4 345	4 250	4 038
Toutes autres dépenses	4	35	123	14	46
Exploitation	104 028	123 698	11 695	12 788	11 835
Capital	665	736	598	1 388	1 314
	119 838	140 414	26 261	28 311	28 759

Nota: Le Programme ministériel comprend deux éléments de planification: le Secrétariat du Ministère et les organismes de surveillance.

Secrétariat du Ministère

Détails des subventions et contributions (en milliers de dollars)

	1985-1986	1986-1987	1987-1988	1988-1989	1989-1990
<i>Subventions</i>					
Association canadienne des chefs de police	50	49	49	49	49
Association canadienne de justice pénale*	125	122	122	122	122
Société John Howard	50	50	50	50	50
Organismes autorisés d'assistance post-pénale	1 820	1 783	1 783	1 783	1 783
Loi sur les jeunes contrevenants	12 500	—	—	—	—
Total des subventions	14 545	2 004	2 004	2 004	2 004
<i>Contributions</i>					
Paiement aux provinces, aux territoires et à des organismes publics et privés à l'appui d'activités complémentaires à celles du ministère du Solliciteur général	1 760	2 242	2 072	1 911	1 695
Emploi d'été des étudiants et emploi des jeunes	—	—	—	—	186
Contributions aux provinces et territoires, versées pour aider à l'élaboration de programmes et de systèmes d'information et de tenue des dossiers liés à la mise en œuvre de la <i>Loi sur les jeunes contrevenants</i>	1 683	2 239	—	—	—
Contributions aux provinces et territoires, en vue du partage de frais aux termes de la <i>Loi sur les jeunes contrevenants</i>	77 089	108 598	—	—	—
Financement de base — Organismes nationaux bénévoles	217	219	269	335	339
Total des contributions	80 749	113 298	2 341	2 246	2 034
Total des subventions et contributions	95 294	115 302	4 345	4 250	4 038

* Anciennement l'Association canadienne de prévention du crime

GENDARMERIE ROYALE DU CANADA
Appellation des divisions



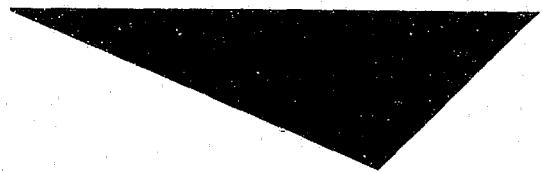


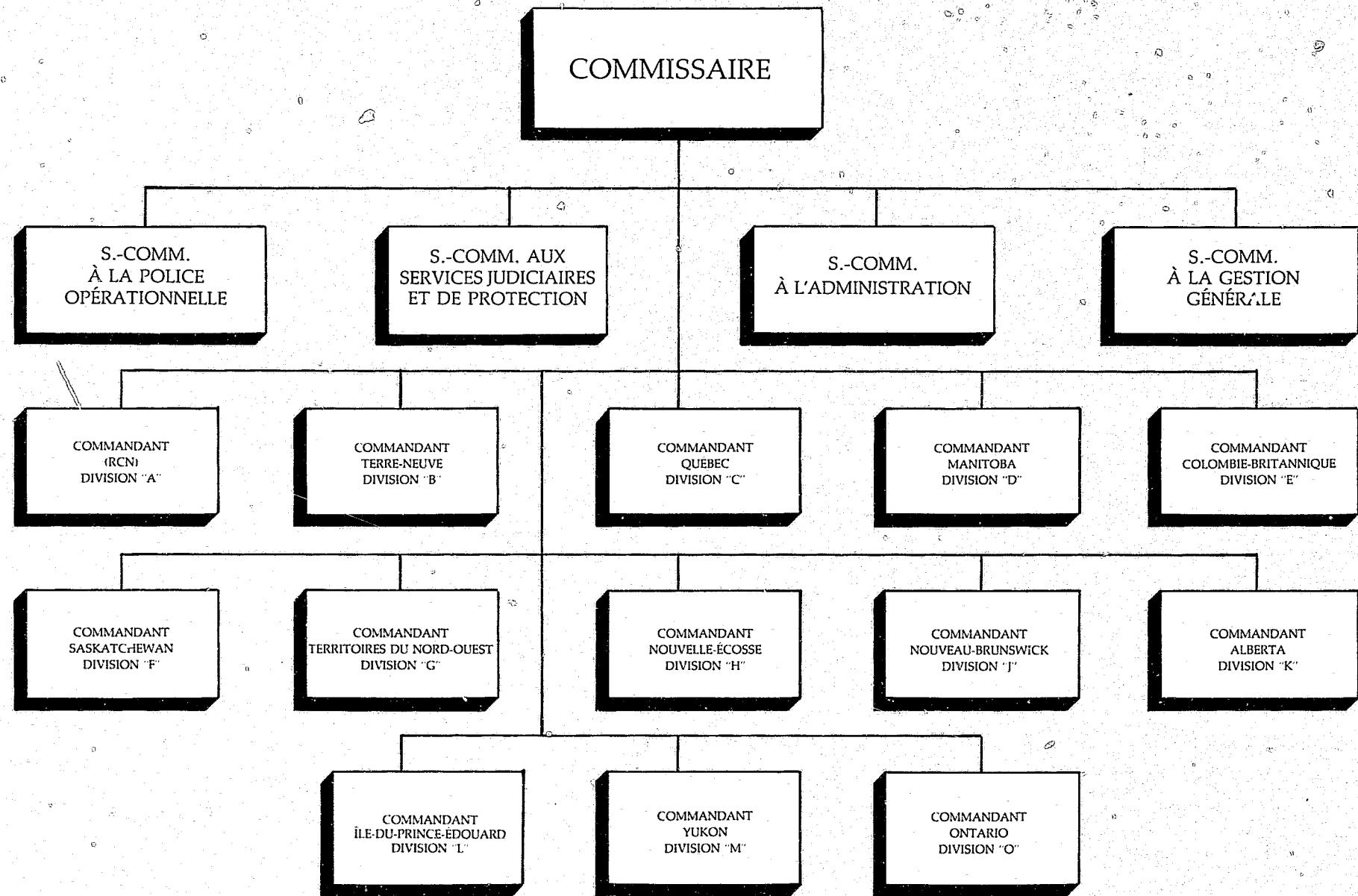
La Gendarmerie royale du Canada (GRC) est chargée de la prévention du crime, de l'application des lois canadiennes et du maintien de la paix, de l'ordre et de la sécurité.

Plus précisément, la Gendarmerie royale du Canada doit:

- prévenir et détecter les infractions aux lois fédérales et faire enquête sur celles-ci,
- maintenir l'ordre, prévenir et élucider le crime dans les provinces, les municipalités et les territoires contractants,
- assurer des services d'enquête et de protection aux personnes protégées et aux autres ministères et organismes fédéraux, et,
- aider tous les services canadiens chargés du maintien de l'ordre en assurant des services de formation spécialisée, des services de laboratoire judiciaire, d'identification et de traitement électronique des données.

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA





GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

Organisation

Le pouvoir et les responsabilités de la GRC sont arrêtés par la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*, laquelle fait de la GRC un service de police fédéral, constitue le fondement juridique de ses opérations et autorise le ministre responsable à conclure des ententes avec les gouvernements provinciaux, municipaux et territoriaux sur la prestation de services policiers. Sous la direction du Solliciteur général, le Commissaire de la GRC assure le contrôle et la gestion de la Gendarmerie et de toutes les affaires connexes.

Quatre sous-commissaires gèrent les domaines d'activité suivants: police opérationnelle, services judiciaires et de protection, gestion générale et administration. Par souci d'économie, les services judiciaires et de protection ont été placés sous la responsabilité d'un seul sous-commissaire.

La GRC exécute les règlements municipaux et les lois provinciales et fédérales dans les provinces et territoires, à l'exception du Québec et de l'Ontario qui ont leur propre service de police provincial. La GRC assure le respect des lois fédérales partout au Canada; elle compte en tout 721 détachements.

Chaque division provinciale et territoriale est dirigée par un commandant. C'est aussi le cas pour la région de la Capitale nationale en raison de ses besoins particuliers. Les 13 commandants divisionnaires disposent d'une grande marge de manœuvre pour gérer leurs ressources de façon à répondre aux besoins de leur territoire en matière de maintien de l'ordre.

Cette souplesse et la collaboration avec la population ont grandement facilité les ajustements organisationnels que s'impose la GRC pour s'adapter à son environnement en mutation et aux besoins régionaux en matière policière, tout en conservant son caractère national et en assumant son rôle de police fédérale.

La GRC a employé 20 156 années-personnes (à l'exclusion des années-personnes réservées aux employés temporaires et aux étudiants) pour les services de police à contrat (9 420), les lois et décrets fédéraux (5 680), l'administration (3 656) et les services judiciaires (1 400).

La police opérationnelle, laquelle comprend l'exécution des lois fédérales et les services de police à contrat, se rapporte à l'application des lois, à la prévention du crime et au maintien de la paix, de l'ordre et de la sécurité.

Parmi les services judiciaires, on compte la formation spécialisée, les laboratoires judiciaires ainsi que les services d'identité et d'information qui sont dispensés à la GRC et à la communauté policière du Canada, afin que tous les citoyens profitent des dernières découvertes technologiques applicables au maintien de l'ordre.

La gestion générale permet d'envisager globalement la planification stratégique, la planification des ressources humaines, la gestion financière, la vérification, les relations publiques et d'autres domaines. Ainsi, tous les paliers de la Gendarmerie répondent de façon uniforme aux exigences du public et du gouvernement. Les services administratifs composent l'infrastructure du soutien et des services que nécessitent ces activités. Le tableau suivant indique les ressources que ces activités ont requises au cours des cinq dernières années.

Ressources engagées — Programme d'application de la loi

Dépenses (en milliers de dollars)	1985-1986	1986-1987	1987-1988	1988-1989	1989-1990
Crédit 25 (exploitation)	957 532	1 049 025	1 138 646	1 212 051	1 440 318
Crédit 30 (immobilisations)	76 564	92 647	103 058	109 306	105 543
Pensions	141 922	149 559	165 360	185 077	160 411
Subventions, contributions et autres paiements de transfert	692	678	783	1 070	1 026
Moins: les recettes et les revenus portés au crédit	382 424	457 291	446 231	472 989	513 428
Total (net)	794 286	834 618	961 616	1 034 515	1 193 870

Source: Administrateur supérieur des Affaires financières

Années-personnes

Gendarmerie	18 497	19 088	19 613	19 886	20 156
Employés temporaires	549	257	281	299	333
Programme d'emploi d'été des jeunes	—	—	—	—	—
TOTAL	19 046	19 345	19 894	20 185	20 489

Source: Directeur du Personnel

Les directeurs seconcent les sous-commissaires dans leur tâche à la Direction générale en administrant les portions du programme d'application de la loi qui leur incombent. Voici en quoi cela consiste.

territoires en vertu d'ententes conclues entre le Solliciteur général du Canada et les provinces et territoires concernés. Conformément à des ententes distinctes, la GRC fournit également des services de police municipale à 191 municipalités, dont 43 se trouvent en Colombie-Britannique, 61 en Alberta, 37 en Saskatchewan, 24 au Manitoba, 12 au Nouveau-Brunswick, 10 en Nouvelle-Écosse et 4 dans l'Île-du-Prince-Édouard. Les ententes actuelles prendront fin le 31 mars 1991 et les négociations de renouvellement sont en cours.

Aux termes de ces ententes, la Gendarmerie a le pouvoir, à titre de service de police provincial, d'appliquer le *Code criminel*, les lois provinciales, les règlements municipaux et les ordonnances territoriales. Les municipalités qui jouissent de services de police à contrat comptent entre 1 500 à 100 000 habitants.

L'exécution des lois fédérales par les membres de la GRC constitue l'un des fondements de ces ententes à coûts partagés. Celles-ci permettent en outre à la Gendarmerie de disposer en tout temps d'un personnel prêt à collaborer aux grandes enquêtes, à intervenir dans les situations critiques et à fournir l'encadrement sécuritaire des événements spéciaux ou des visites de hautes personnalités qui nécessitent des effectifs supplémentaires.

Police opérationnelle

Direction de la police générale

Cette direction est responsable des programmes relatifs à la police à contrat, à l'application des lois fédérales, à la prévention criminelle et à l'assistance aux victimes, aux douanes et à l'accise, aux questions d'immigration et de passeport, aux renseignements sur la criminalité, aux services spéciaux, aux enquêtes sur les crimes de guerre et au Groupe spécial des interventions d'urgence.

La Sous-direction des services de police à contrat assure des services de police à coûts partagés dans toutes les provinces (sauf l'Ontario et le Québec) et

Les services de police à contrat sont dispensés par 9 513 employés de la GRC, soit 6 513 employés pour les services de police provinciaux et territoriaux et 3 000 employés pour les services de police municipaux.

Les obligations de police provinciale, territoriale et municipale ont donné naissance à 10 divisions, 46 sous-divisions et 652 détachements. Chacune de ces unités organisationnelles doit assurer tous les services policiers dans son territoire.

Le détachement constitue l'unité opérationnelle de base pour les services de police généraux offerts au public.

Les membres des détachements font enquête sur tous les genres d'incidents, du vol mineur au meurtre complexe. En outre, le personnel des détachements peut compter sur le concours de groupes spécialisés et de groupes de soutien opérationnels tels que ceux des délits commerciaux, et des douanes et de l'accise, ainsi que les sections antidrogues, qui sont postés à des endroits stratégiques dans chaque division.

En 1989, les membres de la GRC affectés aux services de police provinciaux et territoriaux ont fait enquête sur 1 533 639 infractions réelles, soit 260 463 infractions au *Code criminel*, 29 633 infractions à des lois fédérales, 945 017 infractions à des lois provinciales ou territoriales, 6 011 infractions à des règlements municipaux et 292 515 incidents reliés au code de la route.

Par comparaison, les membres affectés aux services de police municipaux ont fait enquête sur 1 044 164 incidents en tout, soit 328 372 infractions au *Code criminel*, 12 920 infractions à des lois fédérales, 484 928 infractions à des lois provinciales, 32 104 infractions à des règlements municipaux et 185 840 infractions au code de la route.

La police de la circulation constitue l'un des principaux éléments de la prestation de services de police sociopréventive. Le nombre d'infractions au *Code criminel* reliées à la circulation est passé à 64 701, ce qui représente une augmentation de 3% dans cette catégorie en comparaison de l'année précédente; de ce nombre, 54 220 infractions étaient attribuables à la conduite en état d'ébriété. Les infractions aux lois

provinciales ont augmenté pour leur part de 4%, leur nombre s'élevant à 1 193 645. En dépit de l'importance accrue accordée à l'application des lois et à la prévention, les accidents de la route ont causé 1 473 décès, ce qui constitue une augmentation de 9%.

Étant donné que le coût des soins de santé et des dommages matériels ainsi que le nombre de décès attribuables aux accidents de la route ne cessent de croître, on a mis sur pied un programme d'analyse des accidents de la circulation à l'usage de toutes les divisions contractantes. Les causes des accidents peuvent être déterminées au moyen de ce programme, ce qui permet ensuite de réorienter en conséquence les programmes de prévention et d'application du code de la route. En outre, cette initiative complète le programme général d'application du code de la route dans l'ensemble de la Gendarmerie.

La prestation des services de police à la GRC se fonde sur la stratégie appelée police sociopréventive, laquelle constitue un véhicule opérationnel et méthodologique applicable à toutes les activités policières, depuis les enquêtes sur les homicides jusqu'à la prévention des accidents. Il s'agit d'un processus d'interaction entre la police et la collectivité visant à cerner et à satisfaire conjointement les besoins des collectivités au chapitre du crime et de l'ordre social. La police sociopréventive prend en compte le rôle légitime que les collectivités ont à jouer dans le processus décisionnel du maintien de l'ordre, et dans la recherche de solutions aux problèmes. Dans un contexte opérationnel comme celui-là, la police doit rendre des comptes directement à la collectivité qui intègre alors ses exigences dans le plan opérationnel du détachement. Dans cette veine, en 1989, la GRC a créé des comités consultatifs populaires dans tous ses détachements.

Les commandants divisionnaires sont autorisés à ouvrir des bureaux satellites et communautaires dans leurs divisions et on les incite à en mettre sur pied de plus en plus afin de répondre aux besoins des petites collectivités. Ainsi, trois nouveaux bureaux satellites ont ouvert leurs portes à Pelly Bay et Holman Island, dans les Territoires du Nord-Ouest, et dans la réserve indienne de Saddle Lake, en Alberta, pour rapprocher la police des citoyens.

Ressources engagées — Services de police à contrat

Dépenses (en milliers de dollars)	1985-1986	1986-1987	1987-1988	1988-1989	1989-1990
Exploitation (crédit 25)	485 985	511 996	535 957	632 242	656 033
Immobilisations (crédit 30)	45 081	39 608	51 190	58 910	62 414
Moins: les recettes et les revenus portés au crédit	352 925	419 588	435 118	458 495	506 162
Total (net)	178 141	132 016	152 029	232 657	212 285

Source: Administrateur supérieur des Affaires financières

Années-personnes*	9 267	9 357	9 364	9 358	9 491
--------------------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

* Ces chiffres ne tiennent pas compte des années-personnes pour les employés temporaires de 1985-1986 à 1988-1989.

Source: Directeur du personnel

La Sous-direction de l'exécution des lois fédérales applique les lois fédérales qui n'ont pas été confiées à une direction en particulier en raison de leur nature, par exemple les lois portant sur les drogues, les douanes, l'immigration, etc. À l'heure actuelle, des études sont en cours pour définir le rôle de la GRC dans l'application de 622 lois fédérales afin de déterminer les responsabilités de la GRC aux termes de chaque loi et de veiller à ce que ces engagements soient bien exécutés. Prenant en compte le droit environnemental, on a mis au point la formation voulue pour initier les enquêteurs aux mesures de prudence que commandent les catastrophes écologiques.

Récemment, on a approuvé la participation de la GRC à l'émission télévisée « Crime Time », grâce à laquelle on a pu arrêter 15 fugitifs notoires au Canada en utilisant les informations communiquées par le public.

Les Enquêtes sur les crimes de guerre ont été amorcées par suite de la publication du rapport de la Commission d'enquête sur les criminels de guerre et de l'adoption de mesures législatives à la fin de 1987. On dénombre actuellement plus de 1 100 enquêtes portant sur des personnes et des groupes, tels que le personnel de certains camps de concentration.

La plupart des enquêtes se concentrent sur des infractions commises pendant la Seconde Guerre mondiale. Même si les mutations politiques en Europe de l'Est ont une certaine influence sur ces cas complexes, la collaboration avec les pays étrangers demeure excellente. Le ministère de la Justice du

Canada a porté en appel le verdict d'acquittement rendu dans le premier procès intenté au Canada dans ce domaine et les procédures se poursuivent dans deux autres affaires criminelles.

Le Groupe spécial des interventions d'urgence de la GRC entre en action en cas de prise d'otages. Il a pour mandat de contrer les prises d'otages à motivation terroriste et autres tentatives de ce genre n'importe où au Canada lorsque la situation dépasse les capacités de la GRC et des autres services de police. Le Groupe remplit son mandat conformément aux directives du Solliciteur général dont il relève. Cette équipe permet au Canada de neutraliser des incidents terroristes et de respecter les engagements qu'il a pris envers la collectivité mondiale en vue d'endiguer le crime politique international.

La Sous-direction de la prévention criminelle et de l'assistance aux victimes, qui se compose de 60 sections, services et détachements, conçoit et met en œuvre des stratégies de prévention criminelle dans l'ensemble de la Gendarmerie et fournit ou supervise l'aide aux victimes. La création de services d'assistance aux victimes assurés par la police se poursuit. En 1989-1990, ces programmes ont permis d'aider 12 601 victimes rien qu'en Colombie-Britannique.

Parmi les autres activités, mentionnons des colloques et des études en prévention criminelle, des programmes de surveillance de quartier et des services d'assistance aux victimes qui sont âgées, ou de sexe féminin, ou qui appartiennent à d'autres groupes cibles.

La GRC a conclu une entente avec Scouts Canada pour parrainer le programme *Venturer*, lequel s'adresse aux garçons et filles de 14 à 18 ans et vise à améliorer les relations de la Gendarmerie avec les jeunes.

La GRC a également participé à plus de 54 000 activités de police sociopréventive, telles que présentations, défilés, rencontres avec les jeunes, conférences, etc.

Le programme des **questions d'immigration et de passeport** vise à aider les ministères de l'Emploi et de l'Immigration, du Secrétariat d'État — secteur de la citoyenneté, et des Affaires extérieures — Bureau des passeports, à appliquer la *Loi sur l'immigration* et la *Loi sur la citoyenneté*, et à faire enquête sur les infractions aux règlements sur les passeports citées dans le *Code criminel*.

Le programme comprend 13 sections des questions d'immigration et de passeport de la GRC réparties dans l'ensemble du Canada, dotées de 138 membres réguliers. Au cours de 1989-1990, ces sections ont répondu en tout à 9 123 plaintes. De ce nombre, 8 460 (92,7%) étaient reliées à la *Loi sur l'immigration*, 346 (3,8%) se rapportaient à la *Loi sur la citoyenneté* et 317 (3,5%) concernaient les passeports.

Ces enquêtes portent essentiellement sur les moyens frauduleux imaginés pour contourner le programme canadien d'immigration et sur l'acquisition illégale de documents de citoyenneté et de passeports canadiens. Les grandes enquêtes portent sur l'identification et l'élimination de groupes organisés et d'individus qui font illégalement entrer, sortir ou passer des personnes et sur la prolifération de documents illégaux permettant de voyager clandestinement.

On a consacré beaucoup de temps à une initiative destinée à renforcer l'application de la *Loi sur l'immigration*. Ainsi, de nouveaux groupes d'enquête ont été créés à l'aéroport international Lester B. Pearson à Toronto pour venir à bout des activités criminelles liées à l'immigration à cet endroit; des groupes ont également été réunis à la Direction générale afin d'examiner, dans une perspective internationale, les crimes contre les lois canadiennes sur l'immigration. On a affecté des ressources humaines supplémentaires à des groupes qui existaient déjà à Vancouver, Toronto et Montréal.

Le 1^{er} janvier 1989 marquait l'entrée en vigueur des modifications à la *Loi sur l'immigration*, lesquelles visent à freiner l'exploitation des immigrants en

tenant pour cible les individus ou les groupes qui: (1) organisent l'entrée illégale au Canada de dix personnes ou plus; (2) qui font débarquer des personnes en mer et (3) conseillent à une personne de faire une fausse déclaration pour obtenir le statut de réfugié aux termes de la Convention.

En accordant plus d'importance au caractère organisationnel des activités criminelles liées à l'immigration, la GRC a intensifié les enquêtes sur les infractions aux lois canadiennes qui sont perpétrées à l'étranger. Au cours de l'année, elle a effectué des enquêtes sur la citoyenneté et les passeports en Europe, en Asie et en Amérique du Sud. Certaines de ces affaires sont maintenant devant les tribunaux et d'autres sont encore l'objet d'enquêtes.

Les 28 sections des douanes et de l'accise réparties dans tout le Canada comptent 178 enquêteurs et assurent le respect de la *Loi sur les douanes*, la *Loi sur l'accise*, ainsi que de lois fédérales connexes. Au besoin, le personnel des détachements exécute des fonctions de sécurité à la frontière et effectue des enquêtes sur les douanes et l'accise.

La GRC accorde la priorité aux cas se rapportant au crime organisé et à la commercialisation. On entend par commercialisation l'introduction illégale de biens au Canada en vue de les revendre ou pour les utiliser dans un établissement commercial. La Gendarmerie effectue également des enquêtes pour aider d'autres services de police locaux et étrangers. En 1989, elle a fait 6 024 enquêtes sur des infractions signalées et a prêté son concours dans 3 523 autres enquêtes reliées à des infractions à la *Loi sur les douanes*, la *Loi sur l'accise*, la *Loi sur les permis d'exportation et d'importation* (y compris la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction), la *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels* et la *Loi sur la taxe d'accise*.

La contrebande de tabac et d'alcool en vue de revente crée des problèmes particuliers. Cette activité qui génère des profits de plusieurs millions de dollars prend de l'ampleur en dépit des efforts acharnés de la GRC. Les recettes fiscales que perd le gouvernement sur chaque caisse de cigarettes se chiffrent à environ 900 \$. Des saisies récentes — 43 caisses le 15 mars 1990 et 392 caisses le 17 mars 1990 — démontrent la gravité du problème.

Le programme des **renseignements criminels** regroupe les sections des renseignements criminels, les services analytiques divisionnaires, les sections

spéciales de la surveillance aéroportuaire, les spécialistes nationaux en matière de jeu et les opérations policières conjuguées.

Réparties dans 31 centres du Canada, les sections des renseignements criminels sont chargées de recueillir des renseignements sur le crime organisé. Elles enquêtent sur toutes les formes d'activité du crime organisé, telles que le trafic de drogues, le vol, la fraude et le meurtre. En 1989, ces sections ont effectué 21 965 enquêtes reliées au renseignement sur la criminalité.

Les sections spéciales de la surveillance aéroportuaire affectées aux principaux aéroports canadiens surveillent les déplacements des criminels. Ce service est conçu pour répondre directement aux demandes d'information ou d'assistance des services de police. En 1989, on a donné suite à 21 383 demandes.

Les spécialistes nationaux en matière de jeu prêtent leur concours à la communauté policière canadienne dans le cadre d'enquêtes sur le jeu et les infractions connexes. Ils mettent leurs compétences et leurs connaissances des enquêtes sur le jeu illégal et des activités connexes à la disposition des policiers et donnent des conseils à cet égard. Ils aident aussi à identifier les principaux criminels ou les groupes organisés lorsqu'ils se mêlent au jeu ou aux activités connexes et à intenter des poursuites contre eux.

Les sections des services spéciaux fournissent leur soutien aux enquêteurs en matière de surveillance personnelle et technique, d'exams polygraphiques et d'analyses audio et vidéo.

Le programme de polygraphie a été mis sur pied à la GRC en 1965 à titre de service de soutien pour les enquêtes sur des infractions au *Code criminel*. La Gendarmerie compte actuellement 17 polygraphistes.

En 1989-1990, les polygraphistes de la GRC ont fait 1 256 exams polygraphiques pour aider les enquêteurs locaux à déterminer la validité des déclarations faites par des suspects, des témoins et des victimes. Le polygraphe a contribué à éliminer plusieurs suspects dans l'affaire des meurtres en série au Nouveau-Brunswick, permettant ainsi aux enquêteurs d'économiser un temps considérable.

Direction de la police des drogues

Il incombe à la GRC de faire enquête sur les infractions se rapportant à l'importation, à l'exportation, au trafic et à la possession de stupéfiants et d'autres drogues dangereuses au Canada. Afin de se conformer à ces responsabilités et obligations, la GRC applique le programme de la police des drogues selon l'ordre de priorité suivant:

- a. importation et trafic de drogue à l'échelle nationale et internationale;
- b. enquêtes sur les laboratoires clandestins;
- c. trafic et possession de drogues au niveau local.

La Direction cherche également à limiter les profits du trafic de la drogue en appliquant les nouvelles dispositions législatives sur les produits de la criminalité.

Tant dans l'ensemble du Canada qu'au niveau local, on ne cesse de créer, mettre en œuvre et coordonner des programmes de sensibilisation aux drogues en vue de réduire la demande.

Dans le cadre de la Stratégie nationale antidrogué, le gouvernement a lancé une vaste gamme de mesures de répression et de sensibilisation de la population.

Formation à la lutte antidrogué

Le cours destiné aux agents de formation en matière de prévention de l'abus des drogues est donné au Collège canadien de police. Plus de 60 services de police et organismes d'application de la loi de niveau municipal, provincial et fédéral de toutes les régions du Canada ont participé à ce cours. Le programme Contribution de la police à l'éducation communautaire (CPEC) a été offert dans toutes les régions. Ce programme propose des plans d'exposés adaptés à divers niveaux du primaire et du secondaire. Il se veut le complément de l'enseignement sur les drogues dans les écoles et met l'accent sur les aptitudes. Des représentants de divers organismes provinciaux spécialisés dans les toxicomanies et la sensibilisation aux drogues ont participé à ce programme à titre d'observateurs ou de personnes ressources. Jusqu'à présent, environ 600 policiers ont été formés au programme CPEC.

Initiative antidrogue de la GRC et du SCC

Le programme de la GRC et du Service correctionnel du Canada (SCC) a été mis sur pied pour prévenir la consommation, la possession et le trafic des drogues dans les établissements correctionnels fédéraux. La mise en application de ce programme a nécessité le redéploiement de 17 membres qui travaillent à plein temps avec le personnel du SCC.

Programme de surveillance côtière de la GRC

Ce programme vise à garantir que les ressources du gouvernement fédéral sont réparties de la façon la plus efficace possible pour prévenir la contrebande de drogues le long des côtes canadiennes. Les activités de la Défense nationale, de la Garde côtière canadienne et de Pêches et Océans Canada sont coordonnées pour assurer le transport, la surveillance et d'autres services. On encourage également les citoyens à signaler les activités louche à leur service de police local.

Cette initiative a été élargie pour tenir compte du Programme de surveillance aéroportuaire. Étant donné que la contrebande de drogues se fait de plus en plus par avion, la Gendarmerie étend le champ d'application du programme pour réprimer la contrebande par mer et la pénétration illicite de l'espace aérien canadien selon les mêmes concepts que le Programme de surveillance côtière. À cet égard, le Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD) joue actuellement un rôle important dans la détection et le repérage des aéronefs suspects qui entrent dans la zone d'identification de la défense aérienne du Canada.

En 1989, la GRC a fait enquête sur 41 884 infractions liées aux drogues et a prêté son concours dans 12 201 affaires. Ces enquêtes ont permis des saisies de drogue dont la valeur au détail est évaluée à 432 millions de dollars. La cocaïne est la seule drogue dont les quantités saisies affichent une augmentation, soit 150%, les saisies étant passées de 276 kg à 703 kg. Les saisies d'héroïne ont baissé de 58 kg à 34,4 kg. On remarque une légère diminution des quantités de dérivés de cannabis confisquées.

La Direction de la police des drogues publie chaque année un *Rapport national sur les drogues*, lequel donne un compte rendu détaillé du commerce de la drogue au niveau national et international.

Direction de la police économique

Cette direction a pour rôle de contrer les grands crimes à motivation économique tels que la fraude, la fraude aux valeurs mobilières, la manipulation boursière, le piratage informatique, la contrefaçon et la fraude visant le gouvernement fédéral. Les lois fédérales dont cette direction assure l'application comprennent la *Loi canadienne sur les prêts aux étudiants*, la *Loi sur le droit d'auteur* et bien d'autres. Les groupes du crime organisé exécutent les nouvelles dispositions sur les produits de la criminalité qui modifient le *Code criminel* et donnent aux policiers les outils nécessaires pour la saisie et la confiscation des biens acquis illégalement. En s'attaquant aux richesses des malfaiteurs, on espère décourager le crime organisé.

En 1989-1990, on a entrepris environ 7 000 enquêtes sur des affaires entraînant des pertes de 1,1 milliard de dollars pour les victimes. Ces enquêtes ont permis d'intenter plus de 5 000 poursuites judiciaires.

Direction des enquêtes relatives à la sécurité nationale

La Direction fait enquête sur les infractions intéressant la sécurité du pays, par exemple la divulgation prématurée ou illégale d'informations délicates ou classifiées qui pourrait contrevenir à la *Loi sur les secrets officiels* ou à d'autres dispositions semblables de lois fédérales. Cette direction prépare également des évaluations de la menace pour les besoins d'application de la loi du Programme de la police de protection de la GRC, coordonne le Plan ministériel des mesures d'urgence de la GRC, participe au Plan national de lutte contre le terrorisme du gouvernement fédéral et gère le Centre national des opérations d'urgence de la GRC.

La Direction a entrepris 142 enquêtes reliées à la sécurité nationale, nommément:

- la poursuite de l'enquête sur l'écrasement du vol 182 d'Air India;
- le retour au Canada d'Inderjit Singh Reyat pour qu'il y subisse son procès;
- l'enquête sur Charles Yacoub par suite de la prise d'otages sur la Colline du Parlement, et les poursuites judiciaires subséquentes.

La Section de l'évaluation de la menace a préparé plus de 1 800 évaluations de la menace pour des voyages à l'étranger de personnalités canadiennes de marque (PDM), des visites de hautes personnalités étrangères au Canada, des manifestations visant des PDM, des missions étrangères au Canada, des biens appartenant au gouvernement fédéral ou des conférences et a enquêté sur des menaces à l'endroit du Premier ministre et d'autres personnalités canadiennes.

Direction des services à l'étranger

Cette direction aide les services de police canadiens à obtenir des renseignements criminels ou la coopération des services de police étrangers afin de faire avancer des enquêtes ou des poursuites pénales au Canada. Les membres de cette direction sont souvent appelés à interroger des témoins ou des victimes à l'extérieur du pays et à arrêter des criminels qui ont fui le Canada. La Direction prête également son concours à des pays étrangers en faisant des recherches au Canada lorsque le crime sur lequel ils enquêtent aurait constitué une infraction aux lois fédérales s'il avait été perpétré en sol canadien.

La Direction des services à l'étranger combine un réseau d'agents de liaison affectés dans 19 ambassades et hauts-commissariats canadiens à l'étranger avec le réseau de l'Organisation internationale de police criminelle (OIPC ou INTERPOL), qui regroupe actuellement 150 États membres. La GRC représente le Canada auprès d'INTERPOL à titre de bureau central national depuis 1949. L'élection du Commissaire Inkster au poste de vice-président des Amériques en 1988 a rehaussé la participation de la Gendarmerie.

Le Répertoire des objets d'art volés (ROSA), qui relève également d'INTERPOL, est une base nationale de

données sur les objets d'art canadiens et étrangers qui ont été volés. Il contient actuellement environ 15 000 articles et est consulté par les services de police canadiens et étrangers.

Direction de la police des autochtones

La Direction de la police des autochtones a été fondée en 1989-1990 afin de créer, de mettre en place et d'évaluer un service de maintien de l'ordre à l'intention des Canadiens autochtones qui soit pratique, adapté aux différences culturelles et assuré de manière acceptable pour les autochtones.

La Direction a été créée par suite d'une étude commandée par le Commissaire Inkster, laquelle a été terminée en 1989. Les recommandations importantes de l'étude ont été mises en application, nommément:

- la Gendarmerie a créé un comité consultatif national autochtone qui se réunit deux fois par année et constitue un moyen de communication entre les autochtones et la GRC à l'échelle nationale;
- elle a mis sur pied des groupes consultatifs autochtones dans les collectivités, améliorant ainsi les communications entre la police et les autochtones, afin de pouvoir offrir un service mieux adapté aux particularités culturelles. En 1990-1991, cette initiative englobera toutes les collectivités autochtones dans les provinces contractantes;
- le Programme des gendarmes spéciaux autochtones offre aux gendarmes spéciaux autochtones la possibilité de devenir gendarmes ou d'être promus à ce grade et, de ce fait, d'envisager un parcours de carrière complet avec tous les avantages que cela comporte. On a ajouté 20 années-personnes à ce programme pour l'exercice 1990-1991;
- elle a instauré un Programme de formation des gendarmes autochtones qui aidera les autochtones qui ne satisfont pas aux conditions minimales d'admission à la formation de base des recrues à se préparer à y être admis. Ainsi, la GRC pourra recruter un plus grand nombre d'autochtones et offrir des services de police mieux adaptés aux particularités culturelles des autochtones;

- elle a mis sur pied 18 groupes composés de membres autochtones, dans des réserves et des collectivités de toutes les régions du Canada. Il

s'agit là des premières mesures visant à améliorer le programme de police sociopréventive à l'intention des autochtones.

Ressources engagées — Application des lois fédérales

Dépenses (en milliers de dollars)	1985-1986	1986-1987	1987-1988	1988-1989	1989-1990
Exploitation (crédit 25)	240 410	273 848	327 037	378 243	404 357
Immobilisations (crédit 30)	12 400	18 630	21 110	16 799	14 485
Moins: les recettes et les revenus portés au crédit	28 983	35 858	9 073	11 584	4 033
Total (net)	223 827	256 620	339 074	383 458	414 809
Source: Administrateur supérieur des Affaires financières					
Années-personnes*	4 804	5 130	5 609	5 755	5 728

* Ces chiffres ne tiennent pas compte des années-personnes pour les employés temporaires de 1985-1986 à 1988-1989.

Source: Directeur du Personnel

Services judiciaires et de protection

Les Services judiciaires et de protection mettent leurs connaissances techniques et opérationnelles à la disposition de tous les services de l'ordre au Canada afin que les Canadiens aient accès à la technologie et aux services policiers les plus récents. Le gouvernement fédéral finance la prestation de ces services afin de garantir à tous les corps policiers l'aide dont ils ont besoin pour lutter contre le crime, quel que soit leur effectif ou leur budget. Les directions qui relèvent du sous-commissaire aux Services judiciaires et de protection fournissent ces services.

Direction du service des laboratoires judiciaires

Cette direction fournit des services de soutien scientifique et technique à tous les corps policiers du Canada ainsi qu'aux gouvernements fédéral et

provinciaux. La Gendarmerie exploite sept laboratoires régionaux et le Laboratoire judiciaire central à Ottawa. Ces établissements emploient plus de 300 scientifiques qui assurent des services de police scientifique dans les domaines suivants: éthylométrie, chimie, toxicologie, sérologie, photographie et examen de cheveux et fibres, des armes à feu, des traces d'outil et des documents. Le Laboratoire judiciaire abrite également l'Office central de la contrefaçon, lequel a pour tâche d'examiner les pièces à conviction qui lui sont envoyées de toutes les régions du Canada.

Les examens et les rapports issus de cette direction aident les enquêteurs à identifier ou à éliminer des suspects, établissent des associations et des liens entre les victimes, les suspects et les lieux des crimes. Les scientifiques présentent ensuite des témoignages d'experts devant les tribunaux.

Pour offrir un service à la fine pointe de la technologie, il faut constamment se tenir au courant des dernières découvertes, comme en témoigne l'application de l'analyse de l'ADN à la police scientifique. Comme la molécule d'ADN présente dans les liquides organiques est unique à chaque individu, elle peut servir à l'identification. Cette technique a des répercussions considérables en matière de police criminelle et revêt un intérêt énorme pour les enquêtes.

Au chapitre de la prévention criminelle, la Direction lutte contre le terrorisme en participant aux activités de l'Organisation de l'aviation civile internationale. L'une des initiatives de ce groupe vise à obtenir une entente internationale sur le marquage des explosifs pour les identifier avant ou après un incident terroriste et ainsi dissuader les terroristes.

Direction du service de l'identité judiciaire

Les spécialistes de l'identité judiciaire trouvent, consignent et comparent les éléments de preuve sur les lieux de crimes. Cette spécialité comprend aussi la préservation des éléments de preuve ainsi que leur présentation devant les tribunaux. Ces spécialistes examinent les lieux de crimes et comparent les empreintes dactyloscopiques et les preuves matérielles pour identifier les criminels. Ils offrent également un service de photographie.

Il y a 283 membres réguliers spécialistes de l'identité judiciaire répartis dans 85 sections au Canada.

La Sous-direction des empreintes digitales maintient le registre informatisé des dactylogrammes dont le fichier principal contient plus de 2,4 millions de séries d'empreintes digitales de criminels. En 1989-1990, 447 000 empreintes de citoyens et de criminels ont été transmises à la Sous-direction, en comparaison de 414 000 l'année précédente.

En 1989-1990, la Sous-direction a reçu environ 13 500 empreintes latentes relevées sur les lieux de crimes. Dans 906 cas, elles ont permis d'identifier le criminel et ainsi fourni des preuves essentielles non seulement pour élucider le crime en question, mais aussi pour régler 253 cas.

La Sous-direction des empreintes digitales a eu recours aux services de 45 années-personnes pour poursuivre la conversion des formules dactyloscopiques pour le nouveau Système automatisé d'identification dactyloscopique, lequel doit être prêt en août 1990. Ce système permettra d'économiser beaucoup de temps et de ressources au chapitre du traitement des demandes dactyloscopiques. Cette année, on a converti 1,7 million de formules d'empreintes décadactylaires.

En outre, l'Association canadienne des chefs de police a créé un comité de l'identité qui contribuera aux techniques d'identification judiciaire et aux systèmes dactyloscopiques automatisés destinés aux organismes d'application de la loi.

La **Sous-direction des dossiers judiciaires** maintient un registre central des casiers judiciaires pour le compte de la GRC et de 1 500 autres organismes d'application de la loi reconnus au Canada. À l'heure actuelle, ce répertoire contient des dossiers informatisés, imprimés ou sur microfilms concernant environ 2,4 millions de personnes qui ont commis des infractions graves.

La **Section de l'administration et de l'enregistrement des armes à feu** administre le programme d'autorisation d'acquisition d'arme à feu et le système de permis d'exploitation d'entreprise, délivre des certificats d'enregistrement pour les armes à feu à autorisation restreinte et tient à jour un registre national de tous les certificats délivrés au Canada en ce qui concerne les armes à autorisation restreinte. La Gendarmerie informatise actuellement ce registre qui contient plus de 954 500 armes à feu à autorisation restreinte afin que les corps policiers canadiens puissent le consulter plus facilement.

La **Section des chèques frauduleux** maintient un registre national des individus qui encaissent des chèques frauduleux et apparie les documents frauduleux aux criminels connus. Ce registre contient également des notes utilisées par les cambrioleurs de banque et des lettres de menace. L'année dernière, elle a étudié 14 325 cas impliquant des documents d'une valeur totale de plus de 17 millions de dollars.

Le **Bureau national des enfants disparus** gère le fichier du Centre d'information de la police canadienne (CIPC) sur les enfants disparus et assure une liaison constante avec les corps policiers afin de les aider à mener à bien leurs enquêtes sur ces disparitions. « *Enfant disparu* » s'entend d'un enfant ou d'un jeune de moins de 18 ans dont la disparition a été signalée à la police et inscrite au CIPC.

En 1989-1990, 57 398 dossiers ont été ajoutés au registre du Bureau national des enfants disparus du CIPC et 52 038 dossiers ont été rayés du système pour diverses raisons. De ce nombre, 53% ont été rayés le jour de leur inscription (ce qui représente environ 30 237 des 57 398 cas inscrits), 61% ont été rayés dans les 48 heures suivant leur inscription et 89% dans les 60 jours. Il y a toujours de 1 500 à 2 000 dossiers actifs. En

moyenne, on compte 1 800 enfants disparus chaque mois et 1 000 d'entre eux sont inscrits dans la catégorie des fugueurs. Au 31 décembre 1989, on détenait 1 730 photos d'enfants disparus. De ce nombre, on comptait 26 enlèvements par un étranger, 70 cas d'enfants disparus par suite d'un accident, 123 enlèvements par un parent, 1 090 cas de fugue, 382 cas inconnus/autres, et 39 cas d'enfants égarés.

La Sous-direction des services photographiques fournit un service rapide de traitement photographique à toutes les sections de l'identité locale de la GRC. Elle développe annuellement plus de trois millions de photos.

Direction de l'informatique

La Direction de l'informatique administre le programme de gestion de l'information et de technologie de la GRC par l'intermédiaire de ses services de gestion de l'information, de mise au point des systèmes et de l'exploitation centrale. Elle exploite et administre le Centre d'information de la police canadienne (CIPC). Pour les besoins de ses programmes administratifs et opérationnels, la Gendarmerie possède environ 2 000 postes de travail autonomes et 1 500 postes de travail dont le micro-ordinateur est relié à l'ordinateur central.

Les Services de télécommunications, qui comprennent les communications radio ainsi que la transmission des données et des images, veillent à assurer la transmission des informations nécessaires à la prestation des services de police dans tout le Canada.

Le CIPC est un système informatisé exploité pour le compte de tous les services de police canadiens. L'accès se fait à partir de 1 461 terminaux reliés en direct à la base de données. De plus, 27 systèmes d'interface relient 3 790 autres terminaux à la base de données.

Parmi les projets d'importance au cours de l'année, mentionnons l'amélioration du Système de récupération des renseignements judiciaires visant à automatiser les rapports d'incidents pour le compte du Programme national de renseignements sur les drogues. En 1990, on installera un nouveau système de répartition et de communication relié au Système de rapports de police et au CIPC. On a commandé une

importante étude visant à simplifier les rapports de police en réduisant la paperasserie et en utilisant davantage les ordinateurs pour la rédaction des rapports.

Direction du service de l'air

La Direction du service de l'air possède une flotte de 34 avions et hélicoptères qui sont utilisés par le personnel opérationnel dans l'ensemble du pays. Ces aéronefs servent au transport d'enquêteurs, de spécialistes, de prisonniers et de pièces à conviction, ainsi qu'aux recherches de personnes disparues ou de criminels en fuite. Ces appareils servent aussi au transport de personnel administratif et de matériel dans des endroits autrement inaccessibles.

En 1989-1990, les appareils de la GRC ont parcouru 6 984 696 kilomètres, ce qui représente 29 160 heures de vol.

Direction des normes professionnelles

La Direction fournit des services d'arbitrage, de consultation et d'information aux divisions, ainsi que des services de représentation de la défense et de la poursuite pour les affaires de discipline interne et l'étude des licenciements et des rétrogradations. Les mesures disciplinaires donnant lieu à des audiences du comité d'arbitrage peuvent être portées en appel auprès du Comité externe d'examen. Ce dernier veille à ce que le processus prévu par la loi soit appliqué de façon uniforme et juste.

Direction de la police de protection

Cette direction se compose de six éléments, soit les Services de protection, la Sécurité technique, la Sécurité ministérielle, la Police des aéroports, les Événements majeurs et le Peloton de protection du Premier ministre.

La Sous-direction des services de protection assure la sécurité du Gouverneur général, des ministres et des députés, des juges fédéraux et des autres personnes désignées par le Solliciteur général pendant leurs déplacements au Canada et à l'étranger, au besoin. La Gendarmerie assure également la protection des personnes jouissant d'une protection internationale en visite au Canada, des diplomates en poste au Canada et des missions diplomatiques étrangères. En 1989, 288 personnes jouissant d'une protection internationale et diplomates étrangers sont venus au pays, leurs visites nécessitant divers degrés de protection.

La Sous-direction compile également des statistiques sur les menaces à l'endroit de personnalités canadiennes et des étrangers jouissant d'une protection internationale, ainsi que sur le nombre de manifestations se produisant à divers endroits désignés au Canada. Il y a eu, en 1989, 262 menaces contre diverses personnes protégées, 147 manifestations sur la Colline du Parlement, 80 manifestations devant diverses ambassades à Ottawa et 116 manifestations devant des consulats étrangers au Canada.

Les Services de sécurité technique offrent des services de consultation de sécurité et inspectent les centres d'informatique du gouvernement fédéral et ceux de certaines entreprises du secteur privé qui traitent des informations délicates ou classifiées aux termes de marchés avec le gouvernement fédéral.

En 1989-1990, les Services de sécurité technique ont effectué 11 inspections dans des centres d'informatique du gouvernement, 31 inspections dans le secteur privé et ont prêté leur concours dans le cadre de 72 enquêtes reliées aux ordinateurs. On a donné trois cours sur la sécurité de l'informatique auxquels 74 élèves ont assisté.

La Sous-direction de l'enlèvement et de la technologie des explosifs fournit toute une gamme de services se rapportant aux incidents impliquant l'utilisation d'explosifs et aux mesures préventives.

Il y a des groupes de l'enlèvement des explosifs dans toutes les divisions, sauf en Ontario et au Québec.

La Sous-direction des techniques de sécurité est chargée de l'équipement de sécurité matérielle tel que les serrures, les contenants, les systèmes de détection d'intrusions, le blindage des véhicules et la protection contre l'interception des communications privées. En outre, elle facilite les entrées clandestines autorisées par la loi.

Un important programme de la Section des systèmes de sécurité électroniques consistait à mettre en place un système de protection pour les missions et les résidences diplomatiques ainsi que les personnalités canadiennes. En 1989-1990, la Section a installé 48 systèmes, ce qui a permis de redéployer 54 gardes stationnaires.

La Sous-direction des systèmes de sécurité donne des conseils aux institutions fédérales sur les mesures de protection matérielle qu'elles doivent prendre pour se conformer aux normes de la politique gouvernementale en matière de sécurité. En 1989-1990, la Sous-direction a produit 1 015 rapports de consultation sur la sécurité, donné 7 exposés sur la sécurité des lieux ou de la conception, arrêté 17 normes de sécurité architecturale et 14 normes de rendement sécuritaire, rédigé 9 guides de sécurité technique et présenté 78 séances de formation.

La Sous-direction de la sécurité ministérielle est chargée d'établir et de faire respecter la politique interne régissant les activités et les programmes liés à la sécurité du personnel, des installations, des communications et de l'informatique à la GRC. Lorsqu'un manquement à la sécurité est signalé, elle évalue les dommages et s'assure que les mesures appropriées sont prises.

La Sous-direction de la police des aéroports a joué un rôle de premier plan dans la mise en application du programme d'intensification de la sécurité aéroportuaire au cours des trois dernières années. La plupart des mesures visant à intensifier la présence policière et à améliorer la sécurité ont été instaurées dans les 18 aéroports désignés et font l'objet de contrôles constants.

Parmi les nouvelles initiatives mises de l'avant dans le cadre de ce programme, mentionnons la présence des équipes cynophiles spécialistes de la détection des explosifs dans des aéroports internationaux désignés, ainsi qu'un système d'intervention et d'alerte visant à répondre de façon efficace à toutes les menaces contre l'aviation civile.

Au cours de l'année, les unités de maintien de l'ordre et de la sécurité dans les 18 aéroports désignés sont intervenues dans plus de 4 000 incidents liés à des infractions au *Code criminel* ainsi qu'à des lois fédérales et provinciales. Parmi ces incidents, on dénombre 75 alertes à la bombe contre des transporteurs aériens et des installations d'aérogare. Au cours de la troisième et dernière étape du programme, les effectifs de la

GRC consacrés à ce domaine sont passés à 807, ce qui constitue une augmentation de 28%.

La Sous-direction des événements majeurs, qui se compose des groupes des événements nationaux et internationaux, coordonne la planification des événements importants tels que la visite de Sa Majesté la Reine Elizabeth II, les expositions et les grandes compétitions sportives, les réunions du Comité de la planification et des priorités du Cabinet, les séances du Cabinet et les conférences des premiers ministres.

En 1989-1990, la Sous-direction a coordonné l'ensemble de la sécurité pour la visite à Ottawa du président Bush et de M^{me} Bush, ainsi que pour 13 conférences d'importance variée auxquelles assistaient des personnes jouissant de la protection internationale, par exemple la Conférence mondiale de l'énergie, la Conférence sur le sida, la Conférence « Cieux ouverts », la Conférence Globe 90 et dix réunions d'envergure internationale et nationale qui ont eu lieu au Canada.

La Sous-direction a également coordonné la sécurité pour des manifestations sportives telles que les Jeux olympiques (candidature de Toronto pour la tenue des Jeux olympiques d'été de 1996), les Jeux du Commonwealth qui ont eu lieu à Auckland (Nouvelle-Zélande) et les Jeux universitaires mondiaux, tenus cet été à Duisburg, en Allemagne. En outre, elle a coordonné la sécurité et donné des conseils dans ce domaine à l'occasion du Salon international de l'Aéronautique et de l'Espace de Paris et du salon de l'aéronautique d'Abbotsford (Colombie-Britannique). Elle a également conseillé de hauts fonctionnaires étrangers pour le Sommet économique de 1989 qui a eu lieu à Paris, la Réunion des chefs de gouvernements du Commonwealth tenue à Kuala Lumpur (Malaysia) et le Sommet de la francophonie au Sénégal. Il incombe au **Peloton de protection du Premier ministre** de protéger le Premier ministre et sa famille pendant tous leurs déplacements locaux, nationaux et internationaux.

Ressources engagées — Services judiciaires

Dépenses (en milliers de dollars)	1985-1986	1986-1987	1987-1988	1988-1989	1989-1990
Exploitation (crédit 25)	79 450	85 715	87 004	104 789	111 232
Immobilisations (crédit 30)	12 582	11 035	16 043	20 455	15 709
Subventions, contributions et autres paiements de transfert	315	303	328	431	398
Sous-total	92 347	97 053	103 375	125 675	127 339
Moins: les recettes et les revenus portés au crédit	516	1 782	2 040	2 576	2 919
Total (net)	91 831	95 271	101 335	123 099	124 420

Source: Administrateur supérieur des Affaires financières

Années-personnes*	1 406	1 405	1 418	1 393	1 483
-------------------	-------	-------	-------	-------	-------

* Ces chiffres ne tiennent pas compte des années-personnes pour les employés temporaires de 1985-1986 à 1988-1989.

Source: Directeur du Personnel

Collège canadien de police

Le Collège canadien de police offre des programmes de formation et de perfectionnement ainsi que des services de recherche, d'information et de consultation

aux corps policiers du Canada. Les cours du Collège s'adressent aux membres de tous les services de police du Canada et de l'étranger. En 1989-1990, des 2 435 personnes inscrites à des cours, 705 venaient de la Gendarmerie, 1 603 des autres services de police canadiens et 71 d'autres organismes reconnus.

Service canadien de renseignements criminels (SCRC)

Le SCRC est un réseau de renseignement facilitant le partage d'informations entre les services de police canadiens. Étant donné la nécessité croissante de mettre en valeur la collaboration entre les corps policiers, deux policiers d'autres services ont été détachés au SCRC et remplissent les fonctions de directeurs adjoints.

Cette année, les activités du SCRC ont porté surtout sur les bandes de motards et le crime dans les collectivités ethniques, dont les bandes de quartier.

Gestion générale

La fonction de gestion générale a été créée pour permettre à la GRC de répondre aux besoins du gouvernement, aux exigences des nouvelles politiques et aux demandes d'information du Parlement, des médias et de la population. Cette fonction comprend aussi le contrôle de la gestion financière de la Gendarmerie pour assurer la gestion globale des stratégies de planification.

Direction des services de gestion

Cette direction élabore les plans de stratégie et de gestion pour le Commissaire, formule les politiques de gestion, effectue l'évaluation des programmes et l'étude de l'administration pour le compte de l'état-major supérieur et gère l'information de gestion. Elle prépare chaque année des rapports pour la reddition de comptes et les rapports du Commissaire sur les questions de gestion générale.

La Sous-direction de la planification stratégique et de la politique générale conçoit le plan stratégique et élabore et révise toutes les politiques de gestion générale de la GRC.

En 1989-1990, les directions ont préparé des plans d'action stratégiques en vue d'atteindre les objectifs à long terme qu'envisage le Commissaire pour la Gendarmerie. Ces plans d'action sont expliqués plus loin sous la rubrique «Faits saillants de 1989-1990».

Elle a aussi formulé pour le compte du Commissaire le plan de la GRC en ce qui concerne l'examen parlementaire de la *Loi sur le SCRS* cinq ans après son adoption. Elle a en outre aidé le Secrétariat du Solliciteur général à préparer les négociations en vue des ententes contractuelles de 1991 sur les services de police avec les provinces et les territoires.

La Sous-direction de l'évaluation des programmes est chargée de l'étude et de l'évaluation périodiques, indépendantes et objectives des divers programmes opérationnels et administratifs de la GRC.

De récentes études ont porté sur la possibilité de régionaliser la flotte d'aéronefs de la Gendarmerie et sur la nécessité, pour les sous-divisions, de fournir la direction et le soutien voulus aux services policiers généraux assurés par les détachements. Dans cette dernière étude, on a également examiné l'utilisation des bureaux communautaires et soumis des recommandations à ce sujet.

La Sous-direction de la planification générale est responsable du fonctionnement et de la mise à jour du processus de planification, de la conception, de la mise en œuvre et la mise à jour du Cadre du plan opérationnel (CPO), de la gestion des informations ou des données spéciales remises à l'état-major supérieur pour justifier les décisions et la planification reliées à la gestion générale ainsi que de la conception et de l'actualisation des normes de gestion générale. On a créé un groupe de travail en 1989-1990 pour élaborer le CPO de la GRC, lequel mettra au point les mécanismes déterminant les énoncés des résultats, les indicateurs de réussite des programmes et la connexité entre les résultats et les ressources. Le CPO devrait être terminé en 1990-1991.

Bureau de l'administrateur supérieur des Affaires financières

L'administrateur supérieur des Affaires financières est responsable de la gestion des finances de la GRC. Il a l'obligation de rendre compte de la répartition et de l'utilisation optimale des ressources financières et de la mise en œuvre et du maintien d'un système efficace d'administration financière répondant à toutes les exigences parlementaires, réglementaires et gestionnelles.

La gestion financière est assurée par un centre de contrôle (le bureau de l'administrateur supérieur des Affaires financières) et les 15 services divisionnaires de l'intendance.

La **Sous-direction du budget et de la comptabilité** prépare et contrôle les systèmes de la politique financière, du budget et de la comptabilité.

La **Sous-direction du contrôle financier et des autorisations** établit, suit de près et modifie les politiques financières, explique les répercussions des lois sur la politique de la GRC et donne des conseils sur l'organisation, les affectations et la formation dans tous les groupes des finances.

La **Sous-direction des systèmes financiers** conçoit et maintient les systèmes informatiques qui traitent toutes les transactions financières.

Direction des relations publiques

Cette direction répond aux demandes d'information du public et des médias se rapportant à la GRC et coordonne les activités de relations publiques telles que les spectacles de l'Orchestre et du Carrousel. Elle publie la *Gazette de la GRC* et la *Trimestrielle* ainsi que des brochures et documents décrivant les programmes et services de la GRC.

Le **Groupe de l'édition** a préparé 17 nouvelles publications et a tenu à jour son catalogue qui contient

plus de 80 documents ayant trait aux programmes de la GRC partout au Canada.

Le **Musée de la GRC** à Regina abrite la collection la plus vaste au monde d'objets se rapportant à l'histoire et aux traditions de la GRC.

En 1989-1990, le musée a accueilli 127 833 visiteurs provenant de toutes les provinces et les territoires du Canada, de tous les États américains ainsi que de 76 autres pays.

Les membres de la **Section de l'équitation** ont représenté la Gendarmerie à 50 reprises dans des cérémonies diverses (escortes, défilés et figurations) à l'exclusion des spectacles du Carrousel. Les écuries de la GRC à Ottawa ont accueilli 2 026 groupes et particuliers, portant le nombre total de visiteurs à 44 000.

Le **Carrousel** a été en tournée 12 semaines et a donné 66 spectacles au Québec, en Ontario, au Manitoba et en Colombie-Britannique. Il a présenté 26 spectacles à l'occasion du Western Washington Fair à Puyallup (Washington), lesquels ont attiré plus de 104 000 personnes. En tout, 224 770 spectateurs ont assisté aux représentations de la tournée canadienne.

En 1989-1990, l'**Orchestre de la GRC** a donné 291 concerts, dont 38 dans le cadre de cérémonies officielles. L'Orchestre a fait une grande tournée au Manitoba, dans le sud de la Colombie-Britannique, en Saskatchewan, en Alberta, dans les Territoires du Nord-Ouest, en Ontario et au Québec; il s'est produit dans 102 localités en 177 jours.

Direction de la vérification

Le système de vérification et de révision de la GRC comporte deux paliers de vérification interne, soit les vérifications effectuées par la Direction de la vérification et celles que font les services divisionnaires de la vérification.

En 1989-1990, la Direction de la vérification a procédé à la vérification des divisions «B», «E», «J» et «O» ainsi que des directions de la Police des drogues, de la Police générale, des Services de santé et de la Formation.

Direction de l'accès à l'information

Cette direction est un service centralisé de réponse aux demandes d'information présentées aux termes de la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Elle formule également des politiques et des modalités pour la GRC afin d'assurer le respect de l'esprit des lois. En 1989-1990, la Direction a répondu à 3 665 demandes, soit 286 demandes aux termes de la *Loi sur l'accès à l'information* et 3 379 demandes aux termes de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

En 1989-1990, le personnel de la Direction s'est rendu dans toutes les divisions pour expliquer aux employés de la GRC la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Services d'état-major et des liaisons ministérielles

Ce service donne suite aux demandes provenant du Solliciteur général et des députés en fournissant des informations précises et complètes. C'est l'une des nombreuses façons dont la GRC appuie le Solliciteur général, qui doit rendre compte de la GRC au Parlement.

Administration

À la GRC, l'administration comprend tous les aspects de la gestion du personnel (membres et employés de la fonction publique), la formation, les services de santé, les approvisionnements et services et les langues officielles. Ces services soutiennent les opérations hors-siège et répondent aux exigences du gouvernement à tous les niveaux. Chaque fonction est décrite par direction.

Direction du personnel

Cette direction est responsable des ressources humaines, membres réguliers et civils. Cela comprend le recrutement, les affectations, les relations fonctionnelles, la rémunération, les affaires internes, les effectifs et la classification, les services de soutien ainsi que le multiculturalisme, une responsabilité nouvelle.

Sous-direction du recrutement

En 1989-1990, la Sous-direction du recrutement a entrepris l'énorme tâche de simplifier le recrutement en décentralisant certains aspects de ce processus. À l'heure actuelle, on formule un test de sélection des recrues révisé. Afin de veiller à ce que la GRC soit représentative des collectivités qu'elle dessert, on accorde une grande priorité à l'engagement de recrues parmi les groupes cibles comme le démontrent les statistiques suivantes:

	Engagements en 1989-1990
Femmes	252
Autochtones	57
Minorités visibles	32
	341

Sous-direction du personnel et des affectations

La Sous-direction est responsable de la sélection, de l'évaluation et de la valorisation professionnelle des membres de la GRC; elle est aussi chargée de les affecter à des postes à la mesure de leurs compétences et de leurs aspirations, selon les besoins de l'organisation.

Cette année, on a mis au point un système permettant aux membres de participer davantage à la gestion de leur carrière. On a lancé un programme d'égalité d'accès favorisant l'engagement de Canadiens autochtones qui devrait être en vigueur d'ici à 1990-1991.

Outre les mutations annuelles requises par les besoins opérationnels de la Gendarmerie, les sections des affectations et du personnel dans tout le Canada ont également dû muter temporairement 100 membres en Namibie, en poster 79 au Nouveau-Brunswick étant donné que la GRC y a pris la relève de la Patrouille routière du Nouveau-Brunswick, 86 aux fonctions de police aéroportuaire au nouveau terminal III de l'aéroport international Lester B. Pearson à Toronto; enfin, elles ont dû combler les postes ainsi libérés.

La Sous-direction du personnel officier fournit au Commissaire un service centralisé pour la nomination, la formation, la planification de la carrière et la retraite des membres de la GRC qui ont le grade d'officier. À l'heure actuelle, on compte 531 officiers ainsi que 61 membres civils et gendarmes spéciaux qui ont le statut d'officier.

La Sous-direction de la rémunération administre une vaste gamme d'avantages pour les employés, tels que la solde et les indemnités, les assurances, les pensions, les congés et les indemnités de décès afin que la GRC demeure concurrentielle au chapitre du recrutement.

Le Bureau du conseiller en matière de multiculturalisme conseille la haute direction afin que l'optique et les programmes de la Gendarmerie soient représentatifs de notre société pluriethnique. Ce bureau demeure en liaison avec des groupes communautaires, des ministères et des organismes fédéraux, provinciaux et municipaux afin de relever les tendances et de recommander des façons d'améliorer les services de maintien de l'ordre chez les minorités visibles.

Direction du personnel de la fonction publique

Cette direction offre un programme intégré de gestion des ressources humaines qui fournit à la Gendarmerie une structure, des stratégies, des politiques, des plans et une gamme complète de services du personnel. Grâce à quatre sous-directions, elle contribue à la mission d'application de la loi de la GRC en offrant des conseils et des services en matière de planification des ressources humaines, de perfectionnement, d'égalité d'emploi, de recrutement, de dotation, d'organisation, de classification des postes, de relations fonctionnelles, de rémunération ainsi que de santé et de sécurité au travail pour les 3 800 employés de la

fonction publique qui assurent le soutien des opérations de la Gendarmerie. Il y a également des bureaux de l'administration du personnel de la fonction publique dans les divisions qui assurent services et soutien aux gestionnaires et aux employés qui participent directement aux diverses activités administratives et d'exécution des lois de la GRC. Il est important de souligner que la Gendarmerie a atteint ses objectifs au chapitre de l'égalité d'emploi: les handicapés comptent pour 6,2% des employés de la GRC appartenant à la fonction publique, la représentation des autochtones s'est élevée à 2,5% et celle des minorités visibles à 2%.

Direction de la formation

En 1989-1990, 500 membres réguliers, soit 384 hommes et 116 femmes, ont suivi des cours à l'École de la GRC. En outre, 12 troupes modifiées, dont trois ont été formées en français, deux troupes de gendarmes spéciaux autochtones, deux troupes de membres renagés et 50 membres de l'Orchestre de la GRC ont terminé leur formation à l'École.

La GRC a également formé deux troupes chargées de l'application des règlements de pêche canadiens et une troupe d'arrasonnement armé chargée, elle aussi, de l'application des règlements de pêche canadiens, ce qui représente 96 personnes, ainsi que deux groupes d'Emploi et Immigration comprenant en tout 39 personnes.

Des cours centralisés ont été donnés sur les sujets suivants: informatique, domaines techniques, administration, examen dactyloscopique, opérations, gestion du personnel et des ressources et étude de la qualité. Ces cours permettent à un nombre suffisant de membres de rester à la fine pointe des techniques d'enquête, de l'évolution des idées et progrès technologiques.

En 1989-1990, 56 élèves venant de 36 pays ont assisté à des cours offerts au Collège canadien de police. Cent quatorze policiers de 17 pays ont reçu une formation sur place et en affectation temporaire. Ces pratiques renforcent la collaboration avec les services de police étrangers et les Canadiens en bénéficient dans des domaines tels que la lutte antidrogue et les enquêtes sur la fraude internationale, l'immigration et les douanes.

Au cours de 1989-1990, 68 membres de la GRC ont fréquenté des institutions postsecondaires à plein temps, 48 ont suivi un cours d'un an ne donnant pas droit à un diplôme et 20 ont entrepris des études en vue d'obtenir un grade universitaire. En outre, 1 744 ont suivi des cours universitaires pendant leur temps libre. On a consacré 304 années-personnes à la formation en langue seconde, dont 78 au programme conventionnel et 226 au Programme de formation linguistique pour les recrues. Ce programme offre une immersion linguistique et culturelle dans la langue seconde de la recrue avant la formation de base.

En tout, 13 522 élèves ont suivi des cours divisionnaires qui portaient notamment sur les enquêtes, l'application du code de la route, le multiculturalisme, les enquêtes sur les accidents de la circulation et l'éthylométrie.

On met l'accent sur le développement des compétences nécessaires pour faire enquête sur la violence dans la famille et résoudre ces conflits. La Direction accorde également de l'importance aux compétences de base telles que le tir, la réanimation cardio-pulmonaire, le secourisme, les techniques de conduite avancées et la récupération sous-marine. Pour aider les membres dans leur travail, la Direction offre des cours de perfectionnement sous forme de bandes vidéo sur le transport des marchandises dangereuses, les techniques d'enquête, etc.

Le Centre d'entraînement de Dwyer Hill a ouvert ses portes au cours de l'année. On y assure la formation continue des membres du Groupe spécial des interventions d'urgence (GSIU) en matière de tir et d'interventions tactiques. Les Groupes tactiques d'intervention divisionnaires (GTI) y suivent également des cours divisionnaires. En 1989-1990, 3 112 jours-personnes ont été consacrés à la formation.

Direction des services de santé

Cette direction dispense des services médicaux, de l'aide psychologique, des programmes de santé et de sécurité au travail et dans l'environnement à des employés dont le travail peut être une source considérable de stress physique et mental.

Deux nouveaux tests ont été mis au point pour veiller à ce que les policiers soient en bonne forme physique et mentale. Les recrues devront subir le Test

d'aptitudes physiques essentielles (TAPE) qui a été adapté du Test d'aptitude physique du policier, lequel est relié au travail et vérifie si les recrues sont en mesure de satisfaire aux exigences physiques du travail policier. Le nouveau test de sélection des recrues est un moyen de s'assurer que les recrues sont psychologiquement aptes aux fonctions de maintien de l'ordre à la GRC.

La Gendarmerie procède à des essais sur place en Colombie-Britannique et à Terre-Neuve afin de déterminer comment appliquer les normes du TAPE à tous les membres actifs.

Elle fera également un sondage pour relever les facteurs de stress que les fonctions policières imposent aux membres ainsi que leurs effets.

Direction des approvisionnements et services

Cette direction est responsable des installations, du transport, de l'alimentation, du matériel et de divers services de soutien du programme d'application de la loi de la GRC.

Les projets de construction suivants ont été terminés en 1989-1990: un immeuble sous-divisionnaire, 15 détachements, 46 logements familiaux, un abri pour répéteur radio et 66 immeubles divers. La Gendarmerie a aussi fait l'acquisition de 32 terrains pour des projets ultérieurs.

La GRC dispose de 7 083 voitures, camions et véhicules tous terrains, de 398 embarcations d'eaux intérieures mesurant jusqu'à 9 mètres de longueur et de 8 patrouilleurs de 9 à 16 mètres.

Le Service d'alimentation a exploité neuf installations et servi 1 217 000 repas au personnel actif ou en formation, selon une formule de récupération des coûts.

Direction des langues officielles

Cette direction veille au respect de la *Loi sur les langues officielles* et des politiques qui en découlent ainsi qu'à

l'élaboration, la mise en œuvre et l'application du Programme des langues officielles de la GRC.

Le 1^{er} avril 1988, le concept de l'effectif bilingue du service (EBS) a été étendu aux régions bilingues, sous réserve d'une évaluation du concept qui serait fournie au Conseil du Trésor en 1990. Cette évaluation est en cours et devrait être terminée d'ici la fin de 1990.

La GRC a présenté des séances d'information dans quatre divisions, à l'École et à l'occasion de plusieurs conférences afin de bien faire comprendre le

programme. Des séances seront offertes dans d'autres divisions l'an prochain.

La Direction joue également un rôle de premier plan, en collaboration avec la Direction de la formation et le Centre de documentation policière, en ce qui concerne la recherche ou la mise au point de livres de cours ainsi que du matériel de formation en français, comme des présentations vidéo et des films. La deuxième étape de ce projet consistera à rencontrer des éditeurs et des producteurs francophones pour déterminer les besoins de la communauté policière.

Ressources engagées — Administration

Dépenses (en milliers de dollars)	1985-1986	1986-1987	1987-1988	1988-1989	1989-1990
Exploitation (crédit 25)	151 887	177 466	188 648	239 160	168 692
Immobilisations (crédit 30)	6 501	23 374	14 715	13 141	12 935
Subventions contributions et autres paiements de transfert	377	375	455	639	628
Sous-total	158 765	201 215	203 818	252 940	282 255
Moins: les recettes et les revenus portés au crédit		63			314
Total (net)	158 765	201 152	203 818	252 940	281 941
Source: Administrateur supérieur des Affaires financières					
Années-personnes*	3 020	3 196	3 222	3 380	3 787

* Ces chiffres ne tiennent pas compte des années-personnes pour les employés temporaires de 1985-1986 à 1988-1989.
Source: Directeur du Personnel

Faits saillants de 1989-1990

Le détachement de 100 membres envoyés en Namibie pour six mois à titre de représentants du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT) a été une première pour la Gendarmerie. Ces membres avaient pour mission d'assurer le maintien de l'ordre et de la paix pendant la transition vers l'indépendance. En plus des membres actifs qui composaient le contingent, la GRC a fait

appel à des membres à la retraite qui avaient de l'expérience en identification dactyloscopique pour collaborer à la vérification des empreintes digitales des électeurs à divers endroits du pays. Ces spécialistes, pour qui l'expérience s'est avérée enrichissante, ont fourni une aide inestimable à la GRC.

La Commission d'enquête de l'Alberta relative à la tribu des Gens-du-Sang a entrepris en 1989 de déterminer la méthode la plus efficace pour assurer le maintien de l'ordre dans la réserve des Gens-du-Sang. À l'heure actuelle, la GRC travaille étroitement avec la police de la tribu des Gens-du-Sang et le Solliciteur général de l'Alberta pour créer un service de police répondant aux besoins des Gens-du-Sang et des autres groupes autochtones de la province.

Plusieurs faits importants ont marqué l'année 1989 au Nouveau-Brunswick. Étant donné que la Patrouille routière provinciale a mis fin à ses activités, la GRC a recommencé à effectuer la surveillance des routes dans la province. À l'échelle nationale, l'évasion d'Allan Legere, qui a été reconnu coupable de meurtre, ainsi que la chasse à l'homme subséquente qui s'est soldée par son retour derrière les barreaux ont fait l'objet d'une enquête au cours de l'année. Sur la scène internationale, par suite de l'écrasement, au Nouveau-Brunswick, d'un avion en provenance de la Colombie, on a arrêté deux pilotes et saisi 500 kg de cocaïne. Cette saisie est la plus considérable jamais effectuée au Canada. Un plan visant à faciliter l'évasion des deux pilotes a été mis au jour et six Colombiens ont été arrêtés.

La Section des analyses des crimes violents a été mise sur pied au sein de la Sous-direction des services spéciaux pour analyser certains crimes violents et ainsi élaborer un profil criminel du délinquant. Ce profil est ensuite transmis aux enquêteurs pour les aider à identifier des suspects. Ce service est extrêmement utile pour les enquêtes sur les crimes en série tels que les meurtres et les agressions sexuelles.

D'autres analyses ont porté, entre autres, sur les sujets suivants:

- l'examen de menaces orales ou écrites afin de fournir une opinion sur le nombre de suspects impliqués et la possibilité que les menaces soient mises à exécution;
- les techniques d'enquête qui pourraient inciter un délinquant connu ou inconnu à faire des gestes prévisibles;
- l'examen de rapports d'enquête, de rapports d'autopsie, de photographies de lieux de crimes et d'autopsies, et la victimologie de façon à obtenir une idée de la façon dont la mort a été causée, dans les cas d'homicide, de suicide ou d'accident notamment.

L'identification de l'ADN est une nouvelle technique de la police scientifique pouvant permettre d'identifier des personnes à partir de l'analyse de l'ADN (acide déoxyribonucléique) présent dans les échantillons de taches de sang, de sperme et dans les racines des cheveux. En avril 1989, la Direction du service des laboratoires judiciaires a essayé pour la première fois de faire admettre en preuve les résultats de l'analyse de l'ADN et l'expérience a été couronnée de succès.

Jusqu'à présent, trois spécialistes de l'ADN ont été formés et un service centralisé limité est offert à tous les services de police.

L'analyse des résidus de poudre est un processus qui permet de déterminer si les particules contenant des produits de combustion de munitions, prélevées sur les mains d'un suspect et examinées au microscope électronique à balayage (SSEM/EDX), proviennent d'une arme ayant fait feu. En 1989, le laboratoire judiciaire a entrepris l'étude d'un nombre limité de cas.

Un système semi-automatisé d'interface entre le Canada (INTERPOL Ottawa) et les États-Unis (INTERPOL Washington) a été mis au point pour faciliter l'échange d'information entre les services de police des deux pays. Tous les messages destinés aux États-Unis passent par ce système pour garantir que sont respectées les règles de l'Organisation internationale de police criminelle (OIPC). Les requêtes doivent également être conformes aux lois des deux pays sur la divulgation d'informations policières. On prévoit que ce système accélérera les enquêtes sur les crimes d'envergure internationale au Canada et aux États-Unis.

Dans le cadre des enquêtes sur les manipulations boursières, l'appariement des acheteurs aux vendeurs est une tâche extrêmement lourde pour les enquêteurs locaux. Afin d'alléger cette tâche, la Direction de la police économique a conçu un programme automatisé d'analyse des transactions boursières. Ce système a permis de réduire grandement le temps nécessaire pour déterminer s'il y a bien eu manipulation boursière et pour intenter des poursuites judiciaires.

Objectifs pour 1990-1991

Le Commissaire a approuvé le plan stratégique de la GRC en 1989-1990 dont les neuf grandes initiatives constituent l'orientation de la Gendarmerie pour l'avenir. Ces initiatives touchent la plupart des aspects des services de police et confirment l'engagement qu'a pris la GRC de répondre aux besoins des Canadiens en matière de maintien de l'ordre dans un milieu en évolution. La GRC met actuellement au point des plans d'action afin de pouvoir consacrer les ressources appropriées à ces initiatives et de renseigner tous les

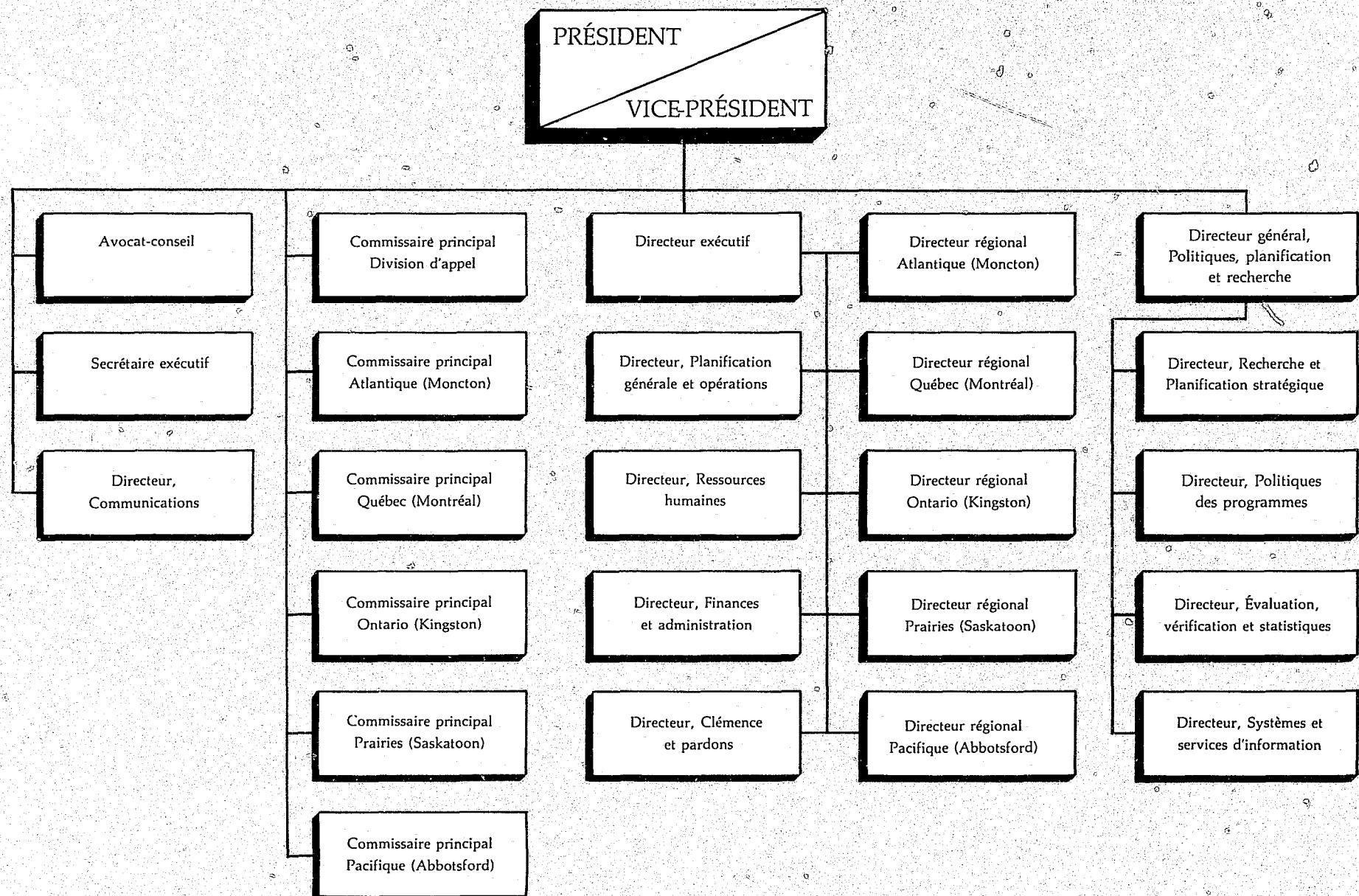
employés sur ce qu'on attend d'eux. Ces neuf initiatives sont les suivantes:

- La **Police sociopréventive** est une méthode de prestation de tous genres de services de police. La collectivité participe à la détermination des besoins et à la résolution des problèmes. C'est sur ce principe que prend appui la mise en œuvre de tous les autres plans d'action.
- Au moyen de la **Police des personnes âgées**, la GRC verra aux besoins spéciaux des personnes âgées, compte tenu du vieillissement progressif de notre société. Cette initiative accordera surtout de l'importance à la prévention criminelle et à la participation des personnes âgées à nombre de programmes policiers à titre bénévole.
- Dans le cadre de la **Police des autochtones**, les Canadiens autochtones participeront davantage au maintien de l'ordre dans leurs collectivités grâce à un programme d'embauche modelé sur le programme d'action positive. En outre, les groupes communautaires aideront à déterminer les services de police dont leur collectivité a besoin.
- La **Police des minorités visibles** fournira des services de police tenant compte des différences culturelles. Pour ce faire, la GRC fera tomber les barrières qui entravent le recrutement de minoritaires et veillera à offrir plus de cours de sensibilisation culturelle au personnel. L'une des priorités sera la création de groupes consultatifs de citoyens au sein des communautés culturelles.
- Dans le cadre de l'**Intensification de l'exécution des lois fédérales**, les responsabilités de la GRC en vertu de diverses lois fédérales seront définies et on mettra davantage l'accent sur la prestation de services efficaces aux ministères clients.
- L'**Intensification de l'application du code de la route** vise à réduire le nombre d'accidents de la route dans les provinces et les territoires desservis par la GRC. Grâce à un plus grand nombre de programmes de sensibilisation et à une application plus rigoureuse du code de la route, la

Gendarmerie s'efforcera de réduire le nombre de conducteurs en état d'ébriété et les cas de conduite dangereuse, et d'accroître l'utilisation de la ceinture de sécurité.

- La **Lutte antidrogue** cherche à mettre un frein à la consommation des drogues au Canada. Cette démarche comporte de nombreux volets, depuis les programmes de sensibilisation aux drogues dans les écoles et les collectivités jusqu'à la formation de policiers étrangers qui prêtent leur concours à des enquêtes d'envergure internationale. Cette gamme de stratégies permet d'adapter le programme à l'évolution des tendances nationales et internationales.
- Le **Plan de gestion des ressources humaines** veille à ce que la ressource la plus précieuse de la GRC, c'est-à-dire son personnel, soit bien formée, ait les compétences voulues et soit apte au genre de fonctions qu'elle exécute. Les membres seront davantage consultés sur leur plan de carrière et sur leurs affectations. Ainsi, la Gendarmerie répondra à leurs besoins personnels ainsi qu'à ceux de l'organisation, ce qui est le gage d'une rendement optimal.
- La **Simplification des rapports de police: réduction de la paperasserie** signifie l'automatisation des systèmes de rapports de police pour que les enquêteurs aient ainsi plus de temps à consacrer aux enquêtes. La demande croissante de statistiques et d'autres genres d'information a nécessité la création de technologies permettant de recueillir ces informations sans alourdir la charge de travail des policiers. Au moyen de ces nouvelles technologies, les systèmes actuels seront interreliés et les inscriptions de données, réduites.

Ces objectifs stratégiques seront mis en œuvre en union avec les services actuels; aussi, les programmes et les ressources devront être réajustés au fur et à mesure que ces initiatives commenceront à produire des résultats. On prévoit que l'élan donné à la police sociopréventive stimulera l'application de la loi, ce qui devrait permettre de redéployer des ressources vers d'autres initiatives stratégiques.



COMMISSION NATIONALE DES LIBÉRATION
CONDITIONNELLES



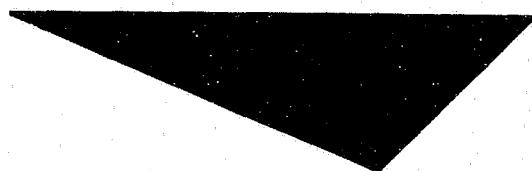
Aux termes de la *Loi sur la libération conditionnelle*, la Commission nationale des libérations conditionnelles rend des décisions relatives à la mise en liberté sous condition de tous les détenus sous responsabilité fédérale et territoriale. Elle exerce aussi ce pouvoir à l'égard de nombreux détenus sous responsabilité provinciale. L'Ontario, le Québec et la Colombie-Britannique ont leurs propres commissions des libérations conditionnelles pour les détenus qui purgent une peine de moins de deux ans.

Sous le régime de la *Loi sur le casier judiciaire*, la Commission enquête et fait des recommandations sur la réhabilitation.

De plus, la Commission fait des enquêtes et des recommandations au sujet de la prérogative royale de clémence conformément aux lettres patentes ou au *Code criminel du Canada*.

Parmi les autres textes législatifs qui confèrent des pouvoirs à la CNLC, mentionnons la *Loi sur les pénitenciers* et la *Loi sur les prisons et les maisons de correction*.

LA COMMISSION NATIONALE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES



Faits saillants de 1989-1990

Politiques décisionnelles

Politiques décisionnelles prélibératoires — La Commission nationale des libérations conditionnelles a examiné ses politiques décisionnelles prélibératoires en tenant compte des résultats d'un programme de contrôle et de la mise en œuvre proprement dite des politiques. Elle a apporté certaines améliorations et publié une version révisée en décembre 1989.

Politiques décisionnelles postlibératoires — Après leur entrée en vigueur en janvier 1989, les politiques décisionnelles postlibératoires ont été examinées et des améliorations ont été apportées en décembre de la même année.

Politiques sur le maintien en incarcération — La Commission a amorcé un examen complet de ses politiques en ce qui touche les dispositions de la *Loi sur la libération conditionnelle* concernant le maintien en incarcération. À la suite de cet examen, fondé sur de nombreuses consultations, on mettra au point et on adoptera une meilleure politique de maintien en incarcération. Grâce à cette politique, les cas seront renvoyés à la Commission qui en fera l'évaluation de façon uniforme et équitable, et on veillera à ce que toutes les options fassent l'objet d'un examen approfondi et que les décisions retenues soient confirmées dans toute la mesure du possible. Elle permettra également à la Commission de savoir quelles stratégies et quels programmes sont en place pour réduire le risque de récidive et aider à le gérer, et pour favoriser la réinsertion sociale des détenus comme citoyens respectueux de la loi.

En outre, la Commission élabore une brochure à l'intention des détenus pour leur expliquer la politique sur le maintien en incarcération.

Évaluation des modifications apportées à la Loi sur la libération conditionnelle

Une modification apportée en juillet 1986 à la *Loi sur la libération conditionnelle* soumet la CNLC à deux nouvelles dispositions. La première prévoit, dès l'expiration du sixième de la peine, l'examen du cas de tous les détenus sous responsabilité fédérale, favorisant ainsi la réinsertion sociale de ceux qui ne présentent pas un risque trop grand pour la collectivité. La deuxième habilite la CNLC, à la suite du renvoi du cas par le Service correctionnel du Canada, à maintenir un détenu en incarcération au delà de la date fixée pour sa mise en liberté surveillée. Cette disposition a pour but de protéger le public en retardant la mise en liberté des détenus qui, aux yeux de la CNLC, risquent de récidiver et de causer un tort considérable ou la mort, et ce, avant l'expiration de leur peine. En mettant les choses au pire, les détenus peuvent être maintenus en incarcération jusqu'à la toute fin de leur peine.

Au cours de l'année écoulée, on a procédé à une série d'examens approfondis afin d'évaluer l'effet des nouvelles dispositions sur les détenus, les établissements, le système de justice pénale et l'ensemble de la société.

Multiculturalisme

Le Président a nommé un conseiller spécial pour élaborer une stratégie, une politique, des objectifs et un plan d'action pour les questions multiculturelles intéressant la Commission. Lors de l'Assemblée générale de la Commission tenue en février, on a examiné ces questions dans le cadre d'ateliers et de séances plénières.

Formation et perfectionnement des commissaires

Les bureaux régionaux ont organisé, à l'intention des nouveaux commissaires, des séances d'information sur l'interprétation de la *Loi sur la libération conditionnelle* et de son règlement d'application, la mise en œuvre de la politique et des procédures de libération conditionnelle, l'examen des dossiers de cas, le déroulement des audiences et la rédaction des décisions.

On a tenu des ateliers régionaux sur divers thèmes afin de favoriser davantage la prise de décisions judicieuses. Ils portaient sur les modifications des politiques décisionnelles, l'uniformité des examens des cas de maintien en incarcération, les changements relatifs au rôle de la victime dans le contexte décisionnel de la libération conditionnelle, les questions d'ordre multiculturel et l'existence de programmes en établissement et dans la collectivité.

La Commission a tenu des ateliers nationaux de formation et de perfectionnement et un atelier sur les aptitudes en communication à l'intention des commissaires et du personnel. Elle a également mis à l'essai un projet pilote de formation individuelle sur le processus de libération conditionnelle et les techniques d'entrevue, des commissaires chevronnés étant jumelés avec des commissaires moins expérimentés.

Les commissaires et le personnel ont assisté à plusieurs conférences et ateliers offrant des possibilités sur le plan du perfectionnement. La plupart des commissaires réguliers et des commissaires temporaires ont pris part à la conférence de l'Association canadienne de justice pénale à Halifax.

Division d'appel

La Division d'appel réexamine les décisions négatives en matière de libération conditionnelle qui ont été contestées et elle formule des recommandations concernant les demandes de réhabilitation et de clémence. La CNLC y affecte quatre commissaires.

La *Loi sur la libération conditionnelle* permet aux détenus sous responsabilité fédérale de demander un réexamen des décisions qui leur sont défavorables. En règle

générale, la Division d'appel peut maintenir la décision rendue, la modifier, fixer une nouvelle date d'audition ou ordonner un nouvel examen; dans chaque cas, le détenu reçoit un compte rendu écrit des motifs de la décision. Durant l'année, la Division a reçu 993 demandes de réexamen.

La Division d'appel aide la CNLC à rendre des décisions plus judicieuses en repérant les irrégularités dans l'application des politiques et des procédures et en insistant sur le devoir d'agir avec équité.

Afin de se constituer un recueil de jurisprudence, la Division publie les «Rapports de la Division d'appel», qui exposent certains cas complexes et indiquent le cheminement suivi dans la prise de décision. Ces rapports sont distribués à tous les commissaires, ainsi qu'à d'autres représentants du système de justice pénale.

Division de la clémence et des pardons

Aux termes de la *Loi sur le casier judiciaire*, la CNLC doit donner suite aux demandes de réhabilitation (pardon). Elle fait faire les enquêtes qui s'imposent, habituellement par la GRC, puis formule des recommandations. Lorsqu'elles sont favorables, ces recommandations sont présentées au Solliciteur général qui les soumet à l'approbation du gouverneur en conseil (c'est-à-dire le Cabinet).

Les demandes de réhabilitation ont augmenté considérablement au cours des dernières années. En 1985, par exemple, la CNLC en a reçu 11 227; en 1989-1990, ce chiffre a plus que doublé et est passé à 23 843. De ce nombre, 14 674 ont fait l'objet d'une enquête. La Division d'appel a étudié près de 10 000 cas et s'est prononcée favorablement dans presque 99 % de ces cas. Soixante-trois cas de réhabilitation ont été révoqués.

La CNLC reçoit également, par l'entremise du Solliciteur général, des demandes d'exercice de la prérogative royale de clémence. La Commission a reçu 40 demandes de ce type et fait des recommandations dans 16 cas: une personne s'est vu octroyer un pardon conditionnel avec mise en liberté sous réserve de

certaines conditions, tandis que deux autres se sont vu refuser un tel privilège; huit personnes ont obtenu une réhabilitation équivalente à celle accordée en vertu de la *Loi sur le casier judiciaire*, mais avant la date de leur admissibilité à une telle réhabilitation; par contre, ce privilège a été refusé dans cinq cas. La Commission a décidé de ne pas poursuivre son enquête dans un certain nombre des 24 autres cas, tandis que d'autres sont toujours en suspens.

De 1986 à 1988, la Division de la clémence et des pardons a ramené à six mois le délai de traitement moyen qui, auparavant, était d'environ 18 mois. Toutefois, en raison de l'augmentation du nombre de dossiers de réhabilitation, le délai de traitement moyen a été de 8,93 mois en 1989-1990.

Division des ressources humaines

La Division des ressources humaines assure des services de gestion des ressources humaines dans les domaines de la classification, de la dotation, de la rémunération et des avantages sociaux, des relations de travail, de la formation et du perfectionnement, de l'équité en matière d'emploi ainsi que des langues officielles.

En 1989-1990, l'une des principales tâches de la Division a été d'achever la restructuration entreprise par la Commission. Sauf dans un cas, la réorganisation régionale a été terminée. D'importants progrès ont été réalisés à l'Administration centrale.

Au cours de l'année, on a organisé des séances d'information à l'intention des gestionnaires et des employés sur le processus de réorganisation et sur les changements apportés à la politique et au processus d'examen et d'évaluation du rendement.

La Division des ressources humaines a également travaillé en étroite collaboration avec les gestionnaires pour fixer les buts dans le domaine de l'équité en matière d'emploi.

Division des services financiers et administratifs

La Division des services financiers et administratifs gère les systèmes financiers de la CNLC (comptabilité et planification financière) et assure la gestion des documents, des biens immobiliers et du matériel, ainsi que les services de sécurité, de télécommunications, de gestion des formules, d'imprimerie et d'informatique.

En 1989-1990, le système automatisé de contrôle budgétaire a été pleinement opérationnel à l'Administration centrale et dans les cinq Régions. À l'Administration centrale, ce système inclut le transfert électronique des transactions financières au système central de comptabilité du gouvernement fédéral.

À la suite d'une décision rendue par le Conseil du Trésor en 1989, les années-personnes en ce qui concerne les commissaires réguliers et les commissaires temporaires ne font plus partie du nombre d'années-personnes autorisées à la CNLC. Pour l'année financière 1989-1990, le nombre d'années-personnes utilisées à la CNLC a été de 288.

En outre, les dépenses de la CNLC se sont élevées à 23 millions de dollars comparativement à 18,8 millions de dollars en 1988-1989. Les dépenses salariales ont enregistré une augmentation importante en raison des majorations de salaires accordées à tous les groupes professionnels en vertu de nouvelles conventions collectives ainsi qu'aux personnes nommées par le gouverneur en conseil (commissaires).

Accès à l'information et protection des renseignements personnels

Le traitement des demandes de renseignements présentées en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* incombe à une équipe distincte. Le coordonnateur du programme examine chaque demande, et l'équipe assure la liaison avec des représentants d'autres ministères et des bureaux des commissaires à l'Information et à la Protection de la vie privée.

En 1989-1990, 339 demandes ont été présentées en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Environ 63 % de ces demandes ont été traitées dans un délai de 30 jours malgré la nécessité de consulter d'autres ministères (à l'égard de quoi la Loi autorise une prolongation de 30 jours). En tout, 43 672 pages de renseignements ont été examinées.

Au cours de l'année, la CNLC a également traité 14 demandes présentées par les médias aux termes de la *Loi sur l'accès à l'information*. La divulgation a été complète dans cinq cas et partielle dans un autre. Trois demandes visaient l'obtention de renseignements pour lesquels la Commission n'avait pas de dossier. Les autres demandes sont encore à l'étude.

Division des communications

La Division des communications cherche à amener le public à mieux comprendre et à mieux accepter le travail de la CNLC. Au cours de l'année, elle a publié une série de brochures nouvelles ou révisées à l'intention des détenus et du grand public, ainsi que les *Politiques décisionnelles*, pour diffusion générale.

Par ailleurs, elle a continué à exécuter un programme proactif de relations avec la presse. En effet, des agents chargés des relations avec les médias ont rencontré des rédacteurs en chef, des éditeurs et des radiodiffuseurs afin de leur expliquer le travail de la CNLC.

Division des systèmes et des services d'information

La Division des systèmes et des services d'information s'occupe du maintien et de l'élaboration des systèmes informatisés de la Commission.

Au cours de l'année financière 1989-1990, la Division a continué de collaborer avec le Service correctionnel à l'élaboration du Système de gestion des détenus. L'effectif de cinq employés permanents et de deux employés temporaires a terminé de nombreux autres systèmes ayant trait notamment à la gestion des stocks, à un calendrier des audiences des commissaires et aux décisions postlibératoires.

La Division a achevé également une étude sur le remplacement du système d'ordinateur numérique PDP par des techniques VAX plus récentes, et a entamé le processus de recherche en vue d'établir un système d'extraction de documents.

Bureaux régionaux

Les décisions liées à la mise en liberté sous condition sont prises par des commissaires affectés dans les cinq bureaux régionaux: Atlantique — Moncton (Nouveau-Brunswick); Québec — Montréal (Québec); Ontario — Kingston (Ontario); Prairies — Saskatoon (Saskatchewan); Pacifique — Abbotsford (C.-B.). Les commissaires se rendent dans les divers établissements correctionnels pour y diriger des audiences. Les bureaux régionaux travaillent en étroite collaboration les uns avec les autres et avec l'Administration centrale à Ottawa afin d'appliquer la politique de la CNLC et de faire connaître le travail de celle-ci au public.

Tableau I

*Répartition, par catégorie, des décisions concernant la libération conditionnelle totale dans le cas des détenus sous responsabilité provinciale relevant de la compétence de la CNLC**

Catégorie de décision	1985-86		1986-87		1987-88		1988-89		1989-90		
	Nombre	%									
Décisions préalables à la mise en liberté	Octroi	967	40,4	991	47,6	1242	51,8	1008	47,5	901	46,1
	Refus	1120	46,7	905	43,4	672	28,1	553	26,0	518	26,5
	Total	2087	87,1	1896	91,0	1914	79,8	1561	73,5	1419	72,6
Décisions postérieures à la mise en liberté ¹		309	12,9	188	9,0	306	12,8	393	18,5	331	17,0
Décisions administratives ² et autres						176	7,3	170	8,0	204	10,4
Total		2396	100	2084	100	2396	100	2124	100	1954	100

* Il s'agit surtout de détenus des Régions de l'Atlantique et des Prairies.

¹ Comprend les cas où il y a eu modification des modalités, annulation de la suspension, révocation avec ou sans réduction de peine et levée des conditions de la libération conditionnelle.

² Comprend les cas où il y a eu décision différée, aucune mesure, mesures proposées, report ou erreur de codage. Les chiffres à cet égard n'étaient pas disponibles avant 1987-1988.

Tableau II

*Répartition, par catégorie, des décisions concernant la semi-liberté dans le cas des détenus sous responsabilité provinciale relevant de la compétence de la CNLC**

Catégorie de décision	1985-86		1986-87		1987-88		1988-89		1989-90		
	Nombre	%									
Décisions préalables à la mise en liberté	Octroi	511	47,2	547	47,7	641	48,6	504	42,7	474	42,7
	Refus	390	36,0	354	30,9	350	26,5	310	26,2	249	22,4
	Total	901	83,2	901	78,6	991	75,1	814	68,9	723	65,1
Décisions postérieures à la mise en liberté ¹		182	16,8	245	21,4	239	18,1	227	19,2	143	12,9
Décisions administratives et autres ²						89	6,8	140	11,9	245	22,0
Total		1083	100	1146	100	1319	100	1181	100	1111	100

* Il s'agit surtout de détenus des Régions de l'Atlantique et des Prairies.

¹ Comprend les cas où il y a eu modification des modalités, annulation de la suspension, révocation avec ou sans réduction de peine.

² Comprend les cas où il y a eu décision différée, aucune mesure, mesures proposées, report ou erreur de codage. Les chiffres à cet égard n'étaient pas disponibles avant 1987-1988.

Source: Système d'information sur les détenus-SCC/1983-1984 à 1986-1987

Système automatisé d'information sur la libération conditionnelle-CNLC/1988-1989

Tableau III

Répartition, par catégorie, des décisions concernant la semi-liberté dans le cas des détenus sous responsabilité fédérale

Catégorie de décision		1985-86		1986-87		1987-88		1988-89		1989-90	
		Nombre	%								
Décisions préalables à la mise en liberté	Octroi	4062	43,7	4656	49,8	4458	42,0	4128	39,6	4113	39,1
	Refus	2451	26,3	2291	24,5	2685	25,3	2688	25,8	2631	25,0
	Total	6513	70,0	6947	74,3	7143	67,3	6816	65,4	6744	64,1
Décisions postérieures à la mise en liberté ¹		2787	30,0	2407	25,7	2576	24,3	2460	23,6	2586	24,5
Décisions administratives et autres ²						894	8,4	1143	11,0	1205	11,4
Total		9300	100	9354	100	10613	100	10419	100	10535	100

¹ Comprend les cas où il y a eu modification des modalités, annulation de la suspension, révocation avec ou sans réduction de peine.

² Comprend les cas où il y a eu décision différée, aucune mesure, mesures proposées, report ou erreur de codage. Les chiffres à cet égard n'étaient pas disponibles avant 1987-1988.

Source: Système d'information sur les détenus-SCC/1983-1984 à 1986-1987
Système automatisé d'information sur la libération conditionnelle-CNLC/1988-1989

Tableau IV

Répartition, par programme, des décisions de la CNLC concernant les détenus sous responsabilité fédérale et les détenus sous responsabilité provinciale¹

Catégorie de décision	1985-86		1986-87		1987-88		1988-89		1989-90	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Permission de sortir avec surveillance	249	0,8	308	1,0	382	1,2	313	1,0	347	1,0
Permission de sortir sans surveillance	1669	5,4	1707	5,6	1897	6,3	1637	5,6	1600	5,0
Semi-liberté	10383	33,8	10500	34,3	11932	39,7	11600	39,5	11620	38,0
Libération conditionnelle totale	8806	28,6	9036	29,5	11002	36,6	10569	36,0	10678	35,0
Liberté surveillée	3598	11,7	3913	12,8	4630	15,6	4985	17,0	5882	20,0
Autre ²	6045	19,7	5157	16,8	176	0,6	257	0,9	339	1,0
Total	30750	100,0	30621	100	30069	100	29361	100	30466	100

¹ Certains des changements touchant le nombre de décisions peuvent s'expliquer par les modifications apportées aux textes législatifs et aux politiques.

² Il s'agit des cas pour lesquels on n'a pu déterminer le programme et, en 1988-1989 et 1989-90, seulement des décisions concernant la détention et les nouvelles audiences ordonnées par la Division d'appel. Les écarts peuvent s'expliquer par des modifications de codage plutôt que par des changements réels touchant le nombre des décisions.

Source: Système d'information sur les détenus-SCC/1983-1984 à 1986-1987
Système automatisé d'information sur la libération conditionnelle-CNLC/1988-1989

Tableau V

Répartition, par catégorie, des décisions concernant la libération conditionnelle totale dans le cas des détenus sous responsabilité fédérale

Catégorie de décision	1985-86		1986-87		1987-88		1988-89		1989-90		
	Nombre	%									
Décisions préalables à la mise en liberté	Octroi	1626	25,4	2117	30,4	2237	26,0	1782	21,1	1851	21,2
	Refus	3442	53,7	3657	52,6	4010	46,6	4250	50,3	4422	50,7
	Total	5068	79,1	5774	83,0	6247	72,6	6032	71,4	6273	71,9
Décisions postérieures à la mise en liberté ¹		1342	20,9	1181	17,0	1505	17,5	1522	18,0	1652	18,9
Décisions administratives et autres ²					854	9,9	891	10,6	804	9,2	
Total	6410	100	6955	100	8606	100	8445	100	8729	100	

¹ Comprend les cas où il y a eu modification des modalités, annulation de la suspension, révocation avec ou sans réduction de peine et levée des conditions de la libération conditionnelle.

² Comprend les cas où il y a eu décision différée, aucune mesure, mesures proposées, report ou erreur de codage. Les chiffres à cet égard n'étaient pas disponibles avant 1987-1988.

Source: Système d'information sur les détenus-SCC/1983-1984 à 1986-1987
Système automatisé d'information sur la libération conditionnelle-CNLC/1988-1989

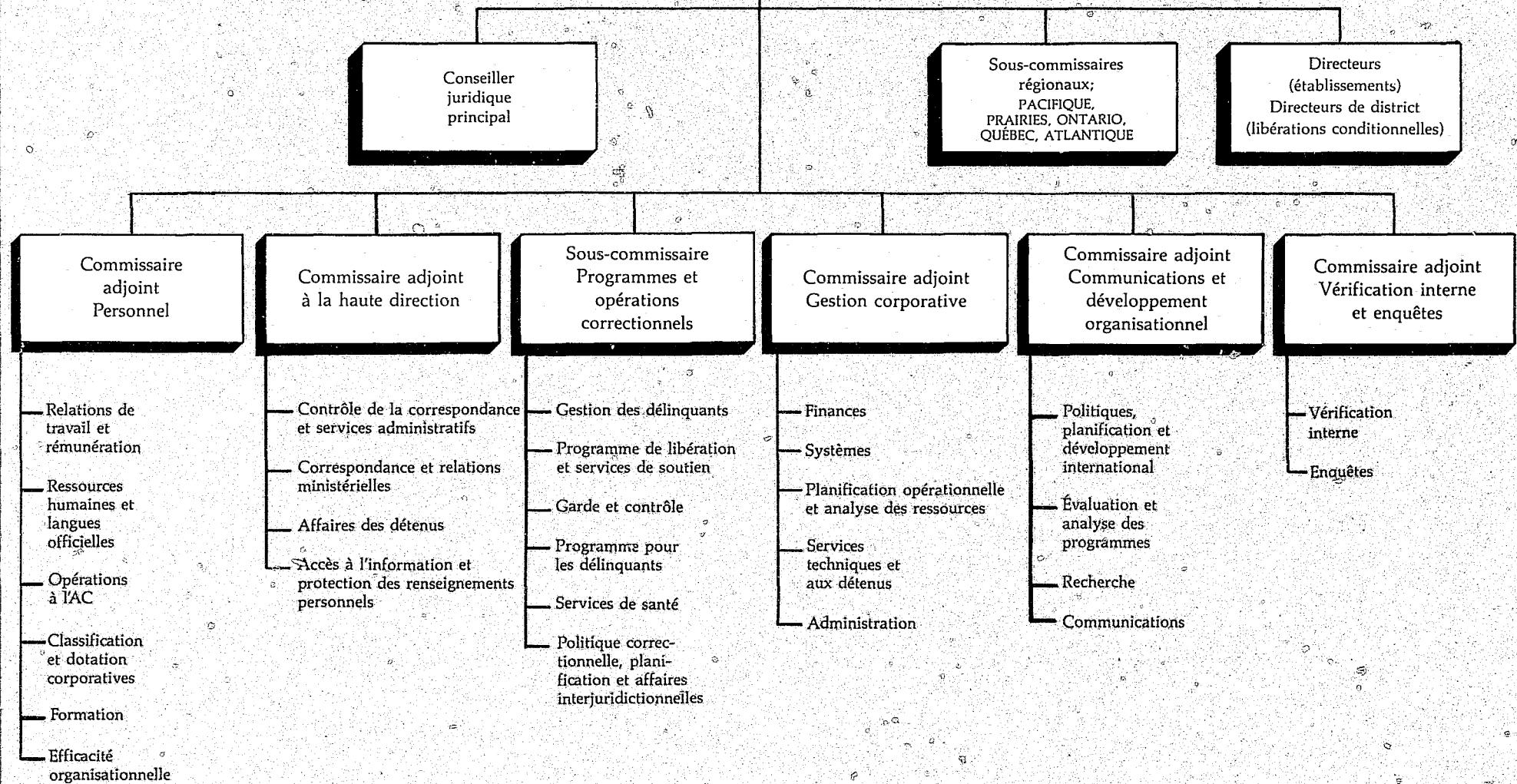


Le Service correctionnel du Canada (SCC) est l'organisme auquel il incombe, au sein du ministère du Solliciteur général, d'administrer les peines d'emprisonnement d'au moins deux ans. Cette responsabilité comprend à la fois la gestion des détenus dans des établissements de divers niveaux de sécurité et la surveillance des détenus auxquels la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC) a accordé une libération conditionnelle totale, une semi-liberté ou une permission de sortir, ou encore qui ont été mis en liberté surveillée afin de pouvoir purger la fin de leur peine (période pouvant représenter jusqu'au tiers de la peine) dans la collectivité.

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA



COMMISSAIRE



SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Mission

Voici ce que dit l'énoncé de Mission:

Le Service correctionnel du Canada, en tant que composante du système de justice pénale, contribue à la protection de la société en incitant activement et en aidant les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois tout en exerçant un contrôle raisonnable, sûr, sécuritaire et humanitaire.

Le document portant sur la Mission du SCC, approuvé par le Solliciteur général, comprend quatre parties: l'énoncé de Mission, les valeurs fondamentales, les principes directeurs et les objectifs stratégiques.

Le document renforce le rôle que joue le Service en contribuant à la protection de la société et encourage ce dernier à aider activement les détenus à participer aux programmes et aux traitements qui faciliteront leur réadaptation. Le document souligne aussi le rôle primordial que joue le personnel du Service en aidant les délinquants dans leur réinsertion sociale et en exerçant sur eux une surveillance adéquate. Il montre également l'importance des valeurs et des principes fondamentaux dans le travail quotidien auprès des détenus.

Le document sur la Mission indique clairement au personnel du Service en quoi consistent ses responsabilités, présente un cadre stratégique pour l'élaboration des politiques et des programmes, précise les éléments de base en fonction desquels le Service sera tenu de rendre compte et aide à faire comprendre, à ceux qui sont étrangers au Service, son rôle, ses activités et son orientation.

Le SCC a déterminé trois éléments fondamentaux d'intérêt stratégique qui sont essentiels à cet égard:

Formation et perfectionnement du personnel — pour accorder une importance nouvelle aux programmes de recrutement, de formation et de perfectionnement, et assurer au personnel une meilleure qualité de vie au travail.

Accentuation des services correctionnels communautaires — pour accroître l'attention prêtée aux programmes, aux établissements et au personnel dans la collectivité.

Efficacité et obligation de rendre compte — pour faire en sorte que l'organisation soit efficace, transparente et soumise à l'obligation de rendre compte.

Organisation

Le fonctionnement du Service correctionnel du Canada repose sur un modèle de gestion décentralisée qui comporte trois niveaux: l'Administration centrale, les Administrations régionales et les établissements et les bureaux de district (libération conditionnelle).

Le commissaire aux services correctionnels remplit, sous la direction du Solliciteur général du Canada, ses responsabilités à l'égard des programmes correctionnels avec l'aide de six chefs de secteur et de cinq sous-commissaires régionaux.

L'Administration centrale, située à Ottawa, est chargée de coordonner l'élaboration des politiques stratégiques et des politiques nationales concernant les opérations, de donner une orientation fonctionnelle aux régions, ainsi que de contrôler, d'évaluer et de vérifier la mise en œuvre des politiques et des programmes nationaux.

Pour le Service correctionnel, il existe cinq régions géographiques: Pacifique, Prairies, Ontario, Québec et Atlantique. Chacune a sa propre Administration régionale, chargée de mettre en application la politique nationale, d'élaborer des politiques et des programmes régionaux, de donner une orientation aux établissements et aux bureaux de district, ainsi que d'examiner et d'évaluer toutes les unités opérationnelles.

Les établissements et les bureaux de district sont chargés de mettre en œuvre les politiques et les programmes nationaux et régionaux.

Faits saillants de 1989-1990

Les principales réalisations du SCC se répartissent entre sept activités de programme.

Gestion des cas

La Gestion des cas consiste à préparer les détenus à leur retour dans la collectivité en tant que citoyens respectueux des lois, à les conseiller et à leur offrir des possibilités de s'épanouir sur le plan social, émotif, physique et spirituel, ainsi qu'à aider ceux qui sont mis en liberté sous condition en assurant leur surveillance dans la collectivité.

Gestion par unité

Le SCC a lancé, dans tous les établissements fédéraux, un programme de gestion par unité, dont il veut faire la méthode d'organisation fondamentale. Cela suppose la mise en place d'une structure décentralisée dans laquelle l'établissement est divisé en des éléments plus petits, plus faciles à gérer, qui comprennent une aire de logement et des secteurs réservés à des programmes précis. La gestion par unité permet une approche unifiée des programmes pour les délinquants, du service individualisé et de la sécurité, et, plus important, la réintroduction d'une présence constante du personnel et de l'interaction de celui-ci avec les détenus dans tous les aspects de la vie en établissement.

Il a été démontré que le concept de gestion par unité a pour effet de favoriser, globalement, une plus grande sécurité et, à cet égard, il manifeste l'engagement du SCC à la protection de la société.

Examen des pratiques en matière de gestion des cas

En 1989-1990, les stratégies et les pratiques de gestion des cas ont été regroupées dans le Guide de la gestion des cas. La nouvelle orientation est le fruit d'un certain

nombre d'enquêtes publiques (p. ex., celle sur l'affaire Ruygrok et l'enquête Pepino) et des modifications découlant de l'adoption de la législation sur le maintien en incarcération (c.-à-d. prolongation de la période d'incarcération des criminels dangereux et examen automatique des cas admissibles à la semi-liberté au sixième de la peine).

La simplification d'un bon nombre des processus a permis aux agents de gestion des cas de consacrer davantage de temps aux détenus eux-mêmes.

Normes de surveillance dans la collectivité

Le SCC a mis à jour et appliqué des normes régissant la surveillance des détenus mis en liberté sous condition afin de donner, à tout son personnel appelé à s'occuper des libérés conditionnels ainsi qu'aux personnes et aux organismes chargés par voie de contrat de les surveiller, un énoncé clair de leur rôle et des attentes du SCC.

Un des éléments importants des normes de surveillance est une échelle d'évaluation du risque et des besoins, qui a été conçue grâce aux recherches du SCC et qui permet au personnel du secteur de la libération conditionnelle de déterminer effectivement le risque que présentent les détenus pour la société et de mieux évaluer leurs besoins.

Le SCC a également révisé ses attentes à l'égard des services fournis par les centres résidentiels communautaires, qui ont offert à contrat environ 1 100 places pour l'hébergement des détenus en 1989-1990. Les normes révisées sont axées sur la sécurité du public et du personnel, l'amélioration du contrôle de la documentation et le resserrement des liens avec la collectivité et la police. Le SCC prévoit que ces normes garantiront un service de qualité aux délinquants.

Élaboration d'un cadre d'établissement de programmes pour les détenus

Le Groupe de travail sur les programmes communautaires et institutionnels a été créé en juin 1988 pour trouver et proposer des moyens d'améliorer les programmes pour les délinquants. Cette initiative faisait partie des efforts déployés par le SCC pour mieux contribuer à la protection de la population en réduisant le risque que représentent les détenus et en aidant ces derniers à devenir des citoyens respectueux des lois.

En 1989-1990, on a achevé la planification et commencé la mise en œuvre de programmes comme les programmes communautaires pour les délinquants sexuels, les programmes de traitement contre la consommation de drogues et l'alcoolisme, l'évaluation de la gestion des cas, la surveillance intensive des libérés conditionnels ainsi que l'évaluation et le traitement psychologique.

i) Détenues

Le Groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale, groupe tripartite réunissant des représentants du Service correctionnel du Canada, de la Société Elizabeth Fry et des femmes autochtones, a mené une recherche approfondie et a largement consulté les organismes communautaires et les femmes qui purgent une peine dans un établissement fédéral. Il avait pour mandat de fournir un nouveau cadre d'élaboration des politiques et des programmes pour les femmes sous responsabilité fédérale, en portant une attention spéciale à l'isolement géographique des délinquantes incarcérées à la Prison des femmes de Kingston par rapport à leurs familles, à leurs amis et aux autres éléments de soutien présents dans la collectivité.

Dans son rapport, le Groupe recommandait le remplacement de la Prison des femmes de Kingston, le seul établissement fédéral de ce genre, par cinq petits établissements régionaux situés à proximité de grands centres; un pavillon de ressourcement où les femmes autochtones pourraient purger leur peine, en totalité ou en partie, dans un milieu adapté à leur culture; enfin, de nouveaux programmes et services communautaires pour qu'il soit possible d'établir des projets de sortie complets et individualisés pour les femmes détenues dans un établissement fédéral.

Le SCC examinera la possibilité de mettre en œuvre les recommandations du Groupe d'étude au cours de l'exercice 1990-1991.

Pour donner suite à la stratégie d'élaboration de programmes exposée par le Groupe d'étude, on a apporté un certain nombre d'améliorations en 1989-1990 à la Prison des femmes, outre l'embauche d'un agent de liaison autochtone, d'un Aîné autochtone (temps partiel) et d'un autre psychologue.

Le 7 mars 1990, le Service correctionnel du Canada a inauguré, à Kingston (Ontario), un établissement fédéral à sécurité minimale pour femmes. Celui-ci facilitera la réintégration progressive dans la collectivité des détenues qui présentent un faible risque de rechute et donnera à onze détenues sous responsabilité fédérale l'accès à des services, à des emplois et à des loisirs offerts par la collectivité de Kingston.

ii) Détenus autochtones

Le rapport définitif du Groupe d'étude sur les autochtones au sein du régime correctionnel fédéral, remis en 1988-1989, présentait un examen du traitement des détenus autochtones depuis leur incarcération jusqu'à l'expiration de leur peine et contenait des recommandations précises concernant la libération conditionnelle et la réinsertion sociale.

Bien que les Canadiens d'origine autochtone ne constituent que 3% de la population du pays, ils ont représenté, au cours de la dernière décennie, près de 11% des détenus sous responsabilité fédérale et jusqu'à 40% dans certains établissements de l'Ouest canadien.

La mise en œuvre des recommandations est en cours et elle a donné lieu à des réalisations d'importance, notamment:

- le renforcement des services de liaison avec les autochtones dans toutes les régions;
- la mise sur pied d'un programme, adapté à la culture, de pré-traitement contre la consommation de drogues et l'alcoolisme, programme qui en est à l'étape de la mise à l'essai;
- la production, à l'intention des détenus autochtones du Québec, de cassettes vidéo sur le fonctionnement du régime pénitentiaire et du régime de libération conditionnelle;
- l'accroissement du nombre d'agents de liaison autochtones embauchés par voie de contrat par le Service.

On se prépare à donner suite à la plupart des autres recommandations d'ici à la fin de l'exercice 1990-1991.

Ententes d'échange de services

En 1989-1990, plusieurs ententes fédérales-provinciales d'échange de services ont été mises à jour, approuvées ou mises en application. Ces ententes autorisent les services fédéraux, provinciaux et territoriaux à transférer des détenus des uns aux autres afin de les rapprocher de leur collectivité d'origine, de répondre à des besoins culturels ou spirituels particuliers, d'offrir tel ou tel traitement, ou encore pour des raisons d'administration pénitentiaire.

La planification de la mise en œuvre de l'entente avec l'Ontario pour le Centre de traitement du Nord a été menée à bien. Il s'agit d'un centre de traitement spécialisé, axé sur les besoins des délinquants du Nord; il disposera de 96 places, dont la moitié sont destinées aux détenus sous responsabilité fédérale.

L'entente avec la Saskatchewan pour le Centre psychiatrique régional (Prairies), d'abord signée en 1978, a été mise à jour et approuvée par le Conseil du Trésor à l'automne de 1989. Aucun changement fondamental n'a été apporté aux conditions de l'entente, en vertu de laquelle la Saskatchewan utilise jusqu'à 32 places pour l'évaluation et le traitement de malades mentaux qui ont des démêlés avec le système de justice pénale ou qui ont été condamnés pour avoir enfreint les lois provinciales.

On a révisé l'entente avec la Colombie-Britannique, d'abord signée en 1986, afin de tenir compte des répercussions d'une seconde entente avec la province pour l'hébergement de femmes sous responsabilité fédérale, entente dite de «Burnaby». Celle-ci, signée en mars 1990, garantit des locaux, des programmes et des services pour toutes les détenues sous responsabilité fédérale en Colombie-Britannique. Le SCC s'est engagé à faire en sorte que l'installation réponde aux besoins de ces détenues d'une façon conforme aux principes du Groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale.

On a mis sur pied, en 1989, un groupe de travail chargé d'élaborer pour le SCC un cadre stratégique de la négociation et de l'administration des futures ententes fédérales-provinciales d'échange de services. Le groupe a achevé sa tâche au printemps de 1990. Lorsque ses recommandations auront été approuvées, un guide exposant les éléments du cadre sera rédigé.

Transfèrement international des délinquants

En 1978, le Canada a conclu, avec les États-Unis, son premier traité de transfèrement des délinquants. Depuis, il a conclu des traités bilatéraux semblables avec la Bolivie, la France, le Mexique, le Pérou et la Thaïlande. En outre, le Canada adhère à la Convention multilatérale du Conseil de l'Europe sur le transfèrement des personnes condamnées, convention à laquelle participent également l'Autriche, Chypre, le Danemark, la Finlande, la France, la Grèce, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, l'Espagne, la Suède, la Suisse, la Turquie, le Royaume-Uni et les États-Unis. Il existe des arrangements administratifs avec onze de ces pays, huit ayant été conclus en 1989-1990.

On envisage la signature de traités de transfèrement de délinquants avec le Brésil, la Colombie, le Costa Rica, l'Égypte, la Jamaïque, Trinité et Tobago et le Venezuela.

Jusqu'ici, 275 Canadiens ont été ramenés au pays et 99 ressortissants étrangers ont été rendus à leur pays de citoyenneté. Chaque année, en moyenne, quelque 450 Canadiens sont incarcérés à l'étranger et 650 ressortissants étrangers sont placés sous la responsabilité du Service correctionnel du Canada.

L'année 1989 a été celle de la mise en application de la *Loi sur l'entraide juridique en matière criminelle*, qui permettra de transférer temporairement des délinquants à l'étranger pour qu'ils participent à des enquêtes criminelles ou témoignent à des procès criminels. Le SCC sera comptable au ministère de la Justice des détenus qui relèvent de sa compétence. Des traités avec l'Australie, les Bahamas, le Royaume-Uni et les États-Unis sont maintenant en vigueur.

Éducation, formation et emploi des détenus

La fonction d'éducation, de formation et d'emploi offre des possibilités d'emploi et de formation générale et professionnelle à tous les détenus afin que, une fois sortis de prison, ils puissent se rendre utiles à la société. À cette fin, le Service offre d'intéressantes occasions de travail et de formation et, lorsque cela est approprié, il met l'accent sur les programmes d'emploi

qui produisent des recettes pouvant compenser partiellement les frais de fonctionnement. Le SCC aide également les détenus mis en liberté à obtenir un emploi rémunérateur.

Programmes d'acquisition de compétences psychosociales

Le Programme de développement des aptitudes cognitives enseigne aux détenus les principes fondamentaux leur permettant d'exercer un jugement critique et d'entretenir des relations interpersonnelles, avant qu'ils ne s'attaquent à des problèmes liés, par exemple, à la colère, à la violence, au stress et aux aptitudes parentales. Il s'agit de la composante de base des Programmes d'acquisition de compétences psychosociales.

L'évaluation préliminaire d'un programme pilote de développement des aptitudes cognitives, mis en branle en 1988, a montré que les détenus à haut risque et ayant de grands besoins avaient sensiblement amélioré leurs attitudes et développé leurs aptitudes cognitives après avoir suivi ce programme. Plus précisément, ils avaient adopté une attitude plus positive à l'égard de la loi, des tribunaux et de la police, accru leur aptitude à voir les problèmes tels qu'ils sont, amélioré leur capacité de jugement critique et manifesté une plus grande aptitude à envisager des solutions autres que la violence. Le programme de développement des aptitudes cognitives devrait être mis en place à l'échelle nationale en 1990-1991.

Éducation de base des adultes (EBA)

Relever le niveau d'alphabétisation des détenus continue d'être une priorité du programme de formation. Le but visé — réussite de 4 050 participants entre le 1^{er} avril 1987 et le 31 mars 1990 — a été atteint. En 1989-1990, le nombre moyen d'élèves à plein temps était, pour tous les programmes éducatifs, de 3 500. Ce nombre comprend aussi les détenus qui étudient les trois quarts, la moitié et le quart du temps normal; on a converti les chiffres pour obtenir l'équivalent plein temps. Le nombre moyen d'enseignants était de 296, pour un ratio élèves-enseignant de 10 à 1.

Programmes de perfectionnement professionnel

En 1989-1990, les ateliers industriels ont procuré aux détenus une formation et des emplois intéressants et ils ont produit des recettes non fiscales de 11,7 millions de dollars. De plus, grâce à son programme d'Agro-entreprises, le SCC a produit et consommé des denrées alimentaires dont la valeur marchande est d'environ 6,1 millions de dollars.

En 1989-1990, le SCC a continué de participer à trois programmes réalisés avec le secteur privé et donnant des emplois à 50 détenus, et il a entamé des négociations avec deux autres entreprises.

Services de santé

Les Services de santé permettent aux détenus d'avoir accès à des soins et à des traitements médicaux, psychiatriques et dentaires, sur demande ou comme le prescrivent des médecins ou des dentistes.

En 1989-1990, la Direction des services de santé s'est vu confier la responsabilité de deux groupes de travail importants: le Groupe de travail sur la santé mentale et le Groupe d'étude sur la réduction de la toxicomanie. Tous deux ont présenté leurs conclusions, et leurs orientations clés ont été acceptées en principe. Des plans de mise en œuvre seront élaborés pour 1991-1992 et les années suivantes.

Consommation de drogues et alcoolisme

Le Groupe d'étude sur la réduction de la toxicomanie a été formé en août 1989 pour coordonner l'élaboration, la gestion, la prestation et l'évaluation des programmes de traitement contre la consommation de drogues et l'usage abusif d'alcool. On trouve parmi les priorités du SCC: l'élaboration d'un éventail de modèles de traitement pour des détenus dont les besoins diffèrent et la création de mécanismes efficaces pour déterminer et donner le traitement et l'aide qui conviennent. Le Groupe d'étude rédigera également un énoncé de principes et un plan d'action pour la conception et la prestation de programmes appropriés pour les cinq prochaines années.

Hygiène mentale

La création du Groupe de travail sur la santé mentale a fait suite à des études, effectuées en 1988-1989, qui ont révélé la fréquence élevée de maladies mentales chez les détenus, hommes et femmes. Le Groupe de travail a concentré son attention sur l'élaboration d'une stratégie à long terme et d'un cadre stratégique pour la planification, la prestation et l'évaluation d'une série de programmes et de services en santé mentale fournis aux détenus entre la date de leur admission et l'expiration de leur peine.

Les deux groupes de travail proposeront, pour les années à venir, un cadre d'établissement de programmes de traitement, l'objet du traitement étant de favoriser la réalisation de la Mission du Service en réduisant le risque que les détenus présentent pour eux-mêmes et pour la société et en les rendant plus à même de vivre dans la collectivité en tant que citoyens respectueux des lois.

La Direction des services de santé a également mis en place un programme spécial d'examen et d'immunisation de tous les détenus qui se présentaient de leur plein gré pour voir s'ils avaient l'hépatite B. Elle a aussi assumé de nouvelles responsabilités en matière de promotion de la santé, en ce qui concerne à la fois des questions bien précises, comme la lutte contre les infections, et d'autres questions plus générales de «bien-être», comme la santé et la nutrition.

Garde des détenus

La Garde des détenus consiste à assurer la bonne garde et le contrôle des personnes incarcérées. Tout en respectant les normes internationales de traitement humanitaire, on tâche de réduire au minimum les dangers que présentent les détenus pour le public, le personnel, les autres détenus ou eux-mêmes.

Normes et lignes directrices concernant la sécurité

Comme l'indique l'énoncé de Mission, le degré de contrôle exercé doit être raisonnable, compte tenu des

circonstances, sûr et humain. Pour aider le personnel à atteindre cet objectif, le SCC est en train d'élaborer un document exposant des normes et des lignes directrices en matière de sécurité, afin d'uniformiser les pratiques et les procédures que doit appliquer le personnel de sécurité du SCC.

Système périphérique de détection des intrusions (SPDI)

En 1989-1990, le SCC a achevé l'installation du Système périphérique de détection des intrusions à l'établissement de Mission et au pénitencier de Dorchester. Ce système sert à protéger le périmètre des pénitenciers à sécurité maximale et moyenne.

On a amélioré le SPDI en concevant et en évaluant de nouveaux capteurs de détection et en élaborant un système mobile de surveillance des intrusions, qui sera utilisé dans les établissements présentant peu de risques.

Réduction de la violence dans les établissements

Le SCC continue de contrôler et de surveiller les détenus afin de réduire au minimum les incidents comme les voies de fait, les émeutes, les prises d'otages, les suicides et les évasions. Bien que le nombre réel d'incidents, par rapport à la population carcérale, ait diminué en 1989-1990 par rapport à l'année précédente, le SCC reste déterminé à réduire sensiblement le nombre d'incidents de violence dans ses établissements.

Le SCC a donc, entre autres, conclu un protocole d'entente avec la GRC, en vue d'unir les ressources pour lutter contre la possession et le trafic de drogues dans les pénitenciers fédéraux.

Vu l'application de la Stratégie nationale antidrogue et la contestation des méthodes de fouille par des détenus et des groupes de défense des droits civils, il était essentiel que le SCC examine attentivement les méthodes employées pour détecter la drogue dans les établissements et pour lutter contre la toxicomanie. Ainsi, un groupe chargé de s'attaquer au problème des objets interdits a été créé, et la mise en œuvre de ses recommandations a profondément modifié les politiques et les procédures.

Services techniques

Les Services techniques fournissent nourriture et vêtements aux détenus et au personnel des établissements, ainsi que tous les autres articles nécessaires. Ils offrent également des services de soutien (ce qui comprend l'entretien et le nettoyage), des services de transport, de télécommunications et de protection contre les incendies, en plus d'assurer la distribution et l'élimination d'articles et de pièces d'équipement de tout genre. De plus, ils prévoient, conçoivent, construisent et entretiennent les installations et ils établissent des normes techniques.

Système d'information sur la gestion des actifs

La mise en œuvre d'un système fiable de gestion des actifs assure la bonne utilisation des deniers publics grâce au contrôle des stocks et à la prévision des dates de remplacement pour le matériel, les véhicules et les objets mobiliers du Service. Ce système a été installé, en 1989-1990, dans sept établissements et dans tous les bureaux de libération conditionnelle des districts de l'Atlantique et d'Edmonton. Depuis, des améliorations, que les projets pilotes réalisés au pénitencier de Dorchester et à l'Administration centrale ont permis de définir, ont été apportées, et une nouvelle version du système sera offerte en septembre 1990.

Vêtements

Avec la mise en œuvre du concept de gestion par unité dans les établissements et l'intégration des agents de correction et des agents des unités résidentielles dans un unique groupe des agents de correction, la question d'un nouvel uniforme distinctif a été abordée. Conformément à la philosophie correctionnelle contemporaine, on a choisi un uniforme d'allure non militaire formé d'un blazer bleu marine, d'un pantalon gris ou d'une jupe de même couleur, assorti de divers accessoires. Le nouvel uniforme a été approuvé en juin 1989 par le SCC.

Dans le cas des détenus, l'abandon des vêtements habituels pour d'autres d'un caractère plus «civil» a été approuvé par le SCC, en juillet 1989. La production interne de jeans et de «polos» ou chemises de couleur

devrait être lancée en novembre 1990, dans le cadre de projets pilotes menés dans deux établissements.

Construction d'installations permanentes

Un certain nombre de grands projets d'immobilisations étaient en cours de réalisation ou ont été achevés en 1989-1990, y compris une salle à manger/chapelle/salle communautaire au pénitencier de Dorchester, un nouveau système de chauffage à l'établissement de Springhill, un bâtiment pour les programmes et les loisirs à celui de Westmorland, un gymnase à Millhaven, une aire de logement à Bath et un abattoir à l'établissement de Pittsburgh.

On a également entrepris la construction de nouvelles aires de logement aux établissements Mountain et de Warkworth.

On a commencé la planification et la conception en vue du réaménagement des établissements Mountain et de William Head ainsi que la rénovation des pénitenciers de Dorchester et de Kingston.

Nouvelle conception architecturale

Le SCC a fait des recherches approfondies sur les tendances internationales en matière de milieu correctionnel et d'autres milieux de vie collective, en vue de trouver des éléments qui favoriseraient le travail et la réalisation des buts exposés dans le document portant sur la Mission.

Une nouvelle idée a fait surface; elle met l'accent sur l'interaction entre les employés et les détenus et sur le fait que le détenu est responsable de ses actes et du bien-être de son milieu. Selon ce concept, on dispose de petites unités d'habitation distinctes de 5 à 10 pièces aménagées de manière à favoriser le sentiment d'appartenance. Plusieurs unités de «voisinage» constituent l'ensemble. Chaque unité comprend des secteurs à usage collectif pour les programmes, les loisirs et le repos, où les employés et les détenus ont des contacts au sein de groupes plus petits que dans le milieu correctionnel traditionnel.

Ce nouveau concept a été approuvé pour l'établissement de William Head. Les nouvelles installations remplaceront les dortoirs existants et permettront de fournir des locaux supplémentaires pour les programmes et les services de soutien. Les travaux de conception de ce projet ont commencé à la fin de 1989-1990.

Administration

L'Administration veille à ce que les ressources du SCC soient bien utilisées. Elle fournit des systèmes de contrôle et d'information de gestion, analyse les programmes et les opérations, donne son avis à la direction et met en place des mécanismes servant à contrôler les activités financières et à en rendre compte. Elle veille également à ce que les années-personnes du SCC soient adéquatement utilisées en offrant des services dans les domaines suivants: planification et perfectionnement des ressources humaines, recrutement, évaluation des postes et relations de travail. Enfin, elle assure une administration efficace et efficiente.

Cadre de responsabilités

Le SCC a élaboré un nouveau cadre intégré de responsabilités pour aider le commissaire à s'acquitter de son obligation de rendre compte au Solliciteur général et aux divers organismes centraux.

Ce nouveau cadre comprend les éléments suivants: un cadre modifié du plan opérationnel (CPO) qui reflète l'organisation actuelle du Service, les ressources attribuées, les résultats et les indicateurs du rendement; un processus de planification générale sur trois ans; des plans de travail fournissant des données opérationnelles et de gestion pour répondre au besoin d'information de la direction; des budgets échelonnés; un système d'utilisation du temps et des programmes d'évaluation et de vérification interne, mettant l'accent sur l'évaluation de la rentabilité et de l'efficacité des programmes et des opérations.

Si bien des éléments du cadre de responsabilités sont toujours en cours d'élaboration, les réalisations importantes en 1989-1990 comprennent l'élaboration d'un nouveau CPO et la modification de la structure de codage financier du SCC pour qu'elle corresponde à ce CPO; la mise en œuvre de calendriers d'évaluation et de vérification interne concernant les programmes et les activités tels qu'ils sont définis dans le nouveau CPO.

Gestion des ressources humaines

En 1989-1990, la direction du SCC a clairement montré son engagement à l'égard de tous les aspects de la gestion des ressources humaines en créant un secteur distinct chargé des questions de personnel.

On a mis en marche un projet de réforme en dotation pour les postes liés aux opérations correctionnelles dans les établissements et les bureaux dans la collectivité. Ce projet a pour effet d'établir des possibilités de cheminement professionnel et de rendre les employés des services correctionnels aptes à accepter des promotions avant que des vacances ne surviennent.

On a procédé à l'élaboration et à la prestation de programmes de formation pour s'assurer que le personnel du SCC possède des compétences et des connaissances étendues et qu'il est en mesure de s'adapter aux changements relatifs aux programmes, aux liens hiérarchiques et aux communications entre personnes au sein du SCC. Des cours ont été offerts, par exemple, sur la gestion par unité (interaction entre les employés et les détenus, travail en équipe et approches dynamiques pour améliorer la sécurité), et la participation du personnel aux cours de développement des aptitudes relatives aux fonctions de surveillant et à la communication a augmenté. On a commencé à élaborer un programme de formation des cadres supérieurs, des programmes de formation en contrôle de la qualité pour les surveillants des libérés conditionnels ainsi que des programmes de formation initiale touchant les communications intensives, les relations humaines et l'intervention en cas de conflit.

De nouveaux programmes ont été mis en place pour améliorer la qualité du travail du personnel, notamment le Programme d'aide aux employés, le Programme de distinctions honorifiques, le Programme contre le harcèlement et la discrimination et le Programme de santé et de sécurité au travail.

Dans le domaine de l'équité en matière d'emploi, deux études importantes ont été effectuées en 1989-1990 sur les obstacles comportementaux que rencontrent les femmes au SCC et sur la sensibilisation aux problèmes des personnes atteintes de déficiences. La mise à exécution, à l'échelle nationale et régionale, des recommandations consécutives à ces études est envisagée pour 1990-1991.

Planification et gestion

La fonction de planification et gestion a pour tâche de gérer le mandat du SCC de manière à protéger le public, à faire respecter les conditions rattachées aux peines imposées par les tribunaux, à donner aux détenus les moyens de s'amender et à garantir la protection de leurs droits durant la période où ils relèvent du SCC. En outre, elle favorise l'efficacité du système de justice pénale canadien et y contribue elle-même, tout en réduisant au minimum les coûts que cela comporte.

Systèmes d'information de gestion

Le SCC s'attache à améliorer ses systèmes informatiques, tout en s'efforçant de répondre aux besoins de ses partenaires au sein du système de justice pénale.

Sa priorité demeure le Système de gestion des détenus (SGD), qui automatisera complètement les données pertinentes, répondra aux besoins du SCC et de la CNLC et sera relié au Centre d'information de la police canadienne, qui relève de la GRC. Ce projet est au stade de l'élaboration, et plusieurs versions devraient être lancées au cours des deux ans et demi qui viennent, la première devant être mise en œuvre au début de 1991.

Avant la distribution de la première version du SGD, le SCC, grâce au projet d'infrastructure de systèmes intégrés, aura mis en œuvre un nouveau réseau reliant plus de 85 mini-ordinateurs dans les établissements, les bureaux de district et les bureaux régionaux du SCC et de la CNLC. Dans le cadre de ce projet, le SCC a également mis sur pied des réseaux locaux dans tous les bureaux de district, tous les bureaux régionaux de la Commission nationale des libérations conditionnelles, quatre bureaux régionaux du SCC et un établissement.

Le Système automatisé de gestion des dossiers (SAGD) a été mis en place dans les cinq bureaux régionaux, après une mise à l'essai à l'Administration centrale et à deux endroits dans les régions; il sert à améliorer le contrôle des documents, l'établissement du calendrier de conservation des dossiers, leur classification et leur

recherche. Il doit être installé dans 27 établissements en 1990-1991.

Vérification interne

Le SCC possède un programme de vérification interne qui constitue, pour la direction, une source indépendante de renseignements objectifs, l'accent étant surtout mis sur l'analyse des questions opérationnelles.

Le SCC reconnaît que bon nombre de ses activités ont des répercussions directes sur d'autres composantes du système de justice pénale ou qu'elles reposent sur la participation de celles-ci. C'est pourquoi des membres du personnel de la Commission nationale des libérations conditionnelles ont participé au programme de vérification du SCC, ce qui a permis d'arriver à des constatations plus pertinentes et d'utiliser plus efficacement les ressources des deux organismes.

Recherche

Au SCC, la recherche est essentielle aux programmes correctionnels, à la politique stratégique et à la gestion des services correctionnels.

Le premier colloque annuel sur la recherche s'est tenu au début de 1989-1990. En juin 1989, ont été approuvés le premier plan annuel de recherche et un document d'orientation portant sur le rôle et les fonctions du SCC dans ce domaine, y compris une stratégie de diffusion. En septembre, le nouveau bulletin de recherche professionnelle du SCC était lancé: *Forum — Recherche sur l'actualité correctionnelle*, publié chaque trimestre à l'intention du personnel et de la direction. Il passe en revue les études d'organisation et les recherches appliquées relatives aux services correctionnels, en plus de présenter des articles fournis par des membres du SCC et d'autres chercheurs et praticiens du domaine.

On a mis sur pied, dans les régions, des comités chargés de la recherche afin de promouvoir au niveau local la participation du plus grand nombre. On a également resserré les liens avec le monde de l'enseignement partout au pays, en particulier dans le domaine de la prédition de la récidive avec violence, des effets de l'éducation de base des adultes et de la façon dont les détenus voient les «agents renforçateurs et les agents de punition».

D'importants projets de recherche ont été réalisés dans les domaines de l'évaluation du risque et des besoins dans la collectivité, des aptitudes cognitives, de la santé mentale des délinquants et délinquantes sous responsabilité fédérale et de la violence familiale.

Examen des documents de réglementation interne

En ce qui a trait aux documents de réglementation interne, on a mis en place une nouvelle structure afin que les politiques du Service reflètent fidèlement les valeurs et les buts exposés dans le document portant sur la Mission et en favorisent la réalisation. L'objet de ces documents, en particulier ceux d'application nationale comme les directives du commissaire, les lignes de conduite et les normes, est clairement défini, de même que le processus utilisé pour leur élaboration et leur approbation.

On a effectué un examen systématique de toutes les directives du commissaire pour s'assurer qu'elles sont conformes à la Mission. Il a été constaté que, globalement, plus de 50 directives nécessitaient des révisions majeures ou mineures pour que toutes les directives nationales, mais aussi opérationnelles et régionales, soient en harmonie avec le document portant sur la Mission. Les régions et les unités opérationnelles devront soumettre leurs documents d'orientation à des examens semblables.

Activités internationales

La participation du SCC aux activités internationales en matière de justice pénale a augmenté sensiblement au cours de l'année. C'est ainsi qu'il a été représenté à davantage de conférences, de réunions et d'ateliers. De plus, il a reçu diverses délégations européennes, pour lesquelles il a organisé une variété de réunions et de séances d'information, et il leur a fait visiter ses installations. Plus actif, le SCC a été en mesure de jouer un rôle majeur dans l'échange de connaissances et de savoir-faire entre le Canada et d'autres pays.

Meilleures communications

Le SCC continue d'améliorer ses communications internes et ses communications avec les autres éléments du système de justice pénale et avec le grand public.

Le SCC a pris un certain nombre de mesures pour améliorer ses relations publiques, notamment des visites des médias et des journées des médias dans toutes les régions; des journées portes ouvertes au vieux pénitencier, officiellement fermé, de Laval, qui a attiré environ 300 000 visiteurs; l'élaboration d'un modèle pour le traitement des crises dans la collectivité; la production d'une cassette vidéo sur la Mission du SCC et les opérations correctionnelles, à l'appui des communications avec le public; la publication du bulletin hebdomadaire *Focus* pour le personnel, ainsi que de communiqués et de documents de synthèse annonçant au grand public des événements ou des initiatives; des contacts avec des services correctionnels provinciaux en vue d'inclure leurs articles dans la publication mensuelle du SCC, *Entre Nous*; la publication et la distribution de textes imprimés sur la Mission du SCC; et de meilleures communications avec la communauté internationale par la distribution de la publication trimestrielle *Forum — Recherche sur l'actualité correctionnelle*.

De plus, une formation portant sur les relations avec les médias a été donnée aux porte-parole nationaux, régionaux et locaux, afin que ceux-ci fassent en sorte que le SCC soit accessible et visible et qu'il rende compte à la population canadienne.

Objectifs pour 1990-1991

Le SCC s'est fixé deux objectifs à long terme qui l'aideront à relever le défi posé par la Mission et à orienter les services correctionnels fédéraux dans les années 90.

Le SCC doit renforcer son engagement de contribuer à la protection de la société par la réintégration, en toute sécurité, d'un nombre important de délinquants en tant que citoyens respectueux des lois tout en réduisant le recours à l'incarcération en tant que mesure d'intervention correctionnelle.

Le SCC doit concentrer ses efforts sur la recherche des causes sous-jacentes au comportement des détenus violents et des criminels sexuels. Ces efforts serviront de fondement à l'élaboration et à l'application de stratégies de traitement plus efficaces qui

permettront de préparer ces détenus à leur mise en liberté tout en réduisant les risques de récidive.

De plus, on a fixé huit objectifs généraux pour hâter la réalisation des objectifs à long terme au cours de la période allant du 1^{er} avril 1990 au 31 mars 1993. Ces objectifs, ainsi que les principales mesures à prendre s'y rapportant, sont exposés ci-après.

- 1. Améliorer la contribution du Service à la protection de la société par la réinsertion en toute sécurité d'un plus grand nombre de délinquants en tant que citoyens respectueux des lois tout en réduisant l'usage relatif de l'incarcération en tant que principale intervention correctionnelle.**

En cherchant des moyens d'augmenter la proportion de détenus qui purgent la dernière partie de leur peine dans la collectivité, le SCC tiendra compte des diverses étapes que traversent les détenus libérés, chaque étape représentant des besoins différents en matière de gestion des cas.

Le SCC élaborera une méthode intégrée d'évaluation du risque et des besoins des détenus au moment de leur admission dans un établissement et avant leur mise en liberté. De concert avec la Commission nationale des libérations conditionnelles, le SCC doit également définir et clarifier la nature et l'utilisation éventuelle de divers types de mise en liberté sous condition qui pourraient contribuer à une réintégration en toute sécurité, en plus de déterminer les renseignements nécessaires à la prise de décisions relatives aux délinquants de catégories particulières.

- 2. Réduire la récidive de certains groupes spécifiques de délinquants, dont les besoins ou problèmes méritent une attention spéciale, en élaborant et en mettant en œuvre des programmes pouvant y répondre.**

Dans sa recherche de stratégies visant la réintégration des délinquants en toute sécurité, le SCC reconnaît que les programmes adaptés aux besoins de la majorité des délinquants ne satisfont peut-être pas aux besoins particuliers. Bien que le SCC s'occupe des besoins de plusieurs de ces groupes (p. ex. femmes, toxicomanes), il reconnaît cependant la nécessité d'être sensible aux besoins existants et nouveaux des délinquants d'autres groupes.

Afin que la réinsertion sociale de ces délinquants puisse se faire au moment opportun et en toute

sécurité par le biais des programmes de mise en liberté sous condition auxquels ils sont admissibles, le SCC cherchera à faire approuver la mise en œuvre des recommandations de groupes comme le Groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale, le Groupe d'étude sur la réduction de la toxicomanie et le Groupe de travail sur la santé mentale.

- 3. Réduire de façon significative le nombre d'incidents liés à un comportement violent dans les établissements.**

Le SCC s'est engagé à rendre le milieu carcéral stable et prévisible afin qu'il puisse soutenir une structure efficace de prestation de programmes et, en outre, à assurer la sécurité du personnel et des détenus.

À cette fin, le SCC donnera une formation améliorée au personnel de la gestion par unité dans le domaine de la gestion des cas et des relations humaines, révisera ses politiques sur l'isolement administratif et l'isolement protecteur, mettra en application des normes et des lignes directrices sur la sécurité, et il élaborera et mettra en œuvre des mécanismes permettant de contrôler et d'analyser la fréquence des incidents violents dans les établissements et dans la collectivité.

- 4. Améliorer les programmes correctionnels et la gestion du Service en augmentant les activités de recherche et de développement.**

Le SCC maintiendra son engagement en matière de recherche, et il est prévu que d'importantes stratégies nouvelles en matière de programmes et de gestion s'appuieront sur l'expérience et les connaissances acquises par le biais de la recherche appliquée.

En particulier, le SCC mènera des recherches spécialement destinées à l'enrichissement de nos connaissances sur les causes du comportement violent, ainsi que sur les besoins de groupes de délinquants spéciaux et sur les programmes convenant à ces groupes.

- 5. Faire en sorte que le public comprenne et accepte mieux les services correctionnels, et y participe davantage, grâce à des programmes efficaces de communications internes et externes axés sur un dialogue ouvert avec la population canadienne et au sein du Service.**

Le SCC a besoin de l'appui de la population canadienne et de ses propres employés pour remplir

son mandat et promouvoir des approches innovatrices en matière correctionnelle. À cette fin, il doit faire preuve de transparence et de franchise, et rendre compte au public.

Le SCC concevra une stratégie de communication afin de pouvoir répondre aux demandes de renseignements provenant de diverses sources, notamment de parlementaires, de groupes d'intérêts, de médias, d'employés du SCC, de détenus et de membres du grand public.

6. Être un Service correctionnel attentif aux besoins des personnes, bien géré, professionnel et visiblement engagé à fournir un service de haute qualité au public.

Le SCC s'est engagé à adopter un style de gestion fondé sur la transparence, l'intégrité et l'imputabilité. Le SCC poursuivra donc la mise en place du cadre intégré de responsabilités pour répondre aux exigences de sa structure décentralisée de gestion. En outre, afin de donner suite à Fonction publique 2000, il mettra en œuvre SCC 2000, un grand projet qui doit susciter la participation de tout le personnel dans la conception d'améliorations novatrices touchant la gestion et le fonctionnement du Service.

7. Établir un cadre de gestion du personnel qui comprend le recrutement, l'équité en matière d'emploi, la formation, des possibilités de perfectionnement et des programmes de qualité de vie au travail qui permettront de se doter d'un personnel compétent et motivé, dont la

représentativité culturelle reflétera celle de la société canadienne.

Le SCC continuera d'élaborer un cadre de gestion du personnel, grâce au projet de réforme en dotation, en concevant un processus de dotation et de perfectionnement professionnel en conformité avec les projets Fonction publique 2000 et SCC 2000. Le SCC ira de l'avant avec des initiatives comme de nouveaux programmes de formation à l'intention des gestionnaires et des surveillants, mettra en place des programmes de qualité de vie au travail et examinera les programmes internes en vue de supprimer les obstacles généraux et comportementaux qui entravent l'emploi et l'avancement professionnel des groupes minoritaires.

8. Contribuer à un environnement sain.

Le SCC, à titre d'organisme du gouvernement fédéral, reconnaît sa responsabilité à l'égard d'un environnement sain et il est en train d'élaborer, à cette fin, un objectif stratégique qu'il fera figurer dans son document portant sur la Mission.

Le SCC s'assurera qu'est respectée la nouvelle politique fédérale sur la protection de l'environnement, examinera les répercussions de toutes ses activités sur l'environnement, renseignera les employés et les détenus sur la protection et l'amélioration de l'environnement et mettra en place des programmes d'action dans ce domaine, en plus de contribuer aux mesures de protection et d'amélioration dans les communautés où sont situées les installations du SCC.

Annexes

Les tableaux qui suivent présentent des détails supplémentaires sur les installations et les activités du Service correctionnel du Canada:

1. Nombre total de détenus inscrits au registre au 31 mars 1990
2. Rendement financier par activité: 1989-1990
3. Dépenses au cours des cinq dernières années, par activité
4. Utilisation des années-personnes: de 1985-1986 à 1989-1990
5. Recettes: de 1985-1986 à 1989-1990

Annexe 1

Nombre total de détenus inscrits au registre au 31 mars 1990*

	1985-1986	1986-1987	1987-1988	1988-1989	1989-1990
Inscrits au registre* (détenus incarcérés et en semi-liberté)	12 765	12 642	12 672	13 187	13 675
Libérés conditionnels* (libération conditionnelle totale et liberté surveillée)	5 909	6 453	6 927	6 698	6 770
Total	18 674	19 095	19 599	19 885	20 445

* Le nombre de détenus inscrits au registre d'un établissement comprend ceux qui (1) vivent dans la collectivité par suite de l'octroi d'une semi-liberté ou (2) d'une permission de sortir, ainsi que (3) les détenus hospitalisés ou (4) illégalement en liberté.

Source: Planification stratégique, AC

Annexe 2

Rendement financier par activité (en milliers de dollars)

	1989-1990		
	Prévisions budgétaires	Dépenses réelles	Écart
Gestion des cas	204 527	391 699	(187 172) (*)
Éducation, formation et emploi	88 220	87 665	555
Services de santé	50 952	52 207	(1 255)
Garde des détenus	159 041	27 021	132 020 (*)
Services techniques	232 172	205 273	26 899
Administration	59 980	61 387	(1 407)
Planification et gestion	42 442	50 943	(8 501)
Prévisions budgétaires initiales	837 334	876 195	(38 861)
Budget supplémentaire et autres modifications autorisées	62 343		62 343
Total des affectations budgétaires	899 677	876 195	23 482

(*) Par suite de la mise en œuvre de la gestion par unité, certaines opérations sont maintenant rattachées à la Gestion des cas plutôt qu'à la Garde des détenus.

Source: Finances, AC

*Dépenses au cours des cinq dernières années, par activité
(en milliers de dollars)*

Année	Gestion des cas	Éducation, formation et emploi	Services de santé	Garde des détenus	Services techniques	Administration	Planification et gestion	Total
<u>1985-1986</u>								
Fonctionnement	156 907	69 552	41 255	140 103	106 530	59 948	21 419	595 714
Immobilisations	486	2 406	290	333	129 231	998	231	133 975
Total	157 393	71 958	41 545	140 436	235 761	60 946	21 650	729 689
<u>1986-1987</u>								
Fonctionnement	185 008	70 483	43 743	154 061	116 002	62 994	25 193	657 484
Immobilisations	318	1 787	118	142	95 173	522	3 539	101 599
Total	185 326	72 270	43 861	154 203	211 175	63 516	28 732	759 083
<u>1987-1988</u>								
Fonctionnement	191 253	77 256	43 952	155 033	114 690	56 769	31 841	670 794
Immobilisations	316	2 028	183	176	85 120	640	3 768	92 231
Total	191 569	79 284	44 135	155 209	199 810	57 409	35 609	763 025
<u>1988-1989</u>								
Fonctionnement	194 916	81 959	48 168	160 038	118 161	58 746	33 058	695 046
Immobilisations	225	1 821	265	138	64 410	590	6 292	73 741
Total	195 141	83 780	48 433	160 176	182 571	59 336	39 350	768 787
<u>1989-1990</u>								
Fonctionnement	391 271	85 879	52 029	26 880	126 802	60 848	40 469	784 178
Immobilisations	428	1 786	178	141	78 471	539	10 474	92 017
Total	391 699	87 665	52 207	27 021	205 273	61 387	50 943	876 195

* En milliers de dollars courants et non en dollars constants rajustés en fonction de l'inflation.

Par suite de la mise en œuvre de la gestion par unité, certaines opérations sont maintenant rattachées à la Gestion des cas plutôt qu'à la Garde des détenus.

Source: Finances, AC

Annexe 4

Utilisation des années-personnes

	1985-1986	1986-1987	1987-1988	1988-1989	1989-1990
Gestion des cas	3 155	3 072	2 981	2 996	6 193(*)
Éducation, formation et emploi	721	656	648	719	649
Services de santé	543	540	515	515	517
Garde des détenus	3 525	3 540	3 651	3 523	409(*)
Services techniques	1 400	1 317	1 273	1 290	1 254
Administration	1 164	1 076	1 022	964	938
Planification et gestion	343	347	400	450	474
Total	10 851	10 548	10 490	10 457	10 434

* Par suite de la mise en œuvre de la gestion par unité, certaines opérations sont maintenant rattachées à la Gestion des cas plutôt qu'à la Garde des détenus.

Source: Finances, AC

Annexe 5

Recettes (en milliers de dollars)

	1985-1986	1986-1987	1987-1988	1988-1989	1989-1990
Ateliers industriels et traitement automatisé des documents	10 701	10 647	12 136	13 003	11 711
Agro-entreprises*	269	256	328	282	199
Cantine des détenus	6 053	6 673	6 777	7 506	8 526
Logement et repas payés par les détenus	173	139	136	153	129
Autres recettes**	5 783	3 515	3 528	4 487	4 381
Total	22 979	21 230	22 905	25 431	24 946

Nota:

* Depuis le début de l'année financière 1985-1986, la comptabilité des ventes des Agro-entreprises au sein du SCC ne consigne pas le revenu des ventes comme des recettes non fiscales.

** Comprend les recettes tirées des accords fédéraux-provinciaux d'entretien des détenus (362 751 \$), des services psychiatriques offerts à contrat (817 265 \$), du rajustement des dépenses de l'année précédente (2 706 702 \$) et de recettes diverses (493 985 \$).

Source: Finances, AC



La loi portant création du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) est entrée en vigueur en juillet 1984. La *Loi sur le SCRS* sert de fondement à toutes les activités de renseignement de sécurité menées par le Service et établit les mécanismes de contrôle auxquels sont assujetties ces activités.

Elle contribue ainsi à maintenir l'équilibre entre, d'une part, l'obligation faite à l'État de protéger la population et, d'autre part, celle de sauvegarder les droits et les libertés des citoyens.

LE SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ



Attributions du SCRS

Les articles 2 et 12 de la *Loi sur le SCRS* précisent les principales fonctions du SCRS et énoncent les principes directeurs qui régissent ses opérations et lui permettent d'évaluer son efficacité. Par-dessus tout, son mandat reflète l'équilibre global recherché: il est assez large pour lui permettre d'acquérir des renseignements pertinents sur les dangers qui menacent ou peuvent menacer la société, tout en fixant les limites en ce qui a trait aux libertés et aux droits civils des citoyens canadiens.

L'article 12 accorde au Service le pouvoir de recueillir, au moyen d'enquêtes ou autrement, des informations et renseignements sur des groupes ou des personnes dont il existe des motifs raisonnables de soupçonner que les activités constituent des menaces pour la sécurité du Canada. Ce mandat habilite le Service à mener des enquêtes et des opérations de sécurité strictement dans la mesure du nécessaire, pour déterminer la nature des menaces qui se présentent.

L'article 2 définit quatre catégories de «menaces envers la sécurité du Canada» notamment:

a) Espionnage et sabotage

Pour assurer la sécurité, il faut protéger les biens du gouvernement liés aux affaires politiques, économiques, scientifiques ou militaires du Canada. Quiconque tente d'obtenir sans autorisation ces biens se livre peut-être à des activités d'espionnage pour le compte d'une puissance étrangère. Quant aux actes de sabotage, ils comprennent les attentats commis en vue d'endommager ou de détruire du matériel ou des installations indispensables. Toute activité d'espionnage ou de sabotage visant le Canada ou préjudiciable à ses intérêts, ainsi que toute activité tendant à favoriser ce genre d'espionnage ou de sabotage, constitue une menace envers la sécurité du Canada.

b) Activités influencées par l'étranger

L'espionnage et le sabotage ne sont pas les seules formes d'ingérence étrangère dans les affaires internes du Canada qui portent atteinte à la sécurité nationale. Des gouvernements ou des organismes étrangers peuvent chercher, dans leur propre intérêt, à s'ingérer dans la vie politique

canadienne ou à en influencer le cours d'une façon clandestine ou trompeuse, ou menacer des individus. Cette menace peut être le fait non seulement de gouvernements étrangers, mais aussi de groupes politiques étrangers et d'autres organisations qui ont les moyens d'intervenir dans les affaires canadiennes.

Ainsi, des puissances étrangères hostiles peuvent tenter d'infiltrer des ministères ou d'exercer des pressions sur les représentants du Gouvernement. Des agents étrangers peuvent intervenir dans les affaires des communautés ethniques du Canada, par exemple en menaçant des Canadiens qui ont de la famille à l'étranger. Les tentatives d'ingérence clandestines faisant appel à la tromperie ou à la menace directe, par exemple la coercition ou le chantage, constituent des menaces envers la sécurité du Canada.

c) Violence à caractère politique et terrorisme

L'usage de la violence à motivation politique ou la menace d'y recourir peut avoir pour but de dicter leur conduite aux gouvernements.

Les prises d'otages, les enlèvements, les alertes à la bombe ou les assassinats sont des exemples d'actions violentes susceptibles de mettre en danger la vie de Canadiens et auxquelles on a eu recours pour atteindre par la force des objectifs politiques.

Les actes de terrorisme commis sur le territoire canadien peuvent viser la réalisation d'un objectif politique au Canada, mais avoir aussi pour but d'influencer la vie politique d'un autre pays. Le Canada est signataire d'un certain nombre d'accords internationaux en vertu desquels il s'est engagé à fournir des renseignements sur ces activités. Toute activité qui touche le Canada ou s'y déroule et vise à favoriser l'usage de la violence grave ou de menaces de violence contre des personnes ou des biens dans le but d'atteindre un objectif politique au Canada ou dans un État étranger, est considérée comme une menace à la sécurité du pays.

d) «Subversion»

Les activités qui, par des actions cachées et illicites visent à saper le régime de gouvernement constitutionnellement établi au Canada ou dont le but immédiat ou ultime est sa destruction ou son renversement par la violence, sont également considérées comme des menaces à la sécurité du Canada.

Tandis que les autres types de menaces précisés dans le mandat portent, d'une façon générale, sur les activités menées ou dirigées par des agents étrangers, la menace de subversion autorise le SCRS à faire enquête, dans les limites établies par son mandat, sur des menaces issues d'activités de citoyens canadiens.

Bien que le SCRS mène des enquêtes sur des menaces de ce genre et autre, il reste que les Canadiens doivent avoir le droit fondamental de s'engager dans la dissidence politique et de chercher à modifier les politiques gouvernementales et les institutions sociales et politiques.

C'est pourquoi la définition de menace à la sécurité énoncée dans la *Loi sur le SCRS* n'autorise pas le Service à mener enquête sur les activités licites de défense d'une cause, de protestation ou de manifestation d'un désaccord, à moins que ces activités ne soient reliées à des activités considérées comme une menace à la sécurité. On s'assure, par une série de vérifications internes et d'exams indépendants, que le Service respecte rigoureusement ces droits.

Filtrage de sécurité

Les articles 13, 14 et 15 de la Loi confèrent au Service, à titre d'attributions secondaires, le pouvoir de mener les enquêtes qui sont nécessaires en vue des évaluations de sécurité de certaines personnes.

Tout fonctionnaire ou employé contractuel du gouvernement canadien qui, dans l'exercice de ses fonctions, doit avoir accès à des biens classifiés dans l'intérêt national, doit faire l'objet d'une enquête de sécurité. Il appartient au SCRS de mener ces enquêtes en vue de fournir aux ministères et organismes gouvernementaux (exception faite de la GRC et de la Défense nationale) des évaluations de sécurité. C'est toutefois le sous-ministre du ministère qui a demandé l'évaluation qui est chargé de décider en dernière analyse si une cote de sécurité sera accordée ou non à un employé.

Pouvoirs du SCRS

Les enquêtes du SCRS vont de l'examen de l'information publique, à l'utilisation de techniques

plus spécialisées, dont des méthodes d'enquête par intrusion comme la surveillance électronique. L'utilisation des méthodes les plus simples est laissée à la discrétion du Service, sous réserve des lignes directrices énoncées par le Ministère ou la direction. Si l'enquête devient plus approfondie, des contrôles plus rigoureux régissent le recours à des techniques plus poussées.

Pour la première fois dans l'histoire de la lutte contre les dangers qui menacent la sécurité du Canada, le recours à certaines de ces techniques est soumis à un contrôle judiciaire. Le SCRS ne peut les utiliser sans disposer d'un mandat approuvé par le Ministre et délivré par un juge de la Cour fédérale qui doit être convaincu que l'enquête s'inscrit bien dans le champ du mandat et qu'il est indispensable, dans le contexte particulier de l'enquête, d'avoir recours à des méthodes d'enquête par intrusion.

Faits saillants de 1989-1990

a) Opérations

Le monde, notamment l'Europe de l'Est et la Chine, a été le théâtre de changements socio-politiques importants en 1989-1990. Le Service suit l'évolution de la situation de près pour évaluer quels en seront les effets sur la sécurité du Canada. Sur la scène nationale, le SCRS a participé à plusieurs projets communs avec d'autres ministères fédéraux pour les aider à faire face aux menaces terroristes.

i) Dans le domaine du contre-espionnage, le Service redistribue ses ressources pour s'adapter à cet ordre international nouveau. Le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité a noté dans son rapport de 1988-1989 que plus de 24 pays sont soupçonnés de mener ou mènent des activités préjudiciables aux intérêts du Canada. Au chapitre de la lutte contre le terrorisme en 1989-1990, la conférence «Cieux ouverts» s'est déroulée à Ottawa sans incident, ce qui est une indication de l'efficacité du Programme d'antiterrorisme.

Par ailleurs, le Service s'emploie actuellement à améliorer le Plan d'urgence de l'antiterrorisme et participe à l'élaboration du plan national de lutte contre le terrorisme (PNLCT) de concert avec les représentants des trois niveaux de gouvernement et d'organismes d'application de la loi.

- ii) En ce qui concerne l'arriéré des demandes du Filtrage de sécurité, le Service a pris plusieurs mesures importantes pour en accélérer l'élimination. Il s'est entre autres doté d'un système automatisé de traitement des données propres à ce secteur et a rationalisé le filtrage des demandes d'immigration avec la collaboration des ministères des Affaires extérieures et de l'Emploi et de l'Immigration ainsi que de la Gendarmerie royale du Canada. Le Service a également amélioré ses relations avec ses clients et mis sur pied un programme concis de formation à l'intention de ses employés.
- iii) Au cours de la période visée, la Direction de l'analyse et de la production a recruté des spécialistes à l'extérieur de ses rangs. Le Service a créé une section spéciale d'analyse stratégique, a embauché des analystes dans les milieux universitaires et les a chargés de produire des rapports exhaustifs sur des questions liées au renseignement qui touchent ou menacent la sécurité du Canada.

À la suite d'un sondage auprès des clients qui reçoivent les rapports du SCRS, ce dernier a enregistré une hausse de 20% de la demande canadienne pour ces documents et une augmentation de 100% de la demande provenant de services de renseignements alliés.

b) Gestion

En 1989-1990, plusieurs projets et programmes d'envergure ont progressé.

- i) Le Plan de gestion des ressources humaines est maintenant en vigueur et il met toujours l'accent sur la nécessité d'en arriver à un contrat social approprié avec les employés. Des programmes sont élaborés et mis en œuvre dans les domaines de la progression professionnelle, de l'équité en matière d'emploi, de la formation, des langues officielles et des relations de travail.

- ii) On a noté une meilleure compréhension de l'équité en matière d'emploi et du multiculturalisme dans tout le Service. Elle est due en partie à une plus grande sensibilisation à la nécessité de jeter des ponts interculturels entre les employés. La gestion d'un effectif diversifié a également été mise en relief dans le cadre des cours de gestion.
- iii) Au cours de l'année, le gouvernement a approuvé la construction d'un immeuble où sera logée l'administration centrale. La phase I des travaux sera terminée en 1991 et la phase II, en 1995, si tout va bien.

Contrôles auxquels est soumis le SCRS

Si l'on considère la nature délicate des menaces pour la sécurité définies dans le mandat et les pouvoirs extraordinaires qu'exige l'exécution de ce mandat, la mise en place d'un système de direction, de gestion et de contrôle efficace revêt une importance primordiale. Le mécanisme de direction et de contrôle est formé de diverses composantes, imbriquées les unes dans les autres.

a) La responsabilité ministérielle

Le Solliciteur général est responsable du SCRS devant le Parlement et il est également chargé de la direction générale du Service et de l'établissement de lignes directrices sur ses méthodes opérationnelles de base.

Le directeur du SCRS, le Sous-solliciteur général et l'Inspecteur général le tiennent au courant des opérations de sécurité et des problèmes.

b) Le directeur

Le directeur du SCRS a la responsabilité de diriger et de gérer le Service. Il doit consulter le Sous-solliciteur général au sujet de la politique opérationnelle du SCRS, de chaque demande de mandat et de toute autre question qui, de l'avis du Solliciteur général, doit faire l'objet de

consultations. Le directeur doit en outre présenter au Solliciteur général des rapports périodiques sur les activités du SCRS. Enfin, le directeur préside plusieurs comités internes qui augmentent le respect de l'obligation de rendre compte du SCRS et le contrôle des pouvoirs de l'organisme. Deux de ces organismes administratifs centraux ont des responsabilités et un pouvoir directs quant à l'utilisation de techniques d'enquête par le Service.

c) Le Sous-solliciteur général

Le Sous-solliciteur général est chargé, en vertu de la Loi, de conseiller le Solliciteur général sur l'utilité et l'efficacité de ses directives générales au SCRS. Il est informé des activités opérationnelles du Service avant leur exécution du fait qu'il participe d'office au processus de délivrance des mandats, car le directeur le consulte, et, après coup, parce qu'il examine les certificats de l'Inspecteur général concernant les rapports annuels soumis par le directeur.

d) Le contrôle judiciaire

Si une enquête exige le recours à des techniques d'enquête par intrusion précises, une proposition est soumise au Comité d'examen des demandes de mandat du SCRS (dont fait partie un représentant du ministère de la Justice et du bureau du Sous-solliciteur général) qui décide s'il convient ou non de délivrer un mandat. Le Service doit alors s'adresser à un juge de la Cour fédérale pour obtenir le mandat requis. Le Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité (CSARS) a accès à tous les mandats et aux documents d'appui; le CSARS étudie les documents et le processus afin d'évaluer la pertinence et l'application de ces techniques d'enquête spéciales.

Mécanisme de surveillance indépendant du SCRS

Le dispositif de surveillance indépendant est formé de trois éléments interdépendants: le Parlement, le Comité

de surveillance des activités de renseignement de sécurité et l'Inspecteur général, qui interviennent dans l'ordre décrit ci-après.

a) L'Inspecteur général

L'Inspecteur général relève du Sous-solliciteur général. Il assure l'examen des activités opérationnelles du SCRS. Il reçoit et examine les rapports annuels que le directeur fait tenir au Solliciteur général, puis ses conclusions et ses observations sur lesdits rapports et les certificats qu'il remet à leur sujet, de même que les rapports eux-mêmes, sont transmis automatiquement par le Solliciteur général au CSARS. L'Inspecteur général peut, à la demande du Comité ou à la demande du Solliciteur général, effectuer des recherches et des enquêtes supplémentaires.

b) Le Comité de surveillance

Le CSARS est formé de cinq membres du Conseil privé qui ne siègent ni au Sénat ni à la Chambre des communes et qui sont nommés par décret, après que le premier ministre a consulté le chef de l'Opposition et le leader en Chambre de chaque parti ayant fait élire au moins 12 députés. Ce comité a accès à tous les renseignements dont dispose le Service, surveille, d'une façon générale, la façon dont il s'acquitte de ses responsabilités en se servant, comme point de départ, des rapports périodiques du directeur et des certificats afférents que produit l'Inspecteur général et que lui transmet le Solliciteur général. Il examine les décisions relatives aux cotations sécuritaires, fait enquête sur les plaintes qu'il reçoit, étudie les directives générales que le Solliciteur général donne au Service et mène les enquêtes qu'il juge appropriées (en ayant recours aux services de l'Inspecteur général, des membres du SCRS ou de son propre personnel). Enfin, le Comité fait régulièrement rapport au Solliciteur général qui dépose son rapport annuel au Parlement.

c) Le Parlement

En vertu des règles parlementaires en vigueur, le comité parlementaire permanent compétent étudie le rapport annuel du CSARS qui est présenté au Parlement. Ce dernier a donc à la fois l'occasion et la responsabilité d'examiner le rapport et d'évaluer les activités du SCRS.